



REVUE ANNUELLE 2014

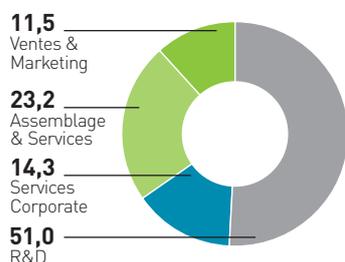


# SOMMAIRE

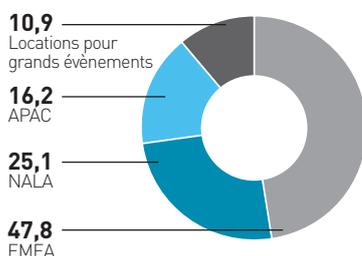
- 1**  
Profil
- 2**  
Message  
aux actionnaires
- 4**  
Faits marquants  
2014
- 6**  
Nos solutions
- 12**  
Nos produits clés
- 14**  
Notre responsabilité  
sociale
- 16**  
Informations pour  
les actionnaires
- 20**  
Notre présence  
dans le monde



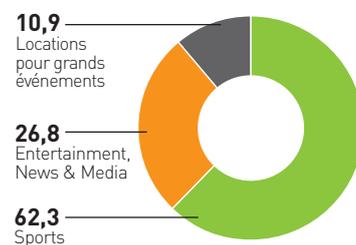
RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR DÉPARTEMENT (AU 31 DÉCEMBRE 2014) (%)



RÉPARTITION DES VENTES 2014 PAR RÉGION (%)



RÉPARTITION DES VENTES EN 2014 (%)



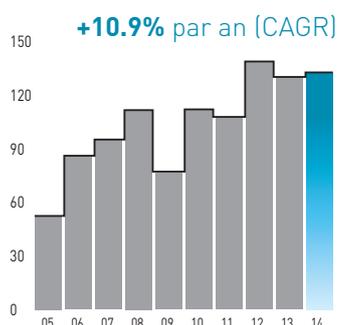
# QUI SOMMES-NOUS ?

EVS est une société dont le siège se trouve en Belgique, et qui possède une vingtaine de bureaux en Europe, au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et en Amérique. Ses 512 employés commercialisent les produits de la marque dans plus de 100 pays et assurent une assistance clientèle au niveau mondial. Fondée en 1994, son système Live Slow Motion a révolutionné la retransmission en direct. Ses solutions sans cassettes fiables et intégrées reposent sur la gamme de serveurs XT, leaders du marché. A présent, ils sont largement employés pour diffuser des programmes en direct dans le monde entier.

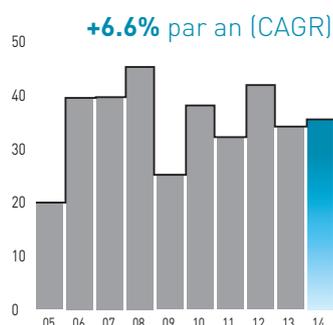
# QUE FAISONS-NOUS ?

EVS propose à ses clients des technologies fiables et innovantes pour faciliter la production de programmes vidéo enrichis en direct, leur permettre de travailler plus efficacement et tirer le meilleur parti de leurs contenus médiatiques. Ses systèmes de production et de diffusion de médias, leaders du marché, sont utilisés par les diffuseurs, les sociétés de production et de postproduction, les propriétaires de contenu et les banques d'archives du monde entier. L'activité d'EVS est concentrée sur quatre marchés clés: Sports, Divertissement, Informations et Médias.

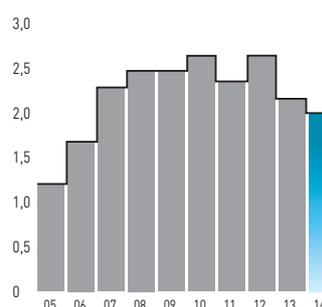
CHIFFRE D'AFFAIRES (EUR MILLIONS)



RÉSULTAT NET (EUR MILLIONS)



DIVIDENDE BRUT PAR ACTION, APRÈS SPLIT (EUR)





# 2015 UNE ANNEE DE TRANSITION

**A l'issue d'une année 2014 marquée par des revenus locatifs record liés aux grands événements sportifs, mais également par la persistance d'un environnement macro-économique hésitant, nous regardons résolument vers le futur, et envisageons déjà avec confiance l'horizon 2016**

Trois questions à

**Pierre Rion,**  
Président du Conseil d'Administration

**Muriel De Lathouwer,**  
Administrateur déléguée et CEO

## COMMENT PEUT-ON CARACTÉRISER CETTE ANNÉE 2014 ?

**MURIEL DE LATHOUWER** — Les ventes d'EVS on atteint EUR 131,4 millions, en légère croissance par rapport à 2013. Cette année qui marquait les 20 ans de la société, a vu EVS se démarquer une fois de plus par la grande qualité des prestations délivrées lors des grands événements sportifs comme la Coupe du Monde ou les JO d'hiver. Ces performances se sont traduites par un niveau record de EUR 14,3 millions de locations pour ces événements de l'exercice. Cette bonne nouvelle, combinée à la très bonne tenue des parts de marché dans nos différentes activités, a permis d'enregistrer un chiffre d'affaires en légère progression, dans un contexte macro-économique compliqué tout au long de l'année. Les moteurs de croissance à long terme restent très nombreux (HD, 4K, distribution multi-plateforme, émissions en direct, etc.). Mais les processus d'investissement de nos clients semblent avoir été temporairement déconnectés de cette dynamique. Dans ce contexte de pression sur les ventes, le management

# EUR 131,4 MILLIONS

DE VENTES EN 2014

## +4,4%

CROISSANCE DU  
BÉNÉFICE NET

s'est efforcé de garder les charges d'exploitation sous contrôle. Leur croissance a été ramenée à 6,7%, contre 11,0% de croissance en 2013 et 11,6% en 2012. Le bénéfice net se révèle en croissance de 4,4%, notamment grâce à la plus-value réalisée sur la cession de dcinex et à un taux d'impôts plus réduit.

**PIERRE RION** — Tenant compte de la solidité financière d'EVS, de sa confiance dans les perspectives de croissance futures, mais également de l'investissement conséquent dans le nouveau siège d'exploitation à Liège, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende brut total de EUR 2,00 par action (y compris le dividende intérimaire de EUR 1,00 distribué en novembre 2014), en diminution de 7,4% par rapport à 2013. Il représente un ratio de distribution (« pay-out ») de 76,0%, en ligne avec la politique de distribution de dividende.

### POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS ET STRATÉGIQUES RÉCENTS ?

**PIERRE RION** — En octobre 2014, EVS a annoncé le départ du CEO Joop Janssen, suite à des différences de vue sur la manière d'implémenter la stratégie à long terme. Dans les semaines qui ont suivi ce départ, Muriel De Lathouwer, nommée Présidente du Comité Exécutif ad interim a proposé au Conseil d'Administration et a mis en œuvre une nouvelle organisation interne qui permettra d'optimiser

certains processus de décisions pour encore mieux servir nos quatre marchés-clés: les Sports, le Divertissement, les Informations et le Média. En février 2015, nous avons nommé Muriel comme Administrateur déléguée et CEO de la société.

**MURIEL DE LATHOUWER** — Cette année 2014 aura également vu le périmètre d'EVS évoluer, avec la cession de la totalité des parts détenues dans dcinex (active dans le cinéma numérique), et l'acquisition du solde des parts restantes dans SVS et DYVI, actives dans le développement de mélangeurs vidéo basés sur les technologies IP. Comme annoncé, EVS se recentre donc bien sur ses activités de base liées au secteur de la télévision, et investit dans de nouvelles technologies.

### ET LE FUTUR ? VERS OÙ VA EVS ?

**MURIEL DE LATHOUWER** — 2015 apportera son lot de défis et de projets pour EVS. Le déménagement vers le nouveau siège social à Liège constitue un de ces projets. Cette année de transition sera également mise à profit pour poursuivre la professionnalisation de l'organisation interne.

**PIERRE RION** — Nous regardons vers le futur avec beaucoup de sérénité. Nous sommes convaincus que nous avons les atouts en mains pour continuer à nous développer avec succès durant les prochaines années.

Merci à nos clients, nos fournisseurs et nos actionnaires pour leur confiance. C'est ensemble que nous voulons continuer à écrire le futur d'EVS.





# FAITS MARQUANTS 2014

## CLIENTS

- **FOX Sports** aux États-Unis utilise de l'équipement EVS, y compris les systèmes de replay 4K avec zoom intégré, pour produire le Super Bowl XLVIII de la NFL, ainsi que pour gérer les activités annexes avant et après les jeux.
- **L'Emir's International Equestrian Sword Festival** (festival international équestre d'épée) est l'un des événements les plus prestigieux de courses de chevaux au niveau du calendrier international. Il a lieu au Qatar Racing & Equestrian Club (REC), qui produit, diffuse et archive ses flux avec des technologies EVS.
- **Shine Australia**, créateur et producteur à succès de marques de médias et de divertissements (comme The Voice ou MasterChef), met en place un nouveau studio de production en HD alimenté par des solutions EVS, y compris la nouveau format vidéo XDCAM sur le serveur XT3.
- **Infostrada Creative Technology** choisit les solutions EVS pour produire Utopia, un nouveau programme de télé-réalité. L'intégration transparente entre le serveur média XS d'EVS et Centralparq, la plateforme de gestion de contenu en ligne d'Infostrada, permet un traitement en continu et la livraison d'audio et de contenu vidéo pour le show.
- **TV Peru** implémente un nouveau workflow sans cassette basé sur le serveur de production XS d'EVS, spécialement conçu pour les applications en studio. Le serveur XS à quatre canaux facilite la migration de TV Peru vers la HD. La chaîne télévisée sélectionne également le serveur HD/SD XTnano (six canaux) pour équiper ses cars de production et couvrir une large gamme d'événements sportifs et culturels en direct.
- **Eclair Group** (Paris), un des plus gros fournisseurs de services numériques de l'industrie du cinéma et de la télévision, installe un serveur EVS OpenCube HD/SD au centre de sa post-production mobile, afin d'ingérer, de transcoder et d'exploiter les films projetés pendant le prestigieux Festival du Film de Cannes 2014.
- **HuskerVision**, groupe média de pointe dédié aux équipes sportives de l'Université du Nebraska, installe un nouveau workflow de production en direct avec le serveur XT3 d'EVS et la plateforme de contenu C-Cast connectée, ce qui permet d'améliorer le contenu diffusé sur les écrans et les applications mobiles des fans à travers le stade de l'Université du Nebraska pendant les matchs.
- **The One Show**, programme quotidien diffusé en direct sur BBC One et BBC One HD, utilise les solutions de production vidéo pour son workflow de production de divertissements en direct. Les solutions EVS se trouvent au cœur des studios de la BBC construits à cet effet au sein de la BBC Broadcasting House de Londres.
- **Euronews**, la chaîne d'information la plus importante d'Europe, engage EVS pour la production de ses informations en direct et en studio. Tandis que les diffuseurs de news se tournent vers la HD, les serveurs XS et la suite de gestion de contenu IPDirector d'EVS sont au cœur du workflow de production d'actualités en direct d'Euronews.
- **Getty Images**, partenaire d'EVS, fournit avec elle une solution complète d'archivage au Comité Olympique du Qatar.
- **Mega**, le réseau de télévision chilien, implémente un nouveau workflow basé sur la technologie EVS pour la programmation de spectacles en direct. Celui-ci est basé sur de multiples serveurs de production XS et la suite de gestion de contenu IPDirector.
- **Pramaya TV** (groupe indien Summa Real Media Group), sélectionne un workflow HD EVS pour présenter les informations de sa chaîne News 7. Le workflow, basé sur le format de fichier DVCPRO-HD (sur le serveur XS), est étroitement intégré à d'autres composants et peut être géré et centralisé depuis un seul lieu.

## SOCIÉTÉ



- **EVS vend sa participation de 41% dans dcinex à Ymagis SA.** dcinex a été créé au sein d'EVS en 2000. En 2004, il a été décidé de la filialiser. Grâce au soutien continu d'EVS, dcinex s'est développée pour devenir un leader dans la fourniture de services pour l'industrie du cinéma numérique en Europe.
- **EVS nomme Muriel De Lathouwer comme Présidente du Comité Exécutif** après le départ de Joop Janssen (Directeur Général et CEO de la société), de façon intérimaire. En février 2015, elle est nommée comme Administrateur déléguée et CEO de façon définitive.
- **EVS entame le déménagement** vers son nouveau bâtiment ultraperformant à Liège, afin de rassembler les employés des six différents sites occupés dans la région liégeoise.
- **EVS acquiert** les actions restantes de SVS et DYVI, actives dans le développement de mélangeurs vidéo.



## GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

- **Jeux Olympiques d'hiver:** au cœur du workflow de production des jeux, EVS est également sélectionnée par NBC Olympics pour sa couverture des JO. Le workflow intègre plus de 70 serveurs de production XT, 50 postes de travail IPDirector et d'autres solutions d'EVS.
- **Coupe du Monde:** HBS (engagée par la FIFA pour la production) et EVS prolongent leur collaboration de longue date à l'occasion de la Coupe du Monde™ 2014 de la FIFA au Brésil. HBS déploie et intègre des technologies d'EVS, y compris les outils de production multi-formats en direct, l'échange de médias centralisés et les plateformes de distribution multimédia. La production multi-écrans recevra de multiples récompenses plus tard dans l'année.
- **Les Jeux du Commonwealth, les Jeux Asiatiques et les Jeux Olympiques de la Jeunesse** s'appuient également sur EVS pour diffuser ces événements sportifs à la télévision dans le monde entier.



## PRODUITS

- **Salon NAB:** EVS présente ses derniers développements à la foire du NAB à Las Vegas, dont les nouveaux développements sur la plateforme XT3, la dernière génération du serveur XS (conçu pour rationaliser la production vidéo), l'interface de navigation sur le web C-Cast Xplore (première présentation aux USA) et le Newsflash XS (solution complète, compacte et particulièrement rentable pour les petites salles de rédaction).
- **Salon IBC à Amsterdam:** EVS présente ses derniers développements, dont la suite de gestion de contenu IPDirector (avec de nouveaux outils tels qu'Archive Melt ou AutoClipping), le serveur OpenCube, l'outil de diffusion multimédia C-Cast, l'intégration avancée avec Adobe et l'outil graphique Epsio Paint.
- **FanCast** est une solution tout-en-un, incluant l'enregistrement, la production et la diffusion multi-écrans, le tout très aisément implémenté. Combinant plusieurs outils EVS, elle permet la production et la livraison de contenu en direct et quasi-direct vers les fans, soit via les écrans installés dans les stades, soit directement sur les smartphones et les tablettes.



# NOS SOLUTIONS

**Une forte intégration  
entre ses plateformes  
technologiques  
performantes et fiables,  
une large gamme  
d'applications et un  
service de haute qualité:  
tels sont quelques  
fondamentaux d'EVS**

La plateforme hardware XT3, constitue historiquement le cœur des solutions EVS. Cette plateforme s'est imposée comme l'outil le plus rapide, le plus fiable et le plus utilisé pour la production en direct.

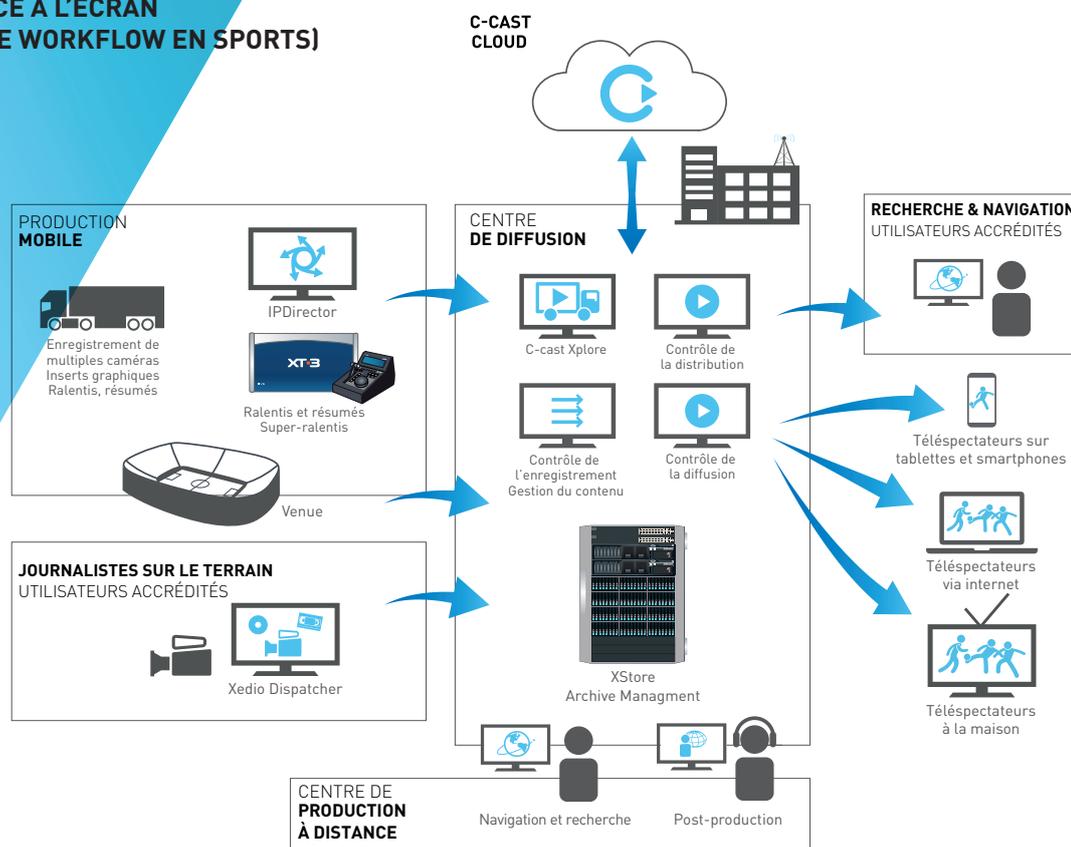
Les partenariats étroits développés entre les équipes EVS à travers le globe et les principales chaînes de télévision du monde ont permis un développement significatif de ses technologies. Le renforcement de la plateforme au moyen d'une multitude d'applications logicielles a permis aux producteurs TV de gérer, contrôler, parcourir, monter et orchestrer le contenu numérisé par le biais d'un réseau de technologies interconnectées.

## **UNE APPROCHE CIBLÉE EN FONCTION DES MARCHÉS**

EVS a identifié quatre marchés clés, qui présentent chacun des opportunités de croissance à long terme: les Sports, le Divertissement, Les Informations et le Média. Chacun de ces marchés dispose d'une certaine flexibilité pour mieux cibler les besoins des clients. Ils continuent également à développer des fonctionnalités spécifiques qui sont ajoutées aux solutions centrales d'EVS.



## DE LA SOURCE À L'ÉCRAN (EXEMPLE DE WORKFLOW EN SPORTS)



**+** Plus d'informations  
en ligne sur  
[www.evs.com/solutions](http://www.evs.com/solutions)

## DES FACTEURS DE CROISSANCE STRUCTURELLE

Les chaînes de télévision investissent pour évoluer vers des processus de production plus efficaces, profitant de la flexibilité offerte par les technologies numériques. EVS tire également parti d'autres facteurs de croissance comme le passage de la définition standard (SD) à la haute-définition (HD) et bientôt à l'ultra haute-définition (UHD), le nombre croissant de caméras (y compris des caméras plus spécifiques enregistrant un plus grand nombre d'images par seconde), la demande croissante d'outils de production à distance, les évolutions rapides dans les marchés émergents, les « seconds écrans » et une attention toujours plus grande des télédifuseurs

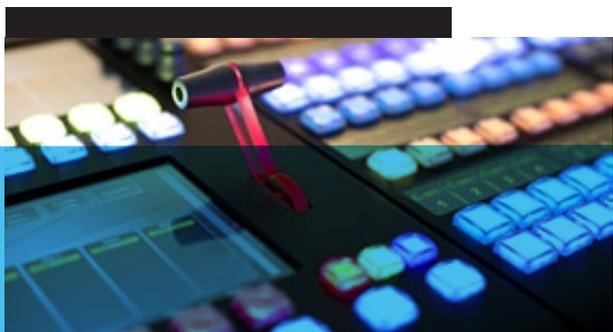




et des annonceurs pour les grandes retransmissions sportives et les shows de divertissement populaires.

Les technologies de réseau en provenance du monde IT seront également, à moyen terme, source d'investissements de la part des clients. Ils devraient les aider à être plus efficaces et leur permettre de mettre en place des processus de production plus flexibles.

Depuis sa création en 1994, EVS s'efforce d'identifier les grandes tendances technologiques susceptibles d'avoir un impact sur les processus de production dans l'industrie de la télévision, tout en étant très attentif aux besoins réels des clients. C'est cette approche qui permet à EVS de construire des partenariats à long terme avec ses clients et de leur offrir des solutions ciblées pour leurs besoins.



# DYVI

## DYVI LIVE CREATE, CONTROL, CONNECT

La suite de production DYVI constitue une toute nouvelle approche de la création de contenu en direct. Tirant avantage des toutes dernières technologies IT, DYVI donne le contrôle aux chaînes de télévision et la production collaborative à distance devient une réalité. Les utilisateurs peuvent gérer et accéder à tous leurs flux vidéo en temps réel, de partout dans le monde.

Avec l'investissement fait dans SVS et DYVI en 2013 (maintenant toutes deux détenues à 100% depuis décembre 2014), EVS a accès à des technologies de réseau prometteuses. Les produits, développés par SVS et vendus sous le nom DYVI sont des mélangeurs vidéos IT. Ils permettent une créativité sans précédent, des opérations sûres et simples avec une fiabilité technique à toute épreuve, le tout à un coût très abordable et de façon totalement personnalisée. Avec une combinaison puissante entre des infrastructures IT très performantes, des logiciels créatifs et une interface utilisateur intuitive, DYVI transforme la manière dont la vidéo est produite.

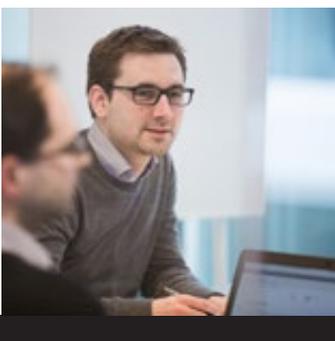
Les bénéfices principaux des mélangeurs DYVI sont:

- la puissance de création: sont nécessaires, Keyers, Couches, RamRecorders et Digital Video Effects (DVE);
- le contrôle aisé, des mélangeurs simples à configurer et faciles à utiliser;
- une solide plateforme technique : composants modulaires et évolutifs. Elle est construite sur des éléments informatiques de niveaux;
- pérennes: ils sont prêts pour 1.080p aujourd'hui, et la 4K et plus encore demain;
- optimisés pour la production et la diffusion décentralisée; et
- tout en direct, en temps réel et format non compressé.

## SPORTS



# DELIVERING ON THE BIGGEST SPORTING STAGES



Le secteur des médias sportifs connaît des changements rapides et la concurrence pour gagner les téléspectateurs est plus forte que jamais. L'éclatement des droits sur le contenu, la fusion entre les technologies de télédiffusion traditionnelles et l'informatique, ainsi que la profusion des plateformes média numériques et des dispositifs de visualisation qui se font concurrence, engendrent des défis techniques et commerciaux de taille.

EVS aide ses clients à relever ces défis avec succès en leur accordant le temps et la sérénité pour enrichir et ajouter de la valeur à leur contenu.

EVS Sports réunit les dispositifs de commande de la production en direct les plus fiables du marché, des suites originales de création de résumés et de gestion de contenus, des outils ingénieux de monétisation d'archives et des plateformes de diffusion multimédia instantanée.

## SPORT EN DIRECT

Grâce à la technologie unique d'enregistrement en continu et au logiciel LSM (Live Slow Motion), les serveurs de la gamme XT d'EVS sont une référence incontournable sur le marché en matière de rapidité, de précision et de fiabilité. Les producteurs d'émissions en extérieur et les sociétés qui fournissent le matériel font confiance à la technologie EVS pour la production d'événements en direct requérant un haut niveau de performance pour l'acquisition d'images multiples, les opérations de production instantanée comme : les reprises de séquences Live Slow Motion, Super Motion, Ultra Motion, l'insertion de graphiques analytiques lors d'émissions en direct, de même que la création de résumés en temps réel.

## DIFFUSION MÉDIA SUR UN SECOND ÉCRAN

Dans le contexte actuel difficile des médias sportifs qui prévoit la répartition des droits de diffusion, les télédiffuseurs doivent être capables de livrer à leurs téléspectateurs respectifs des contenus dynamiques sur de multiples plateformes comme la télévision, internet, les téléphones portables, les tablettes ou la télévision interactive.

La nouvelle solution EVS « Cloud-Cast » (C-Cast) a été conçue pour faciliter la distribution de médias en direct aux consommateurs via des applications web dédiées. Sur les tablettes, les appareils mobiles ou les interfaces web, C-Cast fonctionne en lien avec les applications d'EVS, ce qui permet aux spectateurs d'accéder aux séquences clés, à des résumés ou à des angles de caméras multiples.

## ÉMISSIONS SPORTIVES

EVS assure une efficacité optimale pour répondre aux exigences de la programmation comme les retransmissions sportives dont les délais sont très serrés. Les solutions intégrées d'EVS offrent une méthode fiable, ultra rapide, pour enregistrer, monter et rediffuser d'innombrables heures de couverture d'événements sportifs et des interviews d'après matchs requis pour les émissions en direct et la programmation sportive. Des outils intuitifs, y compris des outils de production à distance, permettent de marquer et de stocker toutes les séquences vidéo, ce qui permet à tout producteur ou rédacteur en chef, un accès instantané à l'ensemble des médias.

## GESTION DES ARCHIVES

Aujourd'hui, la gestion audiovisuelle des sports peut être complexe en raison des augmentations rapides du volume de contenu réparti sur d'innombrables plateformes. L'utilisation de différents formats de fichiers apporte également son lot de complexités. En même temps, la diminution de valeur des contenus non exploités pose un problème. EVS a conçu un système de gestion centralisée des médias, fondé sur des outils logiciels et matériels intégrés garantissant un accès rapide et aisé aux médias tout en simplifiant la promotion et la diffusion de contenu sportif.

## DIVERTISSEMENT



# ENABLING CREATIVE PROGRAMMING

La technologie EVS est conçue pour les productions dans des environnements sous pression et propose des serveurs multicanaux aux chaînes de télévision désireuses de stimuler la créativité, l'efficacité et la rapidité de leur flux de production

L'importance croissante des shows télévisés et de la télé-réalité en direct nécessitent une interactivité en temps quasi réel et un traitement des images ultra-rapide. Le sport et les informations avaient montré la voie à suivre. Les productions en studio et sur site adaptent rapidement des workflows personnalisés et ouverts, pour la flexibilité qu'ils apportent.

Nos solutions basées sur des serveurs de pointe offrent aux concerts, aux spectacles, à la télé-réalité, aux talk-shows et aux jeux et séries TV, des solutions d'enregistrement et de diffusion ultra performants, qui permettent des montages très efficaces et l'enrichissement de contenu dans un environnement intégré hautement collaboratif.

Les serveurs de production EVS accélèrent et optimisent les opérations, de l'enregistrement au montage, en proposant des solutions d'enregistrement fiables, un accès immédiat à tous les supports enregistrés, l'échange instantané de médias et un délai réduit entre l'enregistrement et les processus de montage.



## INFORMATIONS



# GETTING NEWS TO AIR FIRST

**La vitesse fait toute la différence dans les informations en direct. Les innovations pratiques d'EVS fournissent des systèmes ultra-rapides, modulaires, évolutifs et ouverts qui offrent des retours sur investissement exceptionnels**

Les solutions modulaires comprennent l'acquisition de différentes sources, l'édition et la lecture, et maintenant la capacité de fournir un contenu de qualité instantanément sur de multiples écrans. Elles offrent des workflows de production rapides et très fiables, dans un environnement en constante évolution.

Les solutions permettent également une rationalisation importante des workflows, avec des outils d'échange et d'édition ultra performants, ainsi que l'intégration transparente avec la plupart des infrastructures existantes de la rédaction.

EVS offre des solutions complètes pour la production des informations, que ce soit pour une rédaction locale, ou pour les équipes de journalistes sur le terrain.



## MÉDIAS

# ENABLING RELIABLE MXF WORKFLOWS

Les flux de production sont devenus de plus en plus complexes : un média doit souvent être envoyé à plusieurs endroits dans des formats différents tout en préservant sa qualité. La manière dont les fichiers contenant des métadonnées sont enregistrés permet une réelle interopérabilité tout au long du flux de production.

Les technologies et services EVS permettent une gestion ouverte et très flexible du cycle de vie des actifs médias à travers l'ensemble du flux de production,

de l'acquisition et la production, à l'archivage et la distribution. EVS offre une efficacité et une souplesse accrues dans un flux de médias. En produisant une fois, et en distribuant dans des formats multiples, la société simplifie le travail des médias.

Les solutions de stockage centralisé d'EVS étendent les capacités des workflows de production en direct.

**Avec une explosion des formats de fichiers médias et les workflows de production, les propriétaires de contenu ont du mal à suivre le rythme. Le besoin croissant des studios de cinéma, des diffuseurs, des sociétés de montage, des bibliothèques d'archives et des entreprises, de gérer, de monétiser et de réutiliser le contenu des médias a compliqué fortement le travail des producteurs**

Assurer la pérennisation de l'héritage audiovisuel à long terme fait à présent partie de la normalité dans les sociétés. Les solutions EVS pour la gestion d'archives proposent un ensemble d'outils logiciels pour gérer de façon centralisée les différentes plateformes de flux de production, y compris leur format, et permettre des recherches de médias basées sur les métadonnées.

# NOS PRODUITS CLÉS

Les solutions EVS sont basées sur des architectures modulaires.  
Voici quelques produits clés.

## SERVEURS VIDÉO

### XT3

#### Serveur de production et de diffusion

Le XT3 est un serveur de production (12 canaux HD/SD, 6 canaux 3D et 3 canaux 4K/UHD) qui permet d'enregistrer, de contrôler et de diffuser des médias en temps réel. Associé au LSM, il est la solution idéale pour les productions sportives en direct. Capable d'enregistrer plusieurs caméras simultanément, le XT3 constitue également un atout pour de nombreuses productions multi-caméras en studio, en direct ou quasi-direct. Ses autres atouts sont :

- enregistrement continu et en boucle (même pendant les ralentis).
- La fiabilité du serveur.
- La réactivité instantanée (encodage et décodage en temps réel).
- L'architecture ouverte pour une interopérabilité maximale avec les systèmes tiers et de nombreux codecs existants.
- Mise en réseau puissante avec partage immédiat du contenu.

### XTnano

#### Serveur de production et de diffusion

Le XTnano est un serveur de ralenti d'entrée de gamme à 4 ou 6 canaux HD/SD. Conçu pour les productions sportives en direct nécessitant des flux de production simplifiés, le XTnano constitue l'outil idéal pour des opérations rapides avec un maximum de fiabilité. Il offre une variété de configurations possibles. De plus, grâce à ses fonctionnalités de réseau Ethernet gigabit, il permet de lire et, simultanément, de transférer les fichiers audio/vidéo vers d'autres serveurs EVS, ainsi que vers tout système tiers de montage ou d'archivage.

### OpenCube HD/SD

#### Plateforme d'enregistrement basée sur le standard MXF

OpenCube HD/SD est un serveur d'enregistrement MXF (compatible avec de nombreux formats dont XDCamHD®, Jpeg2000, ProRes®, AVC-Intra, Uncompressed, DNxHD®). Les fichiers MXF (conformes à la norme SMPTE) sont générés automatiquement, pour un maximum d'interopérabilité dans tous les environnements de (post-)production.



### XS

#### Serveur d'acquisition et de diffusion

Le XS est un serveur à 12 canaux destiné à la production multi-caméras en studio, en SD ou HD. Il permet de réduire le temps de production (surtout celui de post-production) et de gagner en efficacité, tout en maîtrisant les coûts. Ses autres atouts importants sont la prise en charge intégrée de nombreux formats et codecs, l'interopérabilité et le contrôle maximum avec les systèmes tiers ou encore la mise en réseau puissante avec partage immédiat du contenu.

### XS NewsFlash

#### Workflow de production d'actualités « tout en un »

Le XS NewsFlash est un concept « tout en un », capable de répondre à tous les besoins liés à la production d'actualités. Il peut être livré comme système de récupération d'urgence à sécurité intégrée ou configuré pour des petites salles de rédaction et setups de production. XS NewsFlash est disponible en deux versions préconfigurées. Il suffit donc simplement de le brancher et de le démarrer.

## STOCKAGE

### XStore — Solution de stockage partagé

XStore est une solution de stockage flexible, personnalisable et évolutive. XStore Production (optimisation de la bande passante), XStore Archive (capacité optimale) et XStore HE (stockage puissant, en ligne ou pas, pour des productions en direct ou non) ciblent des besoins différents.

### XFly2 — Plateforme de stockage portable

Cette plateforme de stockage compacte et portable contient 8 disques durs, correspondant à une capacité de stockage allant jusqu'à 20 TB (jusqu'à 320 heures en HD à 100 Mb/s). Elle offre aux opérateurs des serveurs XT/XS une manière facile de transporter des productions complètes ou des clips. XFly2 se connecte facilement aux solutions de montage d'Avid ou d'Apple pour la postproduction.

## TRANSFERT ET ÉCHANGE DE MÉDIAS

### Ingest Funnel

#### Contrôle des workflows media

Ingest Funnel est un portail et une interface unique qui transforme, formalise et contrôle tous les contenus et formats enregistrés, vers des formats prêts à être diffusés, formats d'archive ou de postproduction.

### XFConverter

#### Logiciel "multi-usages" de conversion de fichiers

XF Converter est une alternative rentable aux outils traditionnels de transcodage. Il permet de remettre rapidement dans le bon format, des fichiers multimédias après leur transfert entre les principaux systèmes de production et serveurs de diffusion, sans pour autant modifier leur format vidéo ou audio.

### XFReader

#### Logiciel de lecture de fichiers MXF et GXF

XFReader est une visionneuse à haute performance, permettant l'exploration de fichiers MXF et GXF, quel que soit leur format d'encapsulation. Le XFReader est totalement agnostique aux formats vidéo HD ou SD.

## ARCHIVE

### MediArchive Director

#### Solutions de numérisation et de gestion d'archives

MediArchive Director contient une série d'applications pour gérer de manière centralisée l'ensemble d'un processus d'archivage (y compris les formats) et permet des recherches efficaces du matériel grâce à une indexation. Une diffusion rapide et simple est prise en charge automatiquement par l'outil central qui gère la numérisation automatisée des médias, le reformatage, et contrôle tous les éléments du processus.

## CONTRÔLE

### LSM

#### Contrôle des ralentis et production de listes de diffusion en direct

L'application LSM (« Live Slow Motion ») offre des solutions de contrôle de ralentis et de création de listes de diffusion en direct extrêmement performantes. L'enregistrement en boucle et l'accès au train d'enregistrement empêchent la perte du moindre plan. Destiné aux retransmissions sportives et autres événements en direct, le LSM associé à un des serveurs XT3 ou XTnano, garantit un niveau unique de fiabilité et de fonctionnalité. De plus, il gère tous les types de ralentis (de -400% à +400%), y compris le Super Motion (accélération de 2 à 3 fois), l'Hyper Motion (p. ex. 200 images/seconde) ou encore l'Ultra Motion. Enfin, il permet toute une série d'opérations de montage à la volée.

### MultiReview

#### Solution d'évaluation multi-caméras avancée

Grâce à l'accès à toutes les caméras, MultiReview étend les capacités des opérateurs de LSM. À présent, réalisateurs et opérateurs de ralentis peuvent parcourir simultanément tous les angles des caméras et enregistrer des sélections, de manière à ce que les rediffusions en direct et les choix de montage puissent être réalisés instantanément.

## GRAPHISME

### Epsio Live — Solutions de numérisation et de gestion d'archives

Les opérateurs LSM peuvent, avec Epsio Live, insérer des superpositions graphiques en temps réel, ou lors de diffusions instantanées et ajouter de la valeur aux analyses en direct des commentateurs, et ce, sans ressources additionnelles.

### Epsio FX — Des effets vidéo spéciaux en direct

Epsio FX permet d'ajouter rapidement des effets spéciaux à des listes de diffusion, afin d'enrichir les résumés. Combiné au LSM et au LSM Connect, Epsio FX élimine les processus compliqués de création d'effets au montage et délivre rapidement des effets spéciaux simples.

## SERVICE

#### De la consultance à la maintenance

En plus de ses produits et logiciels performants, EVS s'engage à fournir un service irréprochable. L'offre comprend la consultance sur les flux d'opérations et les processus de production, l'installation et la maintenance, les mises à jour, ainsi que la formation des utilisateurs.

EVS propose aussi, à l'occasion de certains événements, un service de location de ses serveurs et applications, afin de subvenir aux besoins liés à ceux-ci. À la base de ce service de grande qualité se trouve l'équipe EVS, disponible et réactive, en interaction constante avec la communauté de clients et d'utilisateurs.



### IPDirector

#### Gestion de production et de contenu

L'IPDirector est une suite intégrée d'applications de gestion de production vidéo qui assure un contrôle parfait du matériel audio et vidéo par le biais d'un serveur vidéo XT3, XTnano ou XS. Grâce à l'IPDirector, l'acquisition, l'archivage, la gestion, la recherche, le suivi, le montage (via IPEdit), la création de clips et de résumés, le balayage, ainsi que la lecture instantanée d'un quelconque contenu audio ou vidéo se font de manière aisée. L'interface graphique basée sur Windows assure un apprentissage et une utilisation aisés. L'IPDirector offre une maîtrise complète d'un réseau complexe de plusieurs serveurs XT3, XTnano ou XS.



### LSM Connect

#### Gestion de contenu et de listes de lecture

Le LSM Connect est une solution sur tablette pour la gestion de clips et de listes de lecture. Il donne l'accès et le contrôle instantané à distance aux clips et listes créés au cours d'une production. LSM Connect offre aux opérateurs une flexibilité inégalée dans les cars de production, libérant ainsi du temps pour permettre aux éditeurs de se concentrer sur la programmation et d'y ajouter une valeur créative.

## NOUVEAUX MÉDIAS

### C-Cast

#### Plateforme de contenu connectée

La plateforme C-Cast permet aux propriétaires de contenu d'en maximiser la valeur en connectant ce contenu en direct avec les équipes de production, les équipes accréditées et les spectateurs finaux. Il permet aux équipes de production hors site et aux équipes accréditées, d'accéder et de profiler un contenu non-utilisé et exclusif, de bénéficier de possibilités de distribution instantanées uniques, d'étendre la couverture de l'événement, et donc d'atteindre un nouveau public, de stimuler l'engagement des téléspectateurs, et de générer de nouveaux revenus.



## ÉDITION

### Xedio

#### Outil graphique couplé au LSM pour les productions sportives

Xedio est une suite d'applications modulaires pour l'acquisition, la production, la gestion des médias, et la diffusion d'infos et de sport. Xedio s'articule autour de trois principaux groupes d'outils : l'enregistrement et la diffusion; la production, l'édition et montage rapide; et la gestion des médias. Xedio est compatible avec les produits tiers comme l'archivage, les systèmes de gestion des rédactions ou de gestion de médias, le stockage et le graphisme, à la fois en HD et SD.

# NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE



**Il existe mille manières pour une société d'illustrer ses valeurs et de démontrer son engagement envers l'environnement, ses employés ou la communauté dans laquelle elle évolue. Cet engagement à long terme caractérise la culture et les valeurs d'EVS depuis sa création**

## **L'ENVIRONNEMENT**

Depuis sa création en 1994, EVS est soucieuse de son impact sur l'environnement. Au fur et à mesure des années, des décisions ont été prises afin de respecter cet engagement. Le nouveau siège social et centre d'innovation, localisé dans un environnement boisé près de Liège rassemble depuis cette année 2015, l'ensemble des employés auparavant répartis dans six bâtiments situés dans la même zone. Il leur offre un meilleur environnement de travail, avec une amélioration de l'efficacité et de la communication interne. Il recourt abondamment aux méthodes d'économie d'énergie, comme le « free cooling » pour

refroidir les endroits sujets à de grandes variations de température, l'éclairage peu consommateur d'énergie, les dalles « actives » (circulation d'eau froide dans les dalles, à la base du système de climatisation), la récupération de la chaleur générée par les serveurs (base du chauffage en hiver) ou les stores extérieurs (assurant une meilleure protection contre la chaleur du soleil). Il devrait recevoir une note positive selon la méthode d'évaluation BREEAM.

De par la nature de ses activités, EVS aide l'industrie à réduire son empreinte écologique. Elle propose des solutions de production et de consultation de



contenu vidéo à distance, ce qui permet à de nombreux opérateurs de réduire considérablement leurs déplacements. Par exemple, lors de grands événements sportifs planétaires, les outils de production télévisuelle d'EVS favorisent le partage des images entre le lieu de l'événement et la chaîne de télévision, ce qui réduit fortement les déplacements en avion d'un grand nombre de personnes.

### LES EMPLOYÉS

Ils sont le principal atout d'EVS. Ce sont eux qui développent les solutions, les proposent aux clients dans le monde entier, les installent, et en assurent le suivi et la maintenance.

La direction de la société favorise un environnement de travail basé sur l'épanouissement et le respect de chacun, ce qui se décline, entre autres, par :

- un lieu de travail attractif (bâtiment vitré et lumineux dans un environnement boisé, restaurant d'entreprise favorisant la cordialité, etc.);
- l'écoute attentive des uns et des autres, des programmes de formation internes pour les nouveaux employés;
- de nombreuses activités organisées par ou pour les employés visant à renforcer l'esprit d'équipe tels que des « incentives » par département ou différents événements d'entreprise dont certains incluent également les conjoints et enfants, ou encore l'incitation à la pratique d'un sport à proximité;
- une rémunération globale compétitive et en relation avec les compétences et l'expérience de chacun, accompagnée de programmes d'intéressement aux performances de la société.

Cette politique porte ses fruits et renforce le sentiment d'appartenance, puisque le taux de rotation est particulièrement faible malgré l'âge moyen peu élevé des employés de la société (36 ans).

### LA COMMUNAUTÉ

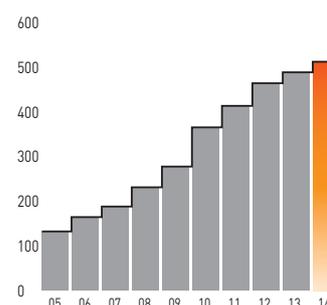
EVS a un ancrage régional fort et participe au développement des communautés dans lesquelles ses bureaux sont implantés. Elle construit des partenariats avec des fournisseurs locaux, soutient activement des projets culturels et sociaux, et encourage ses collaborateurs à faire de même dans leur environnement au travers d'actions ciblées de sponsoring.



**+ DE 85**

PROJETS À OBJET SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF ONT ÉTÉ SOUTENUS PAR LES EMPLOYÉS D'EVS EN 2014

NOMBRE D'EMPLOYÉS - ETP (31/12)



# INFORMATIONS POUR LES ACTIONNAIRES

## L'ACTION EVS

Le capital d'EVS est représenté par 13.625.000 actions sans valeur nominale. Depuis le 15 décembre 2011, les actions d'EVS sont soit nominatives, soit dématérialisées (et doivent donc être inscrites en compte titres).

Au 31 décembre 2014, il restait 897 actions à dématérialiser, soit 0,01% du capital de la société.

## MARCHÉ ET COTATION

L'action EVS est cotée sur le marché continu de NYSE EURONEXT Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. Elle a été introduite en bourse en octobre 1998 au prix de EUR 7,44 (EUR 37,20 avant la division du titre). Le titre a été divisé par 5 en juin 2005. EVS fait partie des indices Next150 et Bel-Mid.

EVS est également éligible, au 31 décembre 2014, pour le nouveau Plan d'Épargne en Actions pour Petites et Moyennes Entreprises en France (plan PEA-PME).

En 2014, la valeur maximum atteinte par le cours a été de EUR 47,97 le 4 avril 2014



et la valeur minimum de EUR 23,52 le 20 octobre 2014. EVS avait une capitalisation boursière de EUR 407,3 millions au 31 décembre 2014 sur base d'un cours de EUR 29,89. En 2014, l'action EVS a diminué de 36,4%, tandis que le BEL20 gagnait 12,4%, l'indice Dow Jones Europe 600 Technology™ 7,1% et le Nasdaq Composite 13,4%.

Au cours de l'année 2014, environ 127% du capital de la société a changé de mains. En moyenne, 66.574 titres ont été échangés quotidiennement sur NYSE Euronext et les autres plateformes, ce qui représente EUR 2,5 millions. Ajustée pour un flottant moyen d'environ 94%, la vélocité d'EVS en 2014 était de 135,3%.

## DIVIDENDE

Depuis 2013, le Conseil d'Administration a établi une politique qui vise à payer une grande proportion des bénéfices (avec un maximum de 100% de ratio de payout), tout en tenant compte des besoins de trésorerie pour financer la croissance de la société. Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a toujours payé un dividende à ses actionnaires. En outre, la société a initié dès 2006, le paiement d'un dividende intérimaire en fin d'année.

Le prospectus annonçait un taux de distribution des résultats de 30%. En réalité, ce taux a oscillé entre 60 et 125% depuis 2004. Le rendement du dividende a lui varié de 4% à 10% sur la même période, pour un ratio de payout moyen d'environ 85%.

Pour l'exercice fiscal 2014, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2015, d'approuver la distribution d'un dividende brut par action de EUR 2,00,

dont EUR 1,00 a déjà été payé à titre de dividende intérimaire brut en novembre 2014. En cas d'approbation de ce dividende par l'Assemblée Générale, le solde de EUR 1,00 brut (soit EUR 0,75 net du précompte mobilier belge de 25%) sera payé le 28 mai 2015 contre remise du coupon n° 20 (date de détachement de coupon : le 26 mai 2015; date d'enregistrement : le 27 mai 2015).

La proposition du Conseil pour l'exercice 2014 représente un ratio de payout de 76,0% et un rendement de 5,4%.

## ACTIONNARIAT

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci passe au-dessus ou en-dessous du seuil des 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la loi belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (13.625.000 actions fin 2014).

Au 31 décembre 2014, l'actionariat d'EVS Broadcast Equipment se présente comme suit (tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2014). Pour plus de détails sur l'actionariat, vous pouvez également consulter la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise dans la seconde partie du rapport annuel.





## ACTION EVS SUR 10 ANS

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Nombre de titres émis (moyen)	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.736.111	13.875.000	13.875.000	13.948.973	14.075.000
Nombre de titres émis (31/12)	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.875.000	13.875.000	13.875.000	14.075.000
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13.513.053	13.480.715	13.449.081	13.465.244	13.511.048	13.554.643	13.578.250	13.587.090	13.630.464	13.716.934
Free float moyen	93,5%	93,5%	93,5%	88,5%	82,8%	80,9%	79,5%	77,4%	75,0%	67,5%
Volume annuel échangé <sup>(1)</sup>	17.242.611	14.884.293	8.758.751	16.614.717	13.166.859	15.990.689	13.393.117	8.938.624	10.109.440	10.366.182
Volume moyen quotidien <sup>(1)</sup>	66.574	58.600	34.348	63.904	51.034	62.463	52.317	35.053	39.645	40.335
Volume moyen quotidien [EUR] <sup>(1)</sup>	2.459.901	2.888.959	1.383.196	2.726.774	2.154.676	2.318.011	2.731.703	2.220.117	1.545.759	944.646
Vélocité standard <sup>(2)</sup>	126,6%	109,2%	64,3%	121,9%	96,6%	116,4%	96,5%	64,4%	72,5%	73,6%
Vélocité ajustée - FF moyen <sup>(3)</sup>	135,3%	116,8%	68,7%	137,8%	116,8%	144,0%	121,5%	83,3%	96,7%	109,1%
Cours moyen annuel [EUR]	36,95	49,30	40,27	42,67	42,22	37,11	55,78	61,27	38,99	23,42
Cours de clôture [EUR]	29,89	46,99	44,40	39,49	47,90	44,80	25,50	79,60	43,80	28,69
Cours le plus haut [EUR]	47,97	57,19	46,00	48,30	49,49	53,24	80,39	83,86	44,85	31,85
Cours le plus bas [EUR]	23,52	39,88	34,97	34,10	31,97	21,22	21,00	42,50	27,85	16,05
Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions)	503,4	671,7	548,7	581,4	575,2	509,7	773,9	850,1	543,9	329,6
Capitalisation boursière (31/12, EUR millions)	407,3	640,2	605,0	538,1	652,6	610,4	353,8	1.104,5	607,7	403,8
Dividende brut [EUR]	2,00	2,16	2,64	2,36	2,64	2,48	2,48	2,28	1,68	1,20
Dividende net [EUR]	1,50	1,62	1,98	1,77	1,98	1,86	1,86	1,71	1,26	0,90
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)	5,4%	4,4%	6,6%	5,5%	6,3%	6,7%	4,4%	3,7%	4,3%	5,1%
Rachat d'actions propres/action	0,36	0,00	0,00	0,17	0,27	0,05	0,52	0,16	0,47	0,16
BPA (reported) [EUR]	2,63	2,52	3,10	2,38	2,82	1,88	3,33	2,91	2,89	1,46
Ratio de payout (brut sur BPA de base)	76,0%	85,7%	85,2%	99,2%	93,6%	131,9%	74,5%	78,4%	58,1%	82,2%
Ratio cours/bénéfice (moyen sur BPA de base) <sup>(4)</sup>	14,0	19,6	13,0	17,9	15,0	19,7	16,8	21,1	13,5	16,0

<sup>(1)</sup> Source : volumes selon NYSE-Euronext jusque 2008; à partir de 2009, la source est Fidessa, qui inclut également les échanges réalisés sur les plateformes alternatives.

<sup>(2)</sup> La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

<sup>(3)</sup> La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

<sup>(4)</sup> Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.



### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Depuis son introduction en bourse en 1998, chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à y participer; toutes les modalités pratiques sont publiées un mois avant cette assemblée.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses Statuts, que les procurations pour participer à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire économique effectif final.

Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire économique effectif final qui lui permet d'exercer ses droits.

Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est appliquée strictement et donne lieu, lors de chaque assemblée, à quelques rejets de procurations non conformes, notamment issues de dépositaires.

### SERVICE FINANCIER

Les dividendes sont payables auprès de la Banque ING, qui est l'agent payeur unique dans le système dématérialisé « E.S.E.S. » d'Euroclear Belgium.

### ING BANK SA

Avenue Marnix, 24  
1000 Bruxelles, Belgique

En juin 2005, l'action EVS a fait l'objet d'une division par 5. Les titres non échangés peuvent l'être auprès de :

### DELTA LLOYD BANK SA

B.O. Épargne et placements  
Administration/liquidation  
Av. de l'astronomie, 23  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél.: +32 2 229 77 53  
Mail: dossierstires@dlbank.be

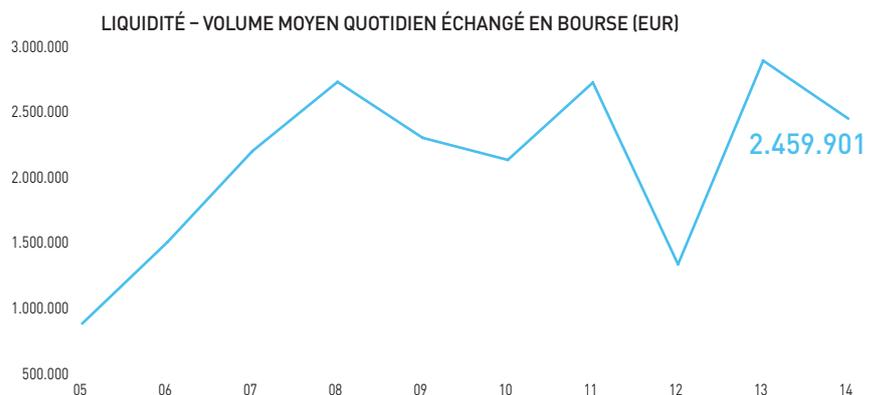
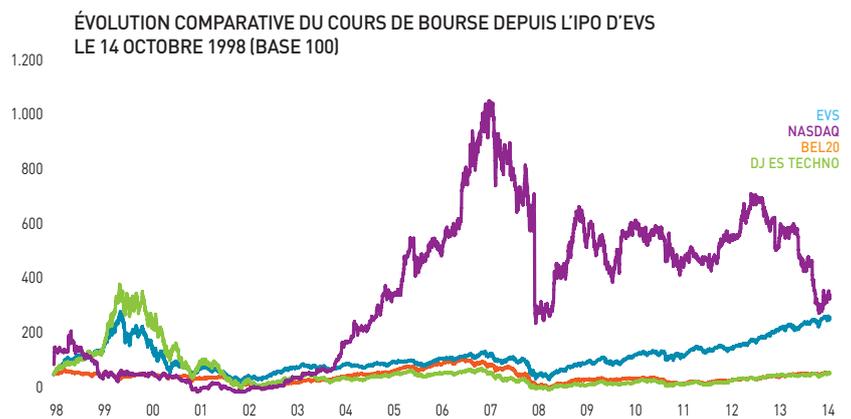
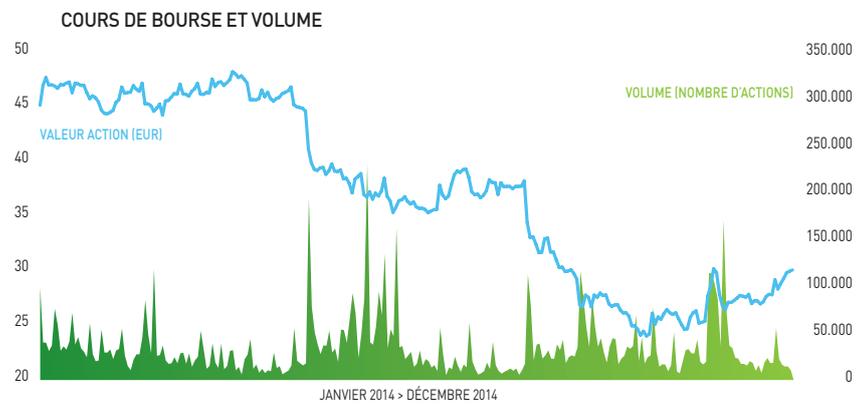
### ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

Le site web du groupe ([www.evs.com](http://www.evs.com)) permet d'avoir accès aux informations générales sur la société et ses produits, mais aussi aux informations financières, aux règles de Gouvernement d'Entreprise ou aux rapports annuels.

Une page indique également les analystes financiers qui suivent la valeur.

Tous les documents légaux peuvent être consultés au siège de la société ou sur notre site internet.

EVS a adopté une politique de « période silencieuse », qui, pendant les périodes sensibles, limite la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non liées au présent. Cette période calme commence le premier jour de chaque nouveau trimestre et se termine le jour des résultats. EVS apprécie l'intérêt que ses actionnaires portent à la société, et est convaincue que cette politique permet à la société de bien équilibrer les besoins liés à l'activité tout en communiquant avec les actionnaires existants ou potentiels de la société.



**5,4%**

DE RENDEMENT DE DIVIDENDE EN 2014

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MIOS)	2014	2013	2012	2014/2012
Chiffre d'affaires	131,4	129,1	137,9	1,8%
Résultat d'exploitation – EBIT <sup>(1)</sup>	46,1	48,4	62,1	-4,8%
Résultat net (part du groupe)	35,5	34,0	41,7	4,4%
Résultat net courant, hors dcinex (part du groupe) <sup>(2)</sup>	35,2	35,9	44,6	-2,0%
Investissements	22,4	15,1	9,6	48,5%
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	54,8	47,8	60,9	14,6%
Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final)	73,5	68,5	67,3	7,3%
Trésorerie nette (31 décembre) <sup>(3)</sup>	-8,5	0,1	20,6	N/A
Besoin net en fonds de roulement au 31/12 <sup>(4)</sup>	38,4	40,3	30,3	-4,8%
Nombre d'employés (équivalents temps-plein, 31 décembre)	512	486	463	5,3%

DONNÉES PAR ACTION (EUR)	2014	2013	2012	2014/2012
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13.513.053	13.480.715	13.449.081	0,2%
Résultat net, part du groupe, de base <sup>(5)</sup>	2,63	2,52	3,10	4,4%
Résultat net courant, hors dcinex, part du groupe, de base <sup>(5)</sup>	2,60	2,68	3,31	-3,0%
Dividende brut (intérimaire + final)	2,00	2,16	2,64	-7,4%
Fonds propres par action	5,40	4,99	4,94	8,2%

RATIOS (%)	2014	2013	2012	2014/2012
Marge brute [%]	74,5%	75,5%	77,3%	-
Marge d'exploitation [%] <sup>(1)</sup>	35,1%	37,5%	44,4%	-
Rentabilité nette <sup>(6)</sup>	26,8%	27,8%	32,3%	-
Pay-out ratio (dividende brut/résultat net courant)	76,0%	85,7%	85,2%	-
Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen)	5,4%	4,4%	6,6%	-
Rendement sur fonds propres – ROE <sup>(7)</sup>	52,3%	50,6%	75,0%	-
Rendement sur capitaux employés – ROCE <sup>(8)</sup>	54,3%	69,0%	155,5%	-

<sup>(1)</sup> L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.

<sup>(2)</sup> Le résultat net courant, hors dcinex, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et hors contribution de dcinex.

<sup>(3)</sup> La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année.

<sup>(4)</sup> Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales

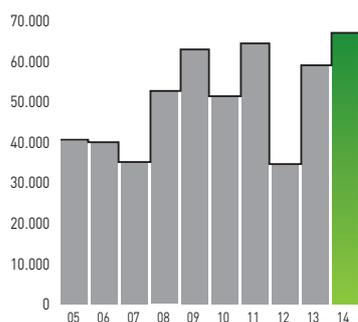
<sup>(5)</sup> Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.

<sup>(6)</sup> La rentabilité nette est égale au résultat net courant divisé par le chiffre d'affaires.

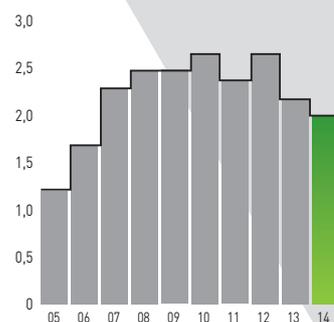
<sup>(7)</sup> Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice.

<sup>(8)</sup> Résultat net courant, hors dcinex / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires)

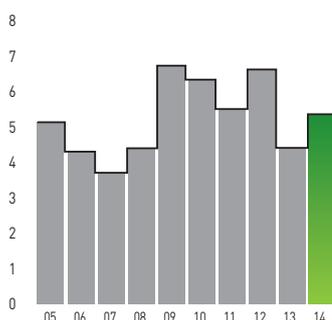
#### LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN BOURSE (NOMBRE DE TITRES)



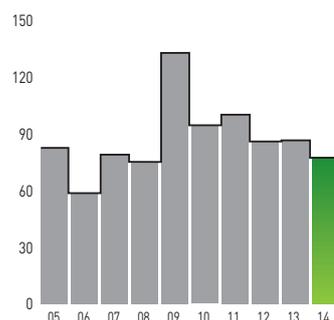
#### DIVIDENDE BRUT PAR ACTION APRÈS SPLIT (EUR)



#### RENDEMENT DE DIVIDENDE (%)



#### RATIO DE PAYOUT (% DU RÉSULTAT NET)



#### CALENDRIER DE L'ACTIONNAIRE

12 mai 2015  
Résultats 1T15

19 mai 2015  
Assemblée Générale Ordinaire

26 mai 2015  
Dividende final – date de détachement (coupon n°20)

27 mai 2015  
Dividende final – date d'enregistrement (coupon n°20)

28 mai 2015  
Dividende final – date de paiement (coupon n°20)

27 août 2015  
Résultats 2T15

13 novembre 2015  
Résultats 3T15

# NOTRE PRÉSENCE DANS LE MONDE

## BUREAUX EVS

### SIÈGE SOCIAL EVS

Liège Science Park  
13 Rue Bois St-Jean, 4102 Seraing  
Belgique  
Mail : [info@evs.com](mailto:info@evs.com)  
Ventes : [sales@evs.com](mailto:sales@evs.com)  
Support : [support@evs.com](mailto:support@evs.com)  
Relations investisseurs:  
[corpcom@evs.com](mailto:corpcom@evs.com)  
Tél. : +32 4 361 70 00 – Fax : +32 4 361 70 99

### EVS UK

5 Ashcombe House  
The Crescent, Leatherhead KT22 8DY  
Royaume-Uni  
Mail : [info.uk@evs.com](mailto:info.uk@evs.com)  
Tél. : +44 (0)1 372 387 250

### EVS NETHERLANDS

97 HS Solebaystraat, 1055 ZP Amsterdam  
Pays-Bas  
Mail : [nederland@evs.com](mailto:nederland@evs.com)  
Tél. : +32 4 361 70 00

### EVS GERMANY

Feringastrasse 10/12  
85774 Unterföhring (Munich)  
Allemagne

### EVS SWITZERLAND

9 rue des Arsenaux, 1700 Fribourg  
Suisse  
Mail : [swiss@evs.com](mailto:swiss@evs.com)  
Tél. : +41 26 435 33 16

### EVS FRANCE

62bis, Avenue André Morizet  
92100 Boulogne Billancourt  
France  
Mail : [info.france@evs.com](mailto:info.france@evs.com)  
Tél. : +33 1 46 99 9000

### EVS IBERICA

12-2C, Avenida de Europa,  
Edificio Monaco  
Parque Empresarial de la Moraleja  
28108 Alcobendas, Madrid  
Espagne  
Mail : [info.iberica@evs.com](mailto:info.iberica@evs.com)  
Tél. : +34 91 490 39 30

### EVS ITALIA

Via Milano, 2, 25126 Brescia  
Italie  
Mail : [info.italy@evs.com](mailto:info.italy@evs.com)  
Tél. : +39 030 296 400

### EVS CANADA

1200 Avenue Papineau, Bureau 240  
H2K 4R5 Montréal QC  
Canada  
Mail : [info.canada@evs.com](mailto:info.canada@evs.com)



### EVS AMERICAS - EAST COAST

9 Law Drive, Suite 200, NJ 07004 Fairfield  
États-Unis  
Mail : [info.usa@evs.com](mailto:info.usa@evs.com)  
Tél. : +1 973 575 7811  
Fax : +1 973 575 7812

### EVS AMERICAS - WEST COAST

101 South First Street, Suite #404  
CA 91502 Burbank  
États-Unis  
Mail : [info.usa@evs.com](mailto:info.usa@evs.com)  
Tél. : +1 818 846 9600

### EVS MEXICO

World Trade Center  
Cd. De México Montecito,  
No. 38 Piso 23 Oficina 38, Col. Nápoles  
D.F. 03810 México  
Mexique  
Mail : [info.mexico@evs.com](mailto:info.mexico@evs.com)  
Tél. : +52 55 46 31 22 00

### EVS MIDDLE EAST

Shatha Tower Office 09, 32<sup>nd</sup> floor  
PO Box 215278, Dubai Media City  
Émirats Arabes Unis  
Mail : [info.dubai@evs.com](mailto:info.dubai@evs.com)  
Tél. : +971 4 365 4222

### EVS CHINA

2805 Building One  
Wanda Plaza, N° 93 Jianguo Road  
100026 Pékin  
Chine  
Mail : [info.china@evs.com](mailto:info.china@evs.com)  
Tél. : +86 10 5820 3099

### EVS HONG KONG

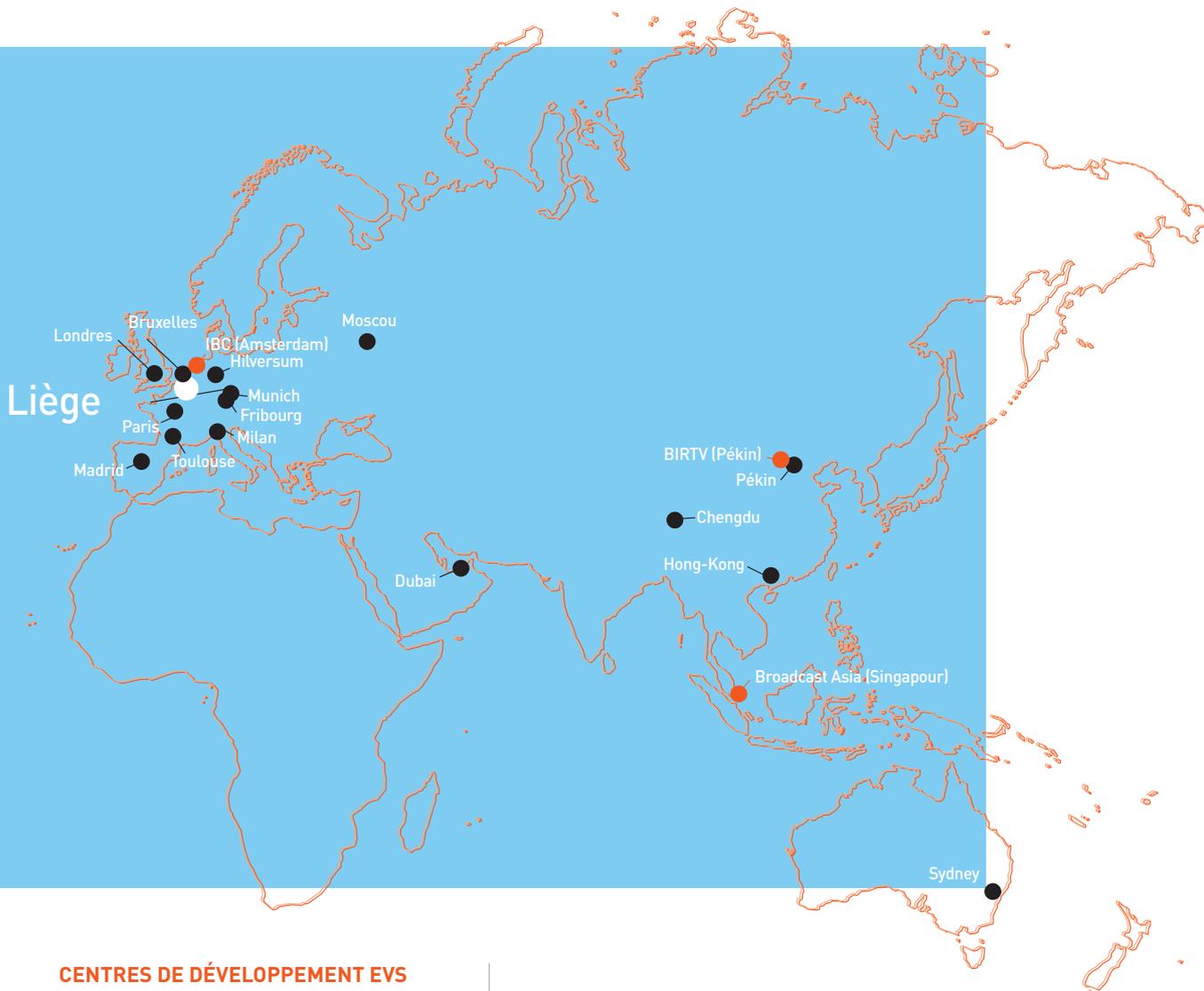
Room A, 35/F, @Convoy,  
169 Electric Road, North Point  
Hong-Kong  
Mail : [info.hk@evs.com](mailto:info.hk@evs.com)  
Tél. : +852 2914 2501  
Fax: +852 2914 2505

### EVS AUSTRALIA

Amber Technology Unit 1, 2 Daydream Street  
NSW 2102 Warriewood  
Australie  
Tél. : +61 02 9452 8600

### DYVI LIVE SA

Avenue Charles Quint/Keizer Karellaan 576  
1082 Bruxelles  
Belgique  
Mail : [sales@evs.com](mailto:sales@evs.com)  
Tél. : +32 2 894 44 44



## CENTRES DE DÉVELOPPEMENT EVS

### EVS BRUSSELS DEVELOPMENT CENTER

Avenue Charles Quint/Keizer Karellaan 576  
1082 Bruxelles  
Belgique  
Mail : info@evs.com – Tél. : +32 2 421 78 70

### EVS PARIS DEVELOPMENT CENTER

62bis, Avenue André Morizet,  
92100 Boulogne Billancourt  
France  
Mail : info.france@evs.com – Tél. : +33 1 46 99 9090

### EVS TOULOUSE DEVELOPMENT CENTER

6, rue Brindejonc des Moulinais  
Bât. A - CS95836, 31505 Toulouse Cedex 5  
France  
Mail : info.opencube@evs.com  
Tél. : +33 5 61 285 606

### EVS CHENGDU DEVELOPMENT CENTER

Office 401, Building 8  
Incubation Park (DESUN International )  
TianFu Avenue n° 1480  
High-Tech Zone, Gaoxin District, 610041 Chengdu  
Chine  
Mail : info@nbsystems.tv – Tél. : +86 21 331 91 621

### EVS WEITERSTADT DEVELOPMENT CENTER

Brunnenweg 9, Weiterstadt 64331  
Germany  
Mail : info@evs.com – Tél. : +49 6150 104 226

## HOTLINES

Belgique, Royaume-Uni, France,  
Allemagne, Espagne, Italie, EAU :  
+32 495 28 40 00

Canada : +1 514 400 9369

États-Unis : +1 973 575 7813

Mexique : +52 55 46 31 22 09

Chine : +86 139 1028 9860

Australie : +32 4 361 7000

Inde : +91 98 9017 5958

## CONTACT

**Magdalena Baron,**

Senior Vice President et CFO

**Geoffroy d'Oultremont,**

Vice President Investor Relations and  
Corporate Communication

**EVS Broadcast Equipment SA**

+32 4 361 70 14

corpcom@evs.com



English version available on request.  
Le Rapport Annuel (rapport de gestion, comptes et notes)  
est disponible sur le site internet d'EVS ([www.evs.com](http://www.evs.com)).  
Une version imprimée peut être obtenue sur demande.



RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL 2014



# TABLE DES MATIÈRES

---

## RAPPORT DE GESTION

4

RAPPORT FINANCIER	4
1. CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)	4
2. FAITS MARQUANTS	4
3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME	4
4. CHIFFRE D’AFFAIRES	5
5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5
6. EMPLOI	5
7. RESULTATS	6
7.1. Chiffres clés 2014 par trimestre	6
7.2. Commentaires sur les résultats 2014	6
7.3. Données par action (EUR)	6
8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL	6
9. LITIGES	7
10. GESTION DES RISQUES	7
11. INVESTISSEMENTS	7
12. CAPITAL ET SUCCURSALES	7
13. PERSPECTIVES 2015	7
14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	7
15. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES	8
DECLARATION DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	9
1. CHARTE DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	9
2. CONSEIL D’ADMINISTRATION	9
3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	9
3.1. Comité d’Audit	9
3.2. Comité des Rémunérations	9
3.3. Comité Stratégique	9
4. GESTION JOURNALIERE	11
4.1. Comité Exécutif	11
4.2. Gestion opérationnelle des filiales	11
5. CONTROLE DE LA SOCIETE	12
5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	12
5.2. Audit externe	12
6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2014)	12
7. ASSEMBLEES GENERALES	13
8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D’AFFECTATION DU RESULTAT	13
9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	13
RAPPORT DE REMUNERATION	14
1. LES ADMINISTRATEURS	14
1.1. Politique de rémunération	14
1.2. Rémunérations perçues en 2014	14
2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF	15
2.1. Politique de rémunération	15
2.2. Rémunérations perçues en 2014	16
3. PROCEDURES DE CONFLIT D’INTERETS	16
RISQUES ET INCERTITUDES	17
1. RISQUES PRIMAIRES	17
2. RISQUES SECONDAIRES	17
DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	18

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

19

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES	19
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL	19
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)	20
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	21
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES	22
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS	23
1. INFORMATIONS RELATIVES A L’ENTREPRISE	23
1.1. Identification	23
1.2. Consultation des documents sociaux	23
1.3. Objet social	23
2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS	23
2.1. Principes de préparation des états financiers	23
2.2. Conformité aux normes comptables	23
2.3. Dispositions adoptées lors de la conversion aux IFRS en 2005	23
2.4. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements	23

2.5.	Résumé des changements dans les principes comptables	24
2.6.	Principes de consolidation	24
2.7.	Filiales	24
2.8.	Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées	24
2.9.	Résumé des jugements et estimations significatifs	24
2.10.	Conversion des monnaies étrangères	24
2.11.	Immobilisations incorporelles	25
2.12.	Regroupements d'entreprises	25
2.13.	Goodwill	25
2.14.	Immobilisations corporelles	25
2.15.	Actifs non courants détenus en vue de la vente	26
2.16.	Stocks	26
2.17.	Commandes en cours	26
2.18.	Clients et autres débiteurs	27
2.19.	Autres actifs courants et non-courants	27
2.20.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	27
2.21.	Actions propres	27
2.22.	Intérêts non contrôlants	27
2.23.	Prêts et emprunts portant intérêts	27
2.24.	Provisions	27
2.25.	Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	27
2.26.	Paieement fondé sur des actions	27
2.27.	Reconnaissance des produits des activités ordinaires	28
2.28.	Contrat de location (EVS comme bailleur)	28
2.29.	Subventions publiques	28
2.30.	Contrats de location (EVS comme locataire)	28
2.31.	Frais de recherche et de développement	28
2.32.	Coûts d'emprunt	29
2.33.	Impôts sur le résultat	29
2.34.	Instruments financiers dérivés	29
2.35.	Dividendes	29
2.36.	Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées	29
2.37.	Résultats par action	29
3.	INFORMATION SECTORIELLE	30
3.1.	Généralités	30
3.2.	Informations complémentaires	30
4.	ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, COENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION	31
4.1.	Liste des entreprises	31
4.2.	Regroupement d'entreprises	32
5.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	33
5.1.	Participations dans les entreprises associées	33
6.	PRODUITS ET CHARGES	34
6.1.	Produits/(charges) financiers	34
6.2.	Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables	34
6.3.	Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	34
7.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	35
7.1.	Charges d'impôts sur le résultat	35
7.2.	Réconciliation de la charge d'impôts	36
7.3.	Impôts différés au bilan	36
8.	RESULTAT PAR ACTION	36
9.	DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES	37
10.	GOODWILL	37
10.1.	OpenCube Technologies (renommé en EVS Toulouse)	37
10.2.	DYVI Live / SVS	38
11.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39
11.1.	Technologie	39
11.2.	Propriété intellectuelle	40
12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40
13.	FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	41
14.	ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	41
15.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS	41
15.1.	Stocks	41
15.2.	Commandes en cours	42
16.	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	42
16.1.	Créances liées aux contrats de location-financement	43
17.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	43
18.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	43
19.	ACTIFS FINANCIERS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	43
20.	CAPITAUX PROPRES	44
20.1.	Évolution du capital social	44
20.2.	Capital social et actions propres	44
20.3.	Capital autorisé	44
20.4.	Plan d'intéressement du personnel	45
20.5.	Rachat d'actions propres	46
20.6.	Réserves	46
20.7.	Écarts de conversion	46
21.	EMPRUNTS	47
21.1.	Lignes de crédit	47
21.2.	Emprunts bancaires liés aux bâtiments	47

22. PROVISIONS	48
23. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	48
24. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES	48
24.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel	48
24.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	48
24.3. Garanties bancaires	49
24.4. Garanties contractuelles	49
24.5. Garanties réelles	49
24.6. Autres garanties et éventualités	49
25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	49
25.1. Filiales	49
25.2. Dirigeants	49
26. COMMISSAIRE	49
27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	49
28. INSTRUMENTS FINANCIERS	50
28.1. Justes valeurs des instruments financiers	50
28.2. Risque de change	50
28.3. Risque de crédit	50
29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	50

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE** **51**

---

**COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES** **52**

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE	52
COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES	53
BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	54
ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES	56

# RAPPORT DE GESTION

## RAPPORT FINANCIER

### 1. CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)

	2014	2013	2012	2014/2013
Chiffre d'affaires	131,4	129,1	137,9	+1,8%
Marge brute %	74,5%	75,5%	77,3%	-
Résultat d'exploitation - EBIT	46,1	48,4	61,2	-4,8%
<b>Marge EBIT %</b>	<b>35,1%</b>	<b>37,5%</b>	<b>44,4%</b>	-
Contribution de dcinex	-0,2	0,1	0,4	N/A
Impôts sur le résultat	-14,7	-15,3	-18,3	-4,4%
Bénéfice net, part du groupe	35,5	34,0	41,7	+4,4%
Bénéfice net courant, hors dcinex, part du groupe <sup>(1)</sup>	35,2	35,9	44,6	-2,0%
Rentabilité nette courante, hors dcinex (%)	26,8%	27,8%	32,3%	-

<sup>(1)</sup> Le bénéfice net courant, hors dcinex, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et contribution de dcinex. Voir annexe 6.2 sur les mesures financières non définies par les normes comptables IFRS.

### 2. FAITS MARQUANTS

Notre performance en 2014 montre que nous gardons clairement notre position de leader dans la production haut de gamme de contenu vidéo en direct, mais nous devons faire face à un ralentissement du marché des serveurs de production. En cette fin d'année 2014, nous avons mis en place une nouvelle organisation et lancé de nombreuses initiatives relatives au recentrage sur notre cœur de métier, telles que la cession de dcinex, l'acquisition de SVS/DYVI ou la priorisation de nos produits. Elles nous aideront à être encore mieux armés pour saisir les opportunités de demain.

Nos ventes en 2014 sont en ligne avec notre guidance d'une croissance faible à un chiffre (*low single digit*) comparé à 2013. Cela reflète le marché qui reste toujours compliqué. Nous gardons une attention toute particulière à la gestion des coûts. Nos efforts, combinés au déménagement vers le nouveau bâtiment délibérément postposé suite aux récents changements organisationnels, ont généré une croissance de 6,7% des charges d'exploitation par rapport à l'an passé (contre une guidance d'environ 10% de croissance). Les 6,7% de croissance s'expliquent par des engagements contrôlés (+6,8% du nombre moyen d'employés, ce qui représente une réduction substantielle par rapport aux plans initiaux) et la contribution de SVS/DYVI, partiellement compensés par les programmes de contrôles des charges d'exploitation. Pour 2015, nous avons une faible visibilité sur les ventes, le carnet de commande est en baisse de 24,3% par rapport à 2014 (hors événements), et nous attendons une croissance élevée à un chiffre (*high single digit*) des charges d'exploitation. Cette croissance des charges d'exploitation en 2015 est la combinaison de l'effet, sur une année entière, des décisions d'investissement et de recrutement de 2014, et des investissements dans l'organisation, partiellement compensés par les programmes d'économie et de contrôle strict des dépenses.

### 3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME

Tandis que le sport représente toujours une part significative des activités d'EVS, des marchés moins cycliques comme les divertissements, les informations et les médias croissent rapidement. Avec cette diversification, EVS cherche à prendre des positions de leader dans des niches qui présentent un haut potentiel de croissance. Sa stratégie « Speed to Air » est une réponse au souhait des chaînes de télévision d'évoluer vers de nouveaux processus de production, bénéficiant de la flexibilité offerte par des processus sans cassette et des réseaux qui ont une plus grande capacité de transport. Le transfert de vidéo par technologies IP et les technologies basées sur le *cloud* ont commencé à entrer dans le marché de la production télévisée et permettent d'envisager des niveaux de flexibilité et d'efficacité encore plus grands pour la production télévisée (en direct). EVS prévoit d'augmenter ses investissements en R&D dans ces nouvelles technologies afin de continuer à offrir à ses clients les solutions de production les plus récentes. En outre, le marché du broadcast continue à migrer de la définition standard vers la haute-définition, à imaginer des applications pour les seconds écrans et à demander plus de contenu vidéo en direct, dans le monde entier et en particulier dans les pays émergents. Des caméras et des résolutions plus avancées, telles que la technologie UltraHD (4K) accélèrent la conversion et les upgrades vers des processus intégrés de production. EVS cible des petites niches dans lesquelles la combinaison de la fiabilité des infrastructures, de l'agilité des applications et de la qualité du service sont des critères de succès essentiels.

Au vu de tout ceci, en tenant compte des risques et incertitudes inhérents à nos activités, et spécialement de l'environnement macroéconomique, le Conseil d'Administration d'EVS pense que, à long terme, la demande pour les produits EVS devrait continuer à être soutenue par des moteurs de croissance structurels.

#### 4. CHIFFRE D'AFFAIRES

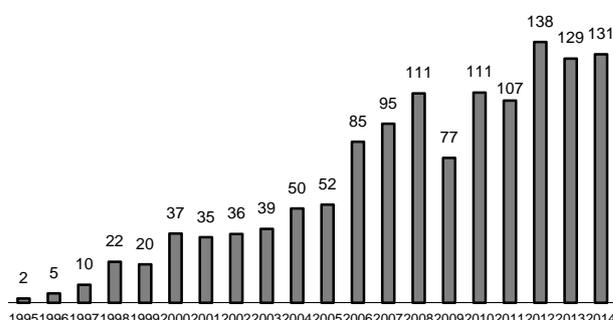
Le chiffre d'affaires d'EVS s'est élevé à EUR 131,4 millions en 2014, une augmentation de 1,8% par rapport à 2013 (-8,9% à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements). Les ventes de solutions en Sports ont diminué de 6,6% à EUR 81,9 millions (-6,6% à taux de change constant), représentant 62,3% des ventes du groupe en 2014. Les ventes ENM ont diminué de 14,0% à EUR 35,2 millions (-14,0% à taux de change constant), représentant 26,8% du total des ventes. Il y a eu un montant record de EUR 14,3 millions de locations pour les événements en 2014 (Coupe du monde, JO d'hiver, Jeux asiatiques, Jeux du Commonwealth et JO de la jeunesse), contre EUR 0,5 million en 2013.

En 2014, en Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA"), les ventes (hors locations pour les événements) se sont élevées à EUR 62,8 millions (+0,1% comparé à 2013), représentant 47,8% des ventes du groupe.

Le chiffre d'affaires (hors locations pour les événements) en Amérique ("NALA") a atteint EUR 32,9 millions (+12,3% à taux de change constant).

En Asie & Pacifique ("APAC"), les ventes (hors locations pour les événements) ont atteint EUR 21,3 millions (-41,5% à taux de change constant).

Évolution du chiffre d'affaires (EUR millions)



#### Ventes par région (EUR millions)

	2014	2013	Répartition 2014	2014/2013
Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA)	62,8	62,8	47,8%	+0,1%
Amérique (NALA)	32,9	29,3	25,0%	+12,3%
à taux de change constant	32,9	29,3	-	+12,3%
Asie-Pacifique (APAC)	21,3	36,5	16,2%	-41,5%
Locations liées aux grands événements	14,3	0,5	10,9%	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>131,4</b>	<b>129,1</b>	<b>100%</b>	<b>+1,8%</b>

#### 5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement (« R&D ») se sont élevées à EUR 25,2 millions en 2014, en croissance de +10,8%. Ces dépenses représentent 19,2% des ventes. Conformément aux règles comptables du groupe (belges et IFRS), ces dépenses sont intégralement prises en charge sur l'exercice. Aujourd'hui, environ 260 ingénieurs travaillent sur 6 sites. La forte intégration verticale du groupe entre les activités de vente/support au niveau local et la R&D permet une adaptation rapide des produits aux besoins des clients. Les priorités d'EVS en termes de R&D sont de poursuivre le développement de solutions de production efficaces basées sur des plateformes de production modulaires intégrées, et qui offrent aux réalisateurs encore plus de flexibilité et de qualité lors de la production et diffusion du contenu aux téléspectateurs.

Depuis le quatrième trimestre 2010, EVS bénéficie d'une dispense au précompte professionnel qui est attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de R&D selon certains critères prévus par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes depuis 2011, le montant inhérent à l'année en cours vient en déduction des charges de R&D.

#### 6. EMPLOI

##### Répartition du personnel d'EVS par département (en équivalents temps plein):

	Services Corporate	Recherche & Développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2012	71	232	43	117	463
31 déc. 2013	78	239	53	116	486
31 déc. 2014	73	261	59	119	512

Au 31 décembre 2014, 512 personnes (équivalents temps plein – dont 6 membres du personnel de direction, 463 employés, 9 ouvriers et 34 consultants, indépendants et intérimaires) étaient occupées par EVS, soit une augmentation de 5,3% par rapport à fin 2013. Le coût total des rémunérations s'élève à EUR 37,0 millions en 2014 contre EUR 35,0 millions en 2013. Pour 2014, le nombre moyen de membres du personnel fut de 503, en augmentation de 6,8% par rapport à 2013 (471). La majorité des recrutements de 2014 concernent la recherche et le développement. La diminution au niveau des Services Corporate fait principalement suite à l'externalisation des services de nettoyage en 2014.

## 7. RESULTATS

### 7.1. Chiffres clés 2014 par trimestre

IFRS - EUR millions, sauf bénéfice par action, exprimé en EUR	1T14 Non audité	2T14 Non audité	1S14 Non-audité	3T14 Non audité	4T14 Non audité	2S14 Non audité	2014 Audité
Chiffre d'affaires	29,3	35,6	64,9	36,0	30,5	66,5	131,4
Marge brute	22,0	26,7	48,6	26,9	22,3	49,2	97,8
Marge brute %	74,9%	75,0%	74,9%	74,9%	73,0%	74,0%	74,5%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	10,0	12,9	22,9	14,3	8,9	23,2	46,1
Marge d'exploitation – EBIT %	34,1%	36,2%	35,3%	39,8%	29,1%	34,9%	35,1%
Bénéfice net – part du groupe	7,1	8,9	16,0	11,3	8,3	19,5	35,5
Bénéfice net courant, hors dcinex – part du groupe <sup>(1)</sup>	7,3	9,6	16,8	11,4	6,9	18,4	35,2
Bénéfice net de base par action	0,53	0,66	1,19	0,84	0,61	1,44	2,63
Bénéfice net courant de base par action, hors dcinex <sup>(1)</sup>	0,54	0,71	1,25	0,85	0,51	1,35	2,60

<sup>(1)</sup> Le résultat net courant, hors dcinex, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et contribution de dcinex. Voir annexe 6.2 sur les mesures financières non définies par les normes comptables IFRS.

### 7.2. Commentaires sur les résultats 2014

La marge brute consolidée a été de 74,5% en 2014, comparée à 75,5% en 2013, en raison du mix produits, de certains reclassements entre la R&D et le coût des ventes et de réductions de valeurs plus élevées. Les charges d'exploitation ont augmenté de 6,7%, principalement suite à certains recrutements ainsi qu'à des coûts supplémentaires en 2014 comprenant l'investissement dans SVS/DYVI. C'est plus faible que la guidance de 10% de croissance, principalement en raison de coûts plus faibles liés au déménagement (reporté pour adapter le nouveau bâtiment aux changements organisationnels récents et une meilleure réutilisation d'équipements existants), une adoption immédiate des initiatives de gestion des coûts par la nouvelle organisation et un coût moins élevé que prévu pour le recrutement du nouveau CEO. Cela résulte en une marge d'exploitation (EBIT) en 2014 de 35,1% des ventes (37,5% l'an dernier). dcinex a généré une contribution de EUR -0,2 million aux résultats d'EVS en 2014, jusqu'à la date de sa cession qui, en outre, a généré une plus-value de EUR 2,0 millions. Le taux d'imposition a été plus faible en 2014, suite à des changements de structure dans certaines filiales afin de mieux refléter leurs fonctions opérationnelles et à la plus-value non-imposable sur la cession de dcinex. Le bénéfice net du groupe s'est élevé à EUR 35,5 millions en 2014, comparé à EUR 34,0 millions en 2013. Le résultat net de base par action a atteint EUR 2,63 en 2014, soit +4,2% par rapport à EUR 2,52 en 2013.

### 7.3. Données par action (EUR)

	2014	2013	2012	2014/2013
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	13.513.053	13.480.715	13.449.081	+0,2%
<b>Résultat net de base, part du groupe</b>	<b>2,63</b>	<b>2,52</b>	<b>3,10</b>	<b>+4,2%</b>

## 8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Fin 2014, les fonds propres représentent 52,6% du bilan. Les stocks s'élevaient à EUR 15,4 millions, incluant environ EUR 4,0 millions d'équipements utilisés par la R&D et pour des démos de produits EVS. Les stocks ont diminué par rapport à septembre 2014 et à fin 2013, car le niveau d'équipements utilisés lors de différents grands événements sportifs a diminué. Au passif, les provisions comprennent principalement la provision pour les garanties techniques sur les produits EVS (pièces et main d'œuvre).

Fin 2011, EVS a commencé la construction d'un nouveau bâtiment dans le même parc d'activités à Liège, afin de rassembler tous les employés de la maison-mère, répartis aujourd'hui dans 6 bâtiments différents. EUR 50,8 millions ont été investis à fin décembre 2014 (moins EUR 5,6 millions de subsides déjà enregistrés à cette date). Le budget total du projet (y compris des investissements plus élevés dans des équipements adaptés aux besoins futurs) est estimé à environ EUR 58,5 millions. EVS a signé en novembre 2013 un emprunt long terme de EUR 24 millions avec la BEI (50%), ING (25%) et BNPPF (25%) sur 7 ans. En mai 2014, EVS a ajouté EUR 12 millions d'emprunts (50% ING et 50% BNPPF). Fin décembre 2014, EVS avait tiré EUR 30,0 millions sur ces emprunts disponibles.

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles atteint EUR 40,3 millions en 2014. Au 31 décembre 2014, le bilan du groupe laissait apparaître EUR 25,6 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie et EUR 31,9 millions de dettes financières à long terme (y compris la partie échéant dans l'année).

Fin décembre 2014, le capital était représenté par 13.625.000 actions, dont 140.498 actions détenues par la société. En 2014, 127.500 actions ont été rachetées sur Euronext Bruxelles, 120.366 actions ont été allouées ou vendues à des membres du personnel dans le cadre de plans d'intéressement, y compris 10.166 actions relatives au programme de participation bénéficiaire. En effet, comme les années précédentes et dans le cadre de la loi du 22 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2014 a décidé d'octroyer un avantage exceptionnel à ses membres du personnel par le biais du programme de participation bénéficiaire, équivalent à l'octroi d'actions de la société à concurrence d'environ EUR 0,5 million.

En 2014, le Conseil d'Administration a alloué un total de 99.500 warrants à certains membres du personnel à un prix d'exercice moyen de EUR 39,94. Au 31 décembre 2014, 372.050 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de EUR 39,85 et une maturité moyenne en novembre 2016. Toutefois, aucun de ces warrants n'était exerçable au 31 décembre 2014 et « in the money » (dont le cours d'exercice est inférieur au cours de bourse au 31/12). Les 372.050 warrants existants représentent un effet dilutif potentiel maximum de 2,7% sur le capital. Les différents plans de warrants sont partiellement couverts par les 140.498 actions propres détenues par la société, acquises à un prix moyen de EUR 38,18.

EVS a accéléré la dématérialisation de ses actions. En conséquence, depuis le 15 décembre 2011, les titres au porteur émis par la société qui n'ont pas encore été déposés sur un compte titres sont automatiquement convertis en actions dématérialisées.

## 9. LITIGES

Au 31 décembre 2014, EUR 1,1 million de provisions couvrent raisonnablement divers litiges commerciaux et sociaux (EUR 0,2 million) en cours ou probables, et des garanties techniques (EUR 0,9 million).

## 10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport annuel financier et dans le §5.1 de la Déclaration de Gouvernance. La Direction, le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des actions pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

Plus d'informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée peuvent être trouvées au point 5.1 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans l'annexe 28.2.

## 11. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel. La politique du groupe est de détenir ses propres installations en Belgique et de les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunt bancaire à long terme. La valeur nette comptable au 31 décembre 2014 des terrains et constructions est de EUR 46,1 millions. En outre, les bâtiments actuels d'EVS, en cours de vente suite au déménagement vers le nouveau siège social, ont été reclassés en "actifs classés comme destinés à la vente" pour un montant de EUR 6,4 millions. La plupart des bâtiments ont fait l'objet d'aides régionales ou européennes.

## 12. CAPITAL ET SUCCURSALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA est de EUR 8.342.479, et est représenté par treize millions six cent vingt-cinq mille actions (13.625.000) sans désignation de valeur nominale. Le nombre d'actions n'a pas évolué en 2014.

## 13. PERSPECTIVES 2015

Le carnet de commandes (à facturer en 2015) au 15 février 2015 s'élève à EUR 29,8 millions, -38,3% comparé à EUR 48,2 millions l'an passé (-24,3% hors EUR 9.3 millions pour la location des grands événements repris dans le carnet de commandes de l'an dernier). Le carnet de commande au 15 février inclut EUR 0,3 million de locations pour les grands événements.

En plus du carnet de commande à facturer en 2015, EVS a déjà EUR 2,6 millions de commandes à facturer en 2016 et au-delà.

Le ralentissement observé dans le secteur du broadcast (et plus spécifiquement le marché des serveurs de production en direct) persiste. Le management d'EVS explique ce ralentissement par des éléments macro-économiques et des cycles d'investissements plus longs. Avec le peu de visibilité dont il dispose, le management d'EVS reste prudent pour 2015, une année impaire qui, comme d'habitude, n'inclura qu'un faible montant de locations relatives à de grands événements sportifs (avec un record de EUR 14,3 millions en 2014). Alors que de nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour une gestion serrée des charges d'exploitation, les personnes embauchées en 2014 et les investissements effectués l'an dernier seront mécaniquement ajoutés aux charges d'exploitation de 2015 (y compris un amortissement plus élevé du nouveau bâtiment). Cela conduira à la croissance élevée à un chiffre (*high single digit*) attendue des charges d'exploitation en 2015.

## 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2014 le 19 février 2015;
- le 16 février 2015, Muriel De Lathouwer, Présidente du Comité Exécutif d'EVS (depuis le départ de Joop Janssen en octobre 2014), est nommée Administrateur délégué et CEO de la société;
- en mars 2015, Ymagis a remboursé anticipativement les obligations associées aux warrants (EUR 6,4 millions), ainsi que le solde du prêt subordonné (EUR 151.000).

## **15. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES**

Comme il l'a proposé depuis l'entrée en bourse en 1998, le Conseil d'Administration maintient l'optimisation du rendement pour les actionnaires par le biais d'un dividende et/ou d'un programme de rachat d'actions propres. Ainsi, le Conseil propose un dividende brut total de EUR 2.00 par action (incluant le dividende intérimaire de EUR 1,00) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2015, ce qui impliquerait un dividende brut final de EUR 1.00 par action à payer le 28 mai 2015. Le Conseil propose en outre de distribuer environ 10.600 parts de la société dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

Le groupe a une politique de rachat d'actions propres qui démontre sa confiance en l'avenir. A cette fin, le Conseil d'Administration dispose de l'autorisation, donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2014 de racheter des actions propres dans le cours normal des opérations (autorisation donnée pour 5 ans), sous certaines conditions, avec un maximum de 10% des actions existantes. Le groupe entend poursuivre sa politique de rachat d'actions propres au gré des opportunités du marché, et dans les limites de ces autorisations.

# DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code des Sociétés (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de Gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2014.

## 1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé, dès 2006, une Charte de Gouvernance d'Entreprise («la Charte») qui a été mise à jour régulièrement. Aujourd'hui, elle est basée sur le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 («le Code 2009»). Le Conseil continuera à réviser cette charte à chaque fois qu'il le juge utile, afin d'y apporter les modifications nécessaires. Ce document est intégralement disponible sur le site internet du groupe [www.evs.com](http://www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'Administration d'EVS respecte la plupart des dispositions du Code 2009. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations à ce Code 2009 se justifient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code 2009, et explique les raisons des dérogations.

## 2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un terme compris entre 1 et 6 ans. Au 31 décembre 2014, le Conseil est composé de 7 membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêt, les personnes concernées ne prennent pas part aux débats et au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

A chaque séance du Conseil, ou accompagnant la convocation, différents documents d'information sont remis aux membres: rapports, tableaux de bord, memorandum d'investissements et documents d'information quant aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois durant l'année 2014 et a notamment abordé les sujets suivants: revue stratégique, orientation de la R&D et des produits, suivi des filiales, cession de dcinex (dans laquelle EVS détenait 41,3%), gestion et politique de rachat d'actions propres et des liquidités, suivi des affaires 2014, budget 2015, examen de propositions d'acquisition et de partenariat, mise au point des communiqués de presse trimestriels et préparation des Assemblées Générales, gestion des mandats d'administrateurs et évaluation du fonctionnement du Conseil.

## 3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué, depuis quelques années déjà, un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'Administration. Début 2014, le Conseil d'Administration a également mis en place un Comité Stratégique.

### 3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526bis du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment, de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2014, en présence, pour la plupart des points, du CFO et du Commissaire.

Messieurs Christian Raskin (Graduat A1 en Comptabilité et Licence en Sciences Economiques, 20 années de fonctions exécutives dans le groupe Draka) et Yves Trouveroy (deux diplômes en Droit et 15 ans d'expérience dans une société d'investissements) ont les compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit.

### 3.2. Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526quater du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société. Ce comité s'est réuni 4 fois en 2014.

### 3.3. Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé du CEO, d'un ou plusieurs administrateurs et il fait également appel à des consultants extérieurs en fonction des sujets et questions. Il a pour vocation d'assister le management exécutif dans toutes les questions liées à la stratégie de la société. En 2014, il s'est réuni 3 fois.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

		Administrateur depuis	Comité d'Audit	Comité de Rémunérations	Comité stratégique	Terme du mandat	Activité en 2014	
							Présences C.A.	Présences Comités
<b>ACCES DIRECT SA, représenté par Pierre RION *</b>	Président, Administrateur indépendant	2010*	Membre	Président		Mai 2015	10/10	7/7
<b>Françoise CHOMBAR</b>	Administrateur indépendant	2012		Membre		Mai 2015	10/10	4/4
<b>Michel COUNSON</b>	Administrateur délégué	1994				Mai 2016	10/10	
<b>Muriel DE LATHOUWER</b>	Administrateur exécutif**	2013			Présidente	Mai 2016	10/10	3/3
<b>Christian RASKIN</b>	Administrateur indépendant	2010	Président	Membre		Mai 2018	10/10	7/7
<b>Freddy TACHENY</b>	Administrateur indépendant	2013			Membre	Mai 2016	8/10	3/3
<b>Yves TROUEROY</b>	Administrateur indépendant	2011	Membre			Mai 2015	10/10	3/3

\* Pierre RION était administrateur en personne physique de 2003 à 2010.

\*\* Muriel De Lathouwer a rempli les critères d'indépendance jusqu'au 13 octobre 2014, date de sa nomination comme Présidente du Comité Exécutif (ad interim). Muriel De Lathouwer a démissionné de son poste d'Administrateur en personne physique le 16 février 2015, et Much sprl, représentée de façon permanente par Muriel De Lathouwer, a été cooptée Administrateur. Ce changement fait suite à la nomination, le 16 février 2015, de Much sprl, représentée par Muriel De Lathouwer, comme Administrateur déléguée et CEO d'EVS.

### Françoise CHOMBAR (1962)

Mme Françoise Chombar est Administrateur délégué et CEO de Melexis depuis février 2011. Elle a rejoint Melexis en 1994 comme Chief Operating Officer et a été nommée co-Managing Director et CEO dès 2004. De 1989 à 1994, elle a occupé les fonctions d'Operations Manager et d'Administrateur de plusieurs sociétés dans le groupe Elex n.v. et Xtrion n.v. De 1986 à 1989, elle fut Planning Manager chez Elmos GmbH, une société allemande du secteur des semi-conducteurs, et de 1984 à 1985, Commercial Assistant pour Michel Vande Wiele n.v., un fabricant belge d'équipements textiles. Elle détient une licence d'interprète en néerlandais, anglais et espagnol de l'Université de Gand. Elle est également Mentor du réseau Sofia depuis 2000, membre de Women on Board depuis 2011, Ambassadrice honoraire du Département des Langues Appliquées de l'Université de Gand depuis janvier 2012 et membre du Conseil d'Administration de l'école d'ingénieurs ISEN à Lille (France) depuis janvier 2014.

### Michel COUNSON (1960)

CTO Hardware Design de la société depuis sa création en 1994. Diplômé en 1982 comme Ingénieur en électronique de l'Institut Supérieur Industriel Liégeois, il devient en 1983 Ingénieur en électronique auprès de TECHNIQUES DIGITALES VIDEO S.A., avant de fonder, en 1986, sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L. (VSE), société qui a travaillé en collaboration avec EVS sur de nombreux projets et a fusionné en 2000 avec celle-ci. Il dirige la division Hardware.

### Muriel de LATHOUWER (1972)

Muriel De Lathouwer (représentant Much sprl) est administrateur déléguée et CEO d'EVS depuis février 2015. Auparavant, elle était Présidente du Comité Exécutif d'EVS sur base intérimaire depuis le départ de Joop Janssen en octobre 2014. Elle est Administrateur d'EVS depuis novembre 2013 et préside également le Comité Stratégique. Elle débuta sa carrière comme consultant IT chez Accenture, avant de passer 7 années chez McKinsey à Bruxelles, dont elle fut Associate Principal entre 2006 et 2008 et spécialisée dans les secteurs Telecom, High Tech et Media. Entre 2008 et 2009, elle fut Chief Marketing Officer de l'opérateur télécom mobile BASE (filiale de KPN). Ensuite, et jusqu'à sa nomination chez EVS en octobre dernier, elle a été dirigeante (et co-fondatrice) d'un bureau d'études et de conseil en performance énergétique et environnementale. Diplômée Ingénieur civil en physique nucléaire (ULB, Bruxelles), elle détient un MBA de l'Insead, Paris. Elle est membre du Women on Board, et membre du Conseil d'Administration de Amoobi, start-up privée.

### Christian RASKIN (1947)

Christian Raskin a été membre du Board of Management de Draka Holding, une des plus importantes entreprises de câbles en Europe. Préalablement il y a dirigé les activités fibres optiques ainsi que les filiales française et néerlandaise. En 1984, il a cofondé Zetes Industries (aujourd'hui cotée sur Euronext Bruxelles). Il est titulaire d'une licence en Sciences économiques de l'UCL et d'un graduat en comptabilité. Actuellement, Il est Administrateur de Oman Cable Industries (cotée sur le marché de Mascate), et de deux sociétés privées technologiques en Belgique.

### Pierre RION (1959)

Pierre Rion est co-fondateur d'IRIS Group qu'il a co-dirigé jusque 2001. Diplômé Ingénieur Civil Electronicien-Informaticien de l'Université de Liège, Business Angel, il siège également au Conseil d'Administration de quelques autres sociétés belges dont CPH Banque, Cluepoints, Pairs Daiza, Akkanto et Belrobotics. Il est également Vice-Président de l'Agence du Commerce Extérieur. Il est Compliance Officer d'EVS.

### Freddy TACHENY (1961)

Monsieur Tacheny est gérant de F.Tacheny SPRL (société centrée sur les conseils en sport et medias) et Administrateur délégué de Zelos, active dans l'aide aux acteurs sportifs (Fédérations, ligues, clubs, événements) et créateurs de modèles économiques destinés à optimiser les revenus dans le sport. Zelos veille notamment aux destinées de Xavier SIMEON en Championnat du Monde MOTO2, ainsi que de différents clubs ou fédérations sportives (en Basket, notamment les Spirou de Charleroi, les Sharks d'Antibes, l'équipe de Verviers-Pepinster, la ligue et l'équipe nationale de Basket, ou encore le circuit de Mettet et la Fédération Motocycliste de Belgique). Entré à la régie publicitaire IP du groupe RTL Belgique en 1989, il en deviendra successivement

directeur marketing puis Administrateur délégué en 1999. Expert en contenus éditoriaux à une échelle internationale, il prend en 2002 la direction générale de RTL Belgique, fonction qu'il occupera jusqu'à son départ du groupe RTL Belgique en 2011. Il détient une Licence en sciences commerciales et financières (ICHEC, Bruxelles). Il est Administrateur de BMMA (l'association belge des professionnels du marketing et du management), dont il a été le Président pendant 11 années, et est aussi Président sportif du Circuit Jules Tacheny à Mettet.

#### **Yves TROUVEROY (1961)**

Yves Trouveroy est Partner chez E-Capital Equity Management, société de gestion des trois fonds de private equity E-Capital I (1999), E-Capital II (2007) et E-Capital III (2011), qui investissent dans des sociétés belges de petite et moyenne taille. Avant 1999, il a exercé comme avocat auprès du cabinet De Bandt, van Hecke & Lagae (actuellement Linklaters), et a ensuite servi dans des fonctions exécutives dans les départements International Trade & Project Finance et Corporate Investment Banking de la Générale de Banque (BNP Paribas Fortis). Il est Licencié en Droit et Sciences Politiques de l'Université Catholique de Louvain et détient un Masters of Laws (LLM) de la New York University.

### **4. GESTION JOURNALIERE**

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à deux administrateurs-délégués et à un Comité Exécutif.

#### **4.1. Comité Exécutif**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 novembre 2014, le Comité Exécutif était composé de:

- Joop JANSSEN, Managing Director & CEO (jusqu'au 13 octobre 2014)
- Muriel DE LATHOUWER, Présidente du Comité Exécutif, ad interim (depuis le 13 octobre 2014) <sup>(3)</sup>
- Magdalena BARON, Senior Vice President, CFO, Corporate Services (depuis le 20 janvier 2014)
- Luc DONEUX, Executive Vice President, Sports Division
- Henry ALEXANDER, Senior Vice President, Entertainment & News Divisions
- Benoît FEVRIER, Senior Vice President, Media Division
- Bernard STAS, Senior Vice President, Product Strategy (jusqu'au 30 juin 2014) <sup>(1)</sup>
- Vincent THEUNISSEN, Senior Vice President, Ressources humaines (jusqu'au 31 mars 2014) <sup>(2)</sup>
- Christine VANDER HEYDEN, Senior Vice President, Ressources humaines (depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014) <sup>(2)</sup>
- Frédéric NYS, Senior Vice President, Operations (jusqu'au 25 septembre 2014)
- Nicolas BOURDON, Senior Vice President, Marketing

(1) Bernard Stas a notifié sa démission en décembre 2013 et preste son préavis jusqu'au 30 juin 2014.

(2) Christine Vander Heyden a remplacé Vincent Theunissen au sein du Comité Exécutif. Ce dernier est HR Manager depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le Comité Exécutif a été restreint et est composé de:

- Muriel DE LATHOUWER, Présidente du Comité Exécutif, ad interim <sup>(3)</sup>
- Magdalena BARON, Senior Vice President, CFO
- Luc DONEUX, Executive Vice President, Chief Commercial Officer
- Henry ALEXANDER, Senior Vice President, Market & Product
- Benoît FEVRIER, Senior Vice President, CTO
- Christine VANDER HEYDEN, Senior Vice President, Ressources humaines

(3) Muriel De Lathouwer a été nommée Administrateur déléguée et CEO d'EVS le 16 février 2015.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes, des projets et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

#### **4.2. Gestion opérationnelle des filiales**

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA à partir de Liège (Belgique) : livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'Administration de ces filiales sont principalement constitués des Administrateurs délégués de la maison-mère, de la CFO, du Head of Finance and Administration, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-mêmes coordonnées en 2014 chacune par un "responsable de région". Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par le Comité Exécutif et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

## 5. CONTROLE DE LA SOCIETE

### 5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière de ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec l'auditeur de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires et la prise de mesures;
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe;
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs;
- La maîtrise des systèmes informatiques;
- La surveillance des règles pour la prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et des possibles implications financières de ceux-ci;
- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement utilisés dans le marché. Des procédures de contrôles sont également mises en place afin d'assurer que le celui-ci soit maîtrisé en profondeur.

### 5.2. Audit externe

L'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est assuré par BDO (B-00023), représentée par Christophe COLSON (A-02033), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2013 pour trois années. Il arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016.

En 2014, l'ensemble des émoluments relatifs aux mandats du Commissaire de la maison mère, BDO, Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B-00023), représenté par Christophe COLSON et de son réseau, s'élève à EUR 187.580 pour l'ensemble de ses prestations dans le cadre des mandats de Commissaire (EUR 51.023) mais aussi hors de ces mandats (EUR 136.557).

Conformément à la possibilité offerte par l'article 133§6 du Code des Sociétés, le Comité d'audit, lors de sa réunion du 14 février 2014, après analyse et considérant que ces prestations ne sont pas de nature à mettre en cause l'indépendance du commissaire, a autorisé le commissaire à dépasser la limite fixée par la règle du one-to-one (c.-à-d. que les honoraires liés aux services non-audit autorisés ne peuvent excéder les émoluments de commissaire), par la réalisation de prestations d'assistance fiscale au sein du groupe.

## 6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2014)

Etat de l'actionnariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2014:

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base <sup>(1)</sup>	% statutaire dilué <sup>(2)</sup>
Michel Counson	879.906	6,5%	6,3%
Actions propres EVS	140.498	1,0%	1,0%
Allianz Global Investor Europe GmbH	889.755	6,5%	6,3%
Ameriprise Financials Inc. (USA)	417.065	3,1%	3,0%
ING Groep NV	411.464	3,0%	2,9%
Non-déclarés	10.886.312	79,9%	77,6%
<b>Total</b>	<b>13.625.000</b>	<b>100,0%</b>	
<b>Total hors actions propres</b>	<b>13.484.502</b>		
Warrants en circulation au 31 décembre	372.050		2,7%
Total dilué	13.997.050		100,0%
Total dilué hors actions propres	13.856.552		

<sup>(1)</sup> En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

<sup>(2)</sup> En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

Le capital d'EVS est actuellement représenté par 13.625.000 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'information sur le capital de la société est également disponible à l'annexe 20 des comptes consolidés. Au 31 décembre 2014, EVS détenait 140.498 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, il y avait 911.058 actions nominatives dont 855.528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24.378 actions au porteur), 5.685 par EVS, 49.719 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 7 autres actionnaires particuliers. Dans les comptes EVS auprès d'Euroclear sont comptabilisées 12.713.942 actions au porteur dont 897 actions matérialisées, notamment avec le système PRIOS (Printing On Demand). Ces 897 titres doivent encore être convertis suite à la division du titre par 5 en 2005, auprès de Delta Lloyd Bank. Au 31 décembre 2014, 99,99% des actions EVS étaient dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil des 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la Loi Belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (ex. 13.625.000 actions fin 2014).

## 7. ASSEMBLEES GENERALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2014, elle s'est tenue au siège de la société le 20 mai. Dans l'ensemble, 151 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 3.817.264 actions, soit 28,0% du capital d'EVS. Les 6 résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 98,1%.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50% des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi.

Deux Assemblées Générales Extraordinaires ont été valablement tenues en 2014: une en juin et l'autre en novembre. L'Assemblée de juin ayant rejeté les renouvellements des autorisations relatives au capital autorisé et au rachat d'actions propres, ces deux points ont été représentés en novembre, avec des conditions aménagées pour répondre aux demandes des actionnaires. Le 5 novembre 2014, 133 actionnaires étaient présents ou représentés (29,2% du capital). Ils ont accordé l'autorisation au Conseil d'Administration d'utiliser la procédure du capital autorisé (80,3% des votes) et de racheter des actions propres (100% des votes) pour les 5 prochaines années.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est appliquée strictement et donne régulièrement lieu à quelques rejets de procurations non conformes, notamment issues de dépositaires.

## 8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée Générale Ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'Administration peut proposer une politique de dividende qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements ou d'acquisitions. Dans le prospectus d'IPO, en octobre 1998, la société EVS annonçait la distribution de dividendes de l'ordre de 30% du bénéfice net courant. La situation financière très saine a permis à EVS de respecter et même souvent de dépasser cet engagement, tout en maintenant sa capacité d'autofinancement de la croissance interne. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre. Le ratio de pay-out moyen depuis 2004 est de 85%. Depuis 2013, le Conseil d'Administration a établi une politique de dividende qui vise à payer une grande proportion des bénéfices (avec un maximum de 100% de ratio de payout), tout en tenant compte des besoins de trésorerie pour financer la croissance de la société.

Les dividendes sont payables auprès de:  
BANQUE ING SA («Single ESES Paying Agent Euroclear»)  
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

## 9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de Gouvernance d'Entreprise (2009) comme code de référence. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, la société a conclu que, pour servir au mieux les intérêts de la société et de ses actionnaires, il convient de s'écarter du Code dans un nombre restreint de cas spécifiques. Ces écarts sont décrits ci-dessous :

- Le mandat d'administrateur n'excède pas quatre ans (point 4.6 du Code 2009): c'est le cas pour l'ensemble des administrateurs, à l'exception de l'administrateur délégué Michel Counson, dont le mandat est de 6 ans. Le Conseil d'Administration estime que cela se justifie afin de garantir la pérennité de l'entreprise, au vu de sa taille et de sa structure actionnariale.
- Une fonction d'audit interne indépendante est mise en place (point 5.2./17 du Code 2009): la fonction d'audit interne est remplie par l'équipe existante au sein du département financier ainsi que par l'action du Comité d'audit. Le Conseil d'Administration a pris cette décision au vu de la taille d'EVS, des risques encourus et des différents systèmes de contrôle existant déjà au sein de la société.

# RAPPORT DE REMUNERATION

## 1. LES ADMINISTRATEURS

### 1.1. Politique de rémunération

Les administrateurs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Les administrateurs non exécutifs reçoivent, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du conseil d'administration ou d'un comité spécialisé. Le montant fixe par séance est majoré pour le Président (s'il est non exécutif).

La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du conseil d'administration ou de l'équipe exécutive. Si les administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent recevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des administrateurs exécutifs.

La politique et l'enveloppe de rémunération des administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour les deux prochaines années, la politique de rémunération sera appliquée de façon cohérente par rapport à celle suivie jusqu'à présent, et tiendra éventuellement compte de la professionnalisation de la gouvernance de la société.

### 1.2. Rémunérations perçues en 2014

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2010, la rémunération est fixée comme suit:

- Rémunération du mandat d'administrateur pour un forfait annuel de EUR 4.000.
- Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Conseil d'Administration pour chaque administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif du Conseil).
- Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Comité (Audit, Rémunérations ou Stratégique) pour chaque membre administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif dudit Comité).

Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock options.

Pour l'exercice de leur fonction en 2014, les administrateurs ont reçu les rémunérations suivantes :

		Rémunération fixe	Rémunération liée aux présences aux réunions	TOTAL 2014	
		Conseil d'administration	Conseil d'administration	Comités spéciaux	
<b>Non-exécutifs</b>					
ACCES DIRECT SA, représenté par Pierre RION	Président, Administrateur indépendant	4.000	10.000	5.500	19.500
Francis BODSON	Administrateur	1.667	2.250	-	3.917
Françoise CHOMBAR	Administrateur indépendante	4.000	7.500	3.000	14.500
Jean DUMBRUCH	Administrateur	1.667	2.250	-	3.917
Jacques GALLOY	Administrateur	1.667	2.250	-	3.917
Christian RASKIN	Administrateur indépendant	4.000	7.500	9.000	20.500
Freddy TACHENY	Administrateur indépendant	4.000	6.000	2.250	12.250
Yves TROUVEROY	Administrateur indépendant	4.000	7.500	2.250	13.750
<b>Exécutifs</b>					
Michel COUNSON	Administrateur délégué, fondateur	4.000	-	-	4.000
Joop JANSSEN	Administrateur délégué <sup>(1)</sup>	-	-	-	-
Muriel de LATHOUWER <sup>(2)</sup>	Administrateur exécutif	4.000	5.250	3.000	12.250

(1) Joop Janssen a quitté EVS le 13 octobre 2014, de commun accord avec le Conseil d'Administration. Il a également démissionné de son mandat d'Administrateur. Sa rémunération d'Administrateur en 2014 a été intégrée dans son indemnité de rupture.

(2) Muriel De Lathouwer a rempli les critères d'indépendance jusqu'au 13 octobre 2014, date de sa nomination comme Présidente du Comité Exécutif (ad interim).

Au 31 décembre 2014, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration détenaient directement ou indirectement 879.906 actions sur un total de 13.625.000, soit 6,5% du capital souscrit. Les administrateurs exécutifs ne détiennent aucun warrant.

Le Conseil d'Administration, de même que ses comités et ses administrateurs individuels, est évalué de manière régulière. Les principales caractéristiques de ce processus d'évaluation sont décrites dans la charte de gouvernance d'entreprise d'EVS.

## 2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF

### 2.1. Politique de rémunération

#### 2.1.1. Rémunération fixe et variable

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités individuelles. Le Comité des Rémunérations évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

La contribution apportée par les membres du management exécutif au développement des activités et aux résultats du groupe représente une part substantielle de la politique de rémunération.

Afin d'harmoniser les intérêts des membres du management exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie de la rémunération est liée aux performances de l'entreprise et une autre partie aux performances individuelles.

Les performances de l'entreprise sont principalement basées sur les ventes et le résultat opérationnel de l'exercice écoulé. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés tous les ans par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La performance individuelle repose sur un système d'évaluation clairement établi, qui se fonde sur des objectifs spécifiques quantifiables, sur la réalisation de chiffres clés importants et sur le respect des valeurs fondamentales qui sont essentielles pour l'entreprise. Tous les objectifs sont conformes à la stratégie du groupe, aux valeurs fondamentales et aux directives. Les objectifs individuels sont définis annuellement au cours d'entretiens personnels qui ont lieu au début de l'exercice. Il n'est pas prévu de droit formel de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées, au bénéfice de la société. La période d'évaluation concerne l'exercice écoulé et le montant de la rémunération variable ont lieu au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Les contributions éventuelles aux pensions et assurances sont liées à la rémunération fixe.

Le CEO reçoit, à titre de rémunération pour ses services:

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable ou un bonus en fonction des critères mentionnés plus haut, et
- certains avantages en nature.

Pour le CEO (M. Janssen jusqu'au 13 octobre 2014), l'Assemblée Générale du 31 août 2012 a accepté de déroger à la disposition de l'article 520ter alinéa 2 du Code des sociétés de ne pas échelonner dans le temps le paiement de la rémunération variable mais de fixer cette dernière sur la base du développement du résultat opérationnel de l'année. La rémunération variable du CEO a été définie dans la convocation à cette assemblée d'août 2012 et est exclusivement basée sur la réalisation de l'EBIT (« résultat opérationnel ») par rapport à un objectif fixé par le Conseil d'Administration. Le CEO a reçu une indemnité de départ de EUR 460.000 (y compris une partie variable) et les 25.000 warrants qu'il avait reçus en février 2014 ont été annulés.

La plupart des membres de l'équipe exécutive disposent en outre d'un véhicule de société et bénéficient d'une assurance groupe (voir aussi l'annexe 6.3.1).

Pour les prochaines années, la politique de rémunération sera consistante avec celle suivie jusqu'à présent. Elle exclura cependant les objectifs de besoin en fonds de roulement, qui sont gérés de façon permanente. Elle tend vers une harmonisation des formules variables en mettant l'accent sur les objectifs d'EBIT et les progrès réalisés par rapport au plan stratégique de croissance pluriannuel approuvé par le Conseil. Elle tient compte de la professionnalisation de la gouvernance de la société.

#### 2.1.2. Autres éléments de la rémunération

Depuis une dizaine d'années, tous les deux ans lors des grands événements sportifs estivaux a lieu un octroi de warrants pour une partie du personnel. Un processus rigoureux supervisé par le Comité des Rémunérations gère l'octroi, favorise la fidélisation, veille à l'équilibre et à la répartition équitable des octrois. Les dernières attributions ont eu lieu en juillet 2014. 99.500 warrants ont été accordés à environ 70 membres du personnel, soit une moyenne de 1.365 warrants par personne à un prix d'exercice moyen de EUR 39,94. Certains octrois ponctuels ont lieu dans le cadre de recrutements. 37.250 warrants ont été annulés en 2014, y compris les 25.000 warrants au CEO.

Les warrants et options sont offerts gratuitement et ne sont pas directement liés aux performances de l'entreprise mais au niveau de responsabilité et à la valeur ajoutée des personnes. Très rarement, certains warrants ou options sont octroyés sur base individuelle pour des raisons exceptionnelles motivées devant le Conseil d'Administration qui les approuve.

Ils peuvent être exercés pour la première fois à partir de la troisième année calendaire qui suit celle de l'offre des options ou warrants. Les warrants sont offerts conformément aux modalités prévues par la loi du 26 mars 1999 relative au Plan d'Action belge pour l'emploi 1998. Les warrants sont dits « sui generis », car leur exercice peut donner lieu à la souscription d'une augmentation de capital sauf si le Conseil d'Administration décide d'allouer les actions qui ont été achetées par la société, ce qui est le plus souvent le cas.

### *Indemnités de départ*

Si l'indemnité est plus élevée que la rémunération de base et variable sur 12 mois, ou 18 mois sur l'avis motivé du Comité des Rémunérations, son octroi sera soumis à l'Assemblée Générale. En 2014, EUR 625.000 ont été payés à titre d'indemnités de départ au CEO (EUR 460.000) et à d'autres membres du Comité exécutif. Pour les autres membres de l'équipe exécutive, aucune indemnité de départ particulière n'a été convenue de sorte qu'en cas de départ éventuel, l'indemnité sera déterminée conformément au droit du travail en vigueur et à la pratique du moment.

## **2.2. Rémunérations perçues en 2014**

### **2.2.1. CEO**

Le mandat de Joop Janssen, CEO, a pris fin le 13 octobre 2014. Il a perçu une rémunération de base de EUR 190.076, une indemnité de départ de EUR 460.000 (y compris une partie variable) en ligne avec l'accord signé en 2012 avec le CEO, des contributions pour assurance-pension de EUR 33.108. Ses autres avantages se sont élevés à EUR 20.370 en 2014. Les 25.000 warrants attribués le 20 février 2014 ont été annulés. Much sprl, représentée de façon permanente par Muriel De Lathouwer, a été nommée Présidente du Comité Exécutif le 13 octobre 2014, et a reçu une rémunération totale de EUR 77.250 pour ses fonctions exécutives. Muriel De Lathouwer a également perçu, en tant que personne physique, une rémunération en tant qu'Administrateur (voir section 1.2).

### **2.2.2. Autres membres du management exécutif**

Pour l'exercice 2014, les autres membres du management exécutif ont été :

- Magdalena BARON, Senior Vice President, CFO, Corporate Services
- Luc DONEUX, Executive Vice President, Sports Division et, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, CCO
- Henry ALEXANDER, Senior Vice President, Entertainment & News Divisions et, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, Senior Vice President Market and Product
- Benoît FEVRIER, Senior Vice President, Media Division et, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, CTO
- Bernard STAS, Senior Vice President, Product Strategy (jusqu'au 30 juin 2014)
- Vincent THEUNISSEN, Senior Vice President, Human Resources (jusqu'au 31 mars 2014)
- Christine VANDER HEYDEN, Senior Vice President, Human Resources (depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014)
- Frédéric NYS, Senior Vice President, Operations (jusqu'au 25 septembre 2014)
- Nicolas BOURDON, Senior Vice President, Marketing (jusqu'au 30 novembre 2014)

\* Vincent Theunissen et Nicolas Bourdon sont toujours font employés au sein d'EVS, mais ne font plus partie du Comité exécutif.

Les autres membres du management exécutif ont reçu pour l'exercice 2014, au prorata de leur présence dans le management exécutif: une rémunération fixe globale de EUR 1.416.460, une rémunération variable globale de EUR 908.784 (y compris les commissions commerciales), une contribution pour pension de EUR 44.930 (pour plus de détails sur le plan, voir l'annexe 6.3.1) et des autres avantages pour EUR 431.764 (dont EUR 165.000 d'indemnités de rupture, des "sign-in bonuses" de EUR 105.000 et des voitures de société).

Les options sur actions accordées aux autres membres du management exécutif sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. En 2014, dans le cadre de son recrutement, 10.000 warrants ont été offerts à Magdalena Baron, avec un prix d'exercice de EUR 45,71. Le nombre total de warrants détenus par les autres membres du management exécutif s'élève à 46.000, octroyés entre 2006 et 2014 pour un prix d'exercice moyen de EUR 39,82.

## **3. PROCEDURES DE CONFLIT D'INTERETS**

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de conflit d'intérêt selon la procédure spécifique prévue par les articles 523 et 524 du Code des Sociétés.

# RISQUES ET INCERTITUDES

L'investissement dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après "EVS") comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code des Sociétés et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doit examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. Si l'un des risques suivants se réalise, nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation pourraient être gravement affectés. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et un investisseur pourrait perdre partiellement ou totalement les fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

## 1. RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'arrête, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- La phase de transition actuelle de la société pourrait résulter dans le remplacement, volontaire ou non, de certaines personnes-clés. De manière générale, notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, et avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un degré élevé de fiabilité de nos produits. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.

## 2. RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance dans le futur.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques sans cassette. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seraient gravement affectés.
- Le processus de conclusion d'une vente peut être long et imprévisible. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels libres et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.

- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

#### **Le Conseil d'Administration**

Liège, le 3 avril 2015

## **DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES**

Muriel De Lathouwer, Administrateur déléguée et CEO  
Magdalena Baron, CFO

attestent que, à leur connaissance,

- a) les états financiers annuels, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

(EUR milliers)	Annexe	2014 Audité	2013 Audité
Chiffre d'affaires	3	131.403	129.091
Coût des ventes		-33.557	-31.583
<b>Bénéfice brut</b>		<b>97.846</b>	<b>97.507</b>
<b>Marge brute %</b>		<b>74,5%</b>	<b>75,5%</b>
Frais de ventes et administratifs		-25.126	-24.416
Frais de recherche et de développement	13	-25.214	-22.758
Autres produits opérationnels		138	370
Autres charges opérationnelles		-193	-338
Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.3	-1.000	-1.238
Amortissement et réduction de valeur sur technologies et propriété intellectuelle acquis	11	-364	-725
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>		<b>46.087</b>	<b>48.403</b>
<b>Marge d'exploitation (EBIT) %</b>		<b>35,1%</b>	<b>37,5%</b>
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	6.1	196	213
Charges d'intérêts	6.1	-331	-265
Autres produits et (charges) financiers nets	6.1	1.128	154
Cession de dcinex	5	1.977	-
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5	-122	191
<b>Résultat avant impôts (PBT)</b>		<b>48.933</b>	<b>48.695</b>
Impôts sur le résultat	7	-14.675	-15.345
Résultat net des opérations en continuité		34.259	33.349
Résultat net		34.259	33.349
Attribuable à :			
Intérêts de tiers	10.2	-1.279	-681
<b>Porteurs de capitaux ordinaires de l'entité-mère</b>		<b>35.537</b>	<b>34.030</b>
<b>Résultat net courant hors dcinex, part du groupe <sup>(1)</sup></b>	<b>6.2</b>	<b>35.173</b>	<b>35.907</b>
<b>RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en EUR)</b>	<b>8</b>	<b>2014 Audité</b>	<b>2013 Audité</b>
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période hormis les actions propres		13.513.053	13.480.715
Nombre moyen d'actions dilué		13.894.568	13.804.067
Résultat net, part du groupe, de base		2,63	2,52
Résultat net, part du groupe, dilué <sup>(2)</sup>		2,56	2,47
Résultat net courant, hors dcinex, part du groupe		2,60	2,66

## ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(EUR milliers)		2014 Audité	2013 Audité
<b>Résultat net</b>		<b>34.259</b>	<b>33.349</b>
<b>Autres éléments du résultat global de la période</b>			
Effet de la conversion de devises étrangères		431	-141
Autres augmentations/(diminutions)		-36	-196
<b>Résultat global de la période</b>		<b>34.654</b>	<b>33.012</b>
Attribuable à:			
Intérêts de tiers	10.2	-1.279	-681
<b>Porteurs de capitaux ordinaires de l'entité-mère</b>		<b>35.932</b>	<b>33.693</b>

(1) Le résultat net courant, hors dcinex, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et contribution de dcinex. Voir annexe 6.2 sur les mesures financières non définies par les normes comptables.

(2) Sans les 372.050 warrants dont le cours d'exercice était supérieur au cours de bourse d'EVS au 31 décembre 2014, le résultat net dilué par action en 2014 aurait été de EUR 2,63.

## ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN)

<b>ACTIFS</b> (EUR milliers)	<b>Annexe</b>	<b>31 déc. 2014</b> <b>Audité</b>	<b>31 déc. 2013</b> <b>Audité</b>
<b>Actifs non-courants:</b>			
Goodwill	10	1.125	1.393
Technologies et propriété intellectuelle acquis	11	0	96
Autres immobilisations incorporelles	11	415	630
Terrains et constructions	12	46.088	31.855
Autres immobilisations corporelles	12	1.835	1.843
Participations mises en équivalence	5	836	8.480
Obligations (Ymagis)	5	6.361	-
Emprunts subordonnés	14	151	1.330
Autres immobilisations financières	14	260	252
<b>Total actifs non-courants</b>		<b>57.071</b>	<b>45.878</b>
<b>Actifs courants:</b>			
Stocks	15	15.365	16.193
Créances commerciales	16	28.210	29.535
Autres créances et comptes de régularisation		5.486	5.569
Autres actifs financiers		1.575	1.611
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	25.556	10.139
<b>Total actifs courants</b>		<b>76.191</b>	<b>63.048</b>
<b>Actifs classés comme destinés à la vente</b>	<b>19</b>	<b>6.445</b>	<b>-</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>139.707</b>	<b>108.926</b>

<b>PASSIFS</b> (EUR milliers)	<b>Annexe</b>	<b>31 déc. 2014</b> <b>Audité</b>	<b>31 déc. 2013</b> <b>Audité</b>
<b>Capitaux propres :</b>			
<b>Capital</b>	<b>20</b>	<b>8.342</b>	<b>8.342</b>
Réserves	20.6	83.650	80.395
Dividende intérimaire	9, 20.6	-13.485	-15.650
Actions propres	20.6	-5.364	-5.029
<b>Total réserves consolidées</b>		<b>64.801</b>	<b>59.716</b>
Ecarts de conversion	20.7	371	-60
<b>Fonds propres attribuables aux actionnaires de la maison-mère</b>		<b>73.514</b>	<b>67.998</b>
<b>Intérêts de tiers</b>		<b>6</b>	<b>469</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>73.520</b>	<b>68.466</b>
Provisions long terme	22	1.077	1.254
Impôts différés et latences fiscales	7.3	1.627	1.043
Dettes financières long terme	21	24.800	8.282
Autres dettes à long terme		2.151	-
<b>Dettes non courantes</b>		<b>29.655</b>	<b>10.579</b>
Dettes financières long terme, partie échant dans l'année	21	7.107	1.791
Dettes commerciales	23	5.225	5.446
Dettes salariales et sociales		9.932	9.257
Impôts à payer		8.195	4.666
Autres dettes. acomptes reçus, comptes de régularisation et impôts différés	23	6.075	8.721
<b>Dettes courantes</b>		<b>36.533</b>	<b>29.881</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>139.707</b>	<b>108.926</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(EUR milliers)	Annexe	2014 Audité	2013 Audité
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat d'exploitation (EBIT)		46.087	48.403
Ajustements sur les éléments sans effet de trésorerie :			
- Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		2.599	3.684
- Plan de participation bénéficiaire et ESOP		1.000	1.238
- Augmentation/(diminution) des provisions et impôts différés		406	-774
		<b>50.092</b>	<b>52.551</b>
Augmentation (+)/diminution (-) du flux de trésorerie			
- Créances commerciales	16	1.325	-8.434
- Stocks	15.1	828	-325
- Dettes commerciales	23	-221	-1.180
- Dettes sociales, salariales et impôts à payer		4.240	3.657
- Autres éléments du besoin en fonds de roulement		-1.472	1.524
<i>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</i>		<i>54.791</i>	<i>47.792</i>
Intérêts reçus	6.1	196	213
Impôts sur le résultat	7	-14.675	-15.345
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>40.313</b>	<b>32.659</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Acquisitions (-)/ventes (+) immobilisations incorporelles		-245	-1.656
Acquisitions (-)/ventes (+) immobilisations corporelles		-22.445	-15.114
Acquisitions (-)/ventes (+) autres immobilisations financières	14	4.797	-429
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-17.893</b>	<b>-17.199</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Opérations avec actions propres	20	-335	1.383
Autres variations des fonds propres		-61	231
Intérêts payés		-331	-265
Flux de trésorerie des dettes financières long terme	21	21.834	9.241
Dividende intérimaire payé	9	-13.485	-15.650
Dividende final payé	9	-13.625	-19.933
Impact cash du rachat de SVS	10.2	-1.000	-
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-7.003</b>	<b>-24.993</b>
<b>Augmentation (+)/diminution (-) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>15.417</b>	<b>-9.533</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période</b>		<b>10.139</b>	<b>19.672</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période</b>		<b>25.556</b>	<b>10.139</b>

## ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

(EUR milliers)	Capital social libéré	Autres réserves	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>8.342</b>	<b>65.255</b>	<b>-6.413</b>	<b>81</b>	<b>67.266</b>	<b>8</b>	<b>67.274</b>
Résultat global pour la période		33.834		-141	33.693	-681	33.012
Combinaison d'entreprises						1.142	1.142
Paiements basés sur des actions		1.238			1.238		1.238
Opérations concernant les actions propres			1.383		1.383		1.383
Dividende final		-19.933			-19.933		-19.933
Dividende intérimaire		-15.650			-15.650		-15.650
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>8.342</b>	<b>64.745</b>	<b>-5.029</b>	<b>-60</b>	<b>67.998</b>	<b>469</b>	<b>68.466</b>

(EUR milliers)	Capital social libéré	Autres réserves	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>8.342</b>	<b>64.745</b>	<b>-5.029</b>	<b>-60</b>	<b>67.998</b>	<b>469</b>	<b>68.466</b>
Résultat global pour la période		35.501		431	35.932	-1.279	34.653
Combinaison d'entreprises		-3.971			-3.971	816	-3.155
Paiements basés sur des actions		1.000			1.000		1.000
Opérations concernant les actions propres			-335		-335		-335
Dividende final		-13.625			-13.625		-13.625
Dividende intérimaire		-13.485			-13.485		-13.485
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>8.342</b>	<b>70.165</b>	<b>-5.364</b>	<b>371</b>	<b>73.514</b>	<b>6</b>	<b>73.520</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES IFRS

## 1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA  
Liege Science Park  
Rue Bois Saint-Jean, 13  
B-4102 Seraing  
TVA : BE 0452.080.178  
N° d'entreprise: BE0452.080.178  
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prévue le 19 mai 2015.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

### 1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code des Sociétés peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur Belge et sur son site internet ("<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>"). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site [www.evs.com](http://www.evs.com).

### 1.3. Objet social

La société a pour objet social: "le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services".

## 2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

### 2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel, des bâtiments et des instruments financiers dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

### 2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne.

### 2.3. Dispositions adoptées lors de la conversion aux IFRS en 2005

La société a utilisé la possibilité offerte par l'IFRS 1 qui consiste à :

- ne pas appliquer l'IFRS 2 pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002 et non testés avant cette date de transition;
- ne pas appliquer l'IFRS 3 aux regroupements d'entreprises opérés avant la date de transition.

### 2.4. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2014. Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice: IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27, IAS 32, IAS 36, IAS 39. L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur des principes comptables appliqués au sein du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2014: améliorations annuelles – cycle 2010-2012 (émises par l'IASB en décembre 2013), améliorations annuelles – cycle 2011-2013 (émises par l'IASB en décembre 2013), améliorations annuelles – cycle 2012-2014 (émises par l'IASB en septembre 2014), amendements (IFRS 10, IFRS 11, IAS 1, IAS 16, IAS 19, IAS 27, IAS 28, IAS 38, IAS 39, IAS 41), normes (IFRS 7, IFRS 9, IFRS 12, IFRS 14, IFRS 15). Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et n'ayant pas été appliquées de manière anticipée au 31 décembre 2014.

## **2.5. Résumé des changements dans les principes comptables**

Les principes comptables appliqués sont consistants avec ceux utilisés lors de l'exercice financier précédent.

## **2.6. Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

## **2.7. Filiales**

Les filiales sont les entités émettrices qu'EVS contrôle, c'est-à-dire pour lesquelles les éléments suivants sont réunis : (a) EVS détient le pouvoir (de droit ou de fait) sur l'entité émettrice; (b) EVS est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et (c) EVS a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Lorsqu'il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

## **2.8. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées**

Les coentreprises (conformément au traitement prescrit par l'IFRS 11), ainsi que les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats.

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont préparés à la même date de clôture que la société mère, sur base de principes comptables similaires.

## **2.9. Résumé des jugements et estimations significatifs**

### **2.9.1. Jugements**

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, la direction a émis des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont certaines qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers:

Frais de Recherche et Développement: le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. Le groupe a également considéré que les coûts encourus consistent en un processus routinier qui ne génère pas d'innovation majeure mais évolutive. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, de développement de nouveaux produits et de besoins évolutifs des clients. Ainsi, le groupe a conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

### **2.9.2. Recours à des estimations**

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (ex.: prix du marché, taux d'intérêts et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

## **2.10. Conversion des monnaies étrangères**

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

La devise de fonctionnement d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise de fonctionnement est le dollar américain.

La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

### 2.10.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc., les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

### 2.10.2. Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la monnaie étrangère en vigueur à la date de transaction.

### 2.10.3. Taux de change utilisés

Taux de change USD / EUR	Moyenne 2014	Au 31 déc.
2014	1,3280	1,2141
2013	1,3281	1,3791
Variation	-0,0%	+13,6%

### 2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des "Goodwills" sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique (3 ans pour les logiciels, de 3 à 5 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

### 2.12. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs contractés par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la "période d'évaluation" (maximum de un an à partir de la date d'acquisition).

Les changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, tels que la réalisation d'un objectif de résultat, ne sont pas des ajustements de période d'évaluation. En ce cas, les variations de la juste valeur d'une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un passif financier sont comptabilisées en résultat net.

### 2.13. Goodwill

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

### 2.14. Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments détenus en vue de la production ou de la fourniture de biens ou services, ou à des fins administratives, sont repris au bilan à leurs montants réévalués, à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La société réévalue ses terrains et bâtiments tous les 3 ans.

Le nouveau bâtiment en cours de construction au 31 décembre 2014 est comptabilisé au coût. La valeur sera diminuée des amortissements et ne fera pas l'objet de réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les honoraires et ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés.

A partir de la mise en exploitation du bâtiment prévue en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, sera amortie sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement seront révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Toute augmentation de la réévaluation qui viendrait s'ajouter à la réévaluation de ces terrains et bâtiments est créditée dans la réserve de réévaluation des bâtiments, excepté si cela extourne une diminution de réévaluation sur le même actif reconnue précédemment comme charge, auquel cas l'augmentation est portée au crédit du compte de résultats pour le montant équivalent à la diminution précédemment reconnue. Une diminution du montant à reporter identifiée lors de la réévaluation des terrains et bâtiments est prise en charge pour autant qu'elle n'excède pas le montant net, s'il y en a, détenu dans la réserve de réévaluation des bâtiments relative à une précédente réévaluation de cet actif.

Lors de la vente d'un actif réévalué, le surplus de réévaluation lié qui reste dans la réserve de réévaluation des bâtiments est transféré vers les profits cumulés.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes:

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

#### **2.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente**

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

#### **2.16. Stocks**

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui reprend tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

#### **2.17. Commandes en cours**

Dès que le résultat de contrats à prix fixe peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et charges contractuels sont portés au compte de résultats au prorata du degré de finition des travaux. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur base trimestrielle en fonction du degré d'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de dialogues entre le contrôleur de

gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client. Si tout porte à croire qu'un projet sera déficitaire, la perte sera immédiatement comptabilisée en tant que charge.

#### **2.18. Clients et autres débiteurs**

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

#### **2.19. Autres actifs courants et non-courants**

Les autres actifs courants et non-courants sont comptabilisés au coût amorti.

#### **2.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

#### **2.21. Actions propres**

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique "Actions propres" et présentées en déduction du total des capitaux propres.

#### **2.22. Intérêts non contrôlants**

Les intérêts non contrôlants (intérêts de tiers) représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

#### **2.23. Prêts et emprunts portant intérêts**

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

#### **2.24. Provisions**

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, telle qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

#### **2.25. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à un plan de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est partiellement garanti par la compagnie d'assurance. Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont reconnues comme une dépense dans le compte de résultats au moment où elles sont effectuées.

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est fourni au personnel.

#### **2.26. Paiement fondé sur des actions**

Des salariés et des administrateurs du groupe reçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de "Stock options" (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

##### ***2.26.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres***

Le coût des plans de "Stock options" (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la gratification.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse.

Le groupe a utilisé les dispositions transitoires de la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions, en limitant son application aux seules transactions réglées en instruments de capitaux propres accordées après le 7 novembre 2002.

##### ***2.26.2. Transactions réglées en argent***

Le coût des transactions réglées en argent avec les salariés est initialement évalué à la juste valeur à la date de leur attribution, et ensuite réévalué à la juste valeur à chaque clôture.

Le coût des transactions réglées en argent est comptabilisé, par une augmentation correspondante des dettes, à partir de l'année où les conditions sont remplies et se terminant à la date moyenne où les salariés auront acquis entièrement les droits ("Vesting date").

## **2.27. Reconnaissance des produits des activités ordinaires**

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

En ce qui concerne la vente de biens, les revenus sont reconnus dès que l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Les ventes sont reconnues lorsqu'il existe une preuve évidente d'un accord, que la livraison a eu lieu, que la rémunération est déterminée et déterminable, et que l'encaissement est probable.

En ce qui concerne la prestation de services et les projets long terme, les revenus sont également reconnus par référence à l'état d'avancement. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur base trimestrielle en fonction du degré d'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de dialogues entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client.

En ce qui concerne les aides publiques, les revenus sont enregistrés en déduction de la charge d'amortissement au rythme des amortissements des biens pour lesquels ils ont été obtenus.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit de percevoir le paiement.

## **2.28. Contrat de location (EVS comme bailleur)**

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

### **2.28.1. Locations financières**

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

### **2.28.2. Locations simples**

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

## **2.29. Subventions publiques**

### **2.29.1. Subventions publiques de l'Union Européenne**

Les subventions publiques de l'Union Européenne sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

### **2.29.2. Subsidés en capital**

Les subsidés en capital sont reconnus quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsidés en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

## **2.30. Contrats de location (EVS comme locataire)**

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

### **2.30.1. Locations financières**

Les locations financières qui transfèrent au groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées au bilan, au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement dans le compte de résultats.

### **2.30.2. Locations simples**

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

## **2.31. Frais de recherche et de développement**

Le groupe ne pouvant pas distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet interne, tous les coûts sont, par conséquent, considérés comme étant encourus dans la phase de recherche uniquement. Le groupe considère également que les coûts encourus après le lancement commercial consistent en un processus routinier qui ne génère pas d'innovation majeure mais évolutive.

De manière générale, notons que la durée écoulée entre la fin de la phase de recherche d'un projet et son lancement commercial, est inférieure à un an.

Par conséquent, les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

### **2.32. Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

### **2.33. Impôts sur le résultat**

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

#### **2.33.1. Impôts courants**

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

#### **2.33.2. Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables:

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

### **2.34. Instruments financiers dérivés**

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS.

La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires.

### **2.35. Dividendes**

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas enregistrés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves.

### **2.36. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées**

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Afin de couvrir ce risque, EVS enregistre au bilan une provision pour couvrir les coûts probables sur 2 ans liés à ces garanties techniques.

### **2.37. Résultats par action**

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et "Stock options" en circulation durant la période hors actions propres.

### 3. INFORMATION SECTORIELLE

#### 3.1. Généralités

La société applique la norme IFRS 8 (Segments opérationnels) depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007.

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux, ce qui explique que la majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les filiales étrangères sont principalement des filiales de distribution et de représentation. Le Chief Operating Decision Maker, autrement dit le Comité Exécutif, vérifie les résultats et les plans opérationnels mais décide également de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les ventes portent sur des produits de même nature, les équipements numériques de production télévisuelle. Elles sont réalisées par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant (qui est avant tout la traduction d'une nouvelle approche marketing) et se caractérise par la forte intégration des activités de l'entreprise; seules les ventes y sont identifiées selon trois dimensions: par zone géographique, par marché et par nature. EVS fonctionne donc en tant que segment unique.

En conséquence, la société est constituée d'un seul segment au sens de la norme IFRS 8 et le compte de résultats consolidés du groupe reflète ce segment unique. Toutefois, cela n'exclut pas une évolution future de la segmentation en fonction du développement de la société, de ses produits et de ses indicateurs internes de performance.

La société ne fournit qu'un seul type de solutions: des processus intégrés de production basés sur des solutions sans cassettes, avec une architecture modulaire consistante. Tel est le produit d'EVS. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. En effet, des modules identiques peuvent répondre aux besoins des différents marchés, tels que Sports, Entertainment, News et Média. Nos clients sont eux-mêmes souvent multi-marchés. Donner de l'information par module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau des informations relatives aux zones géographiques, les activités sont divisées entre les régions suivantes: l'Asie-Pacifique ("APAC"), l'Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA") et l'Amérique ("NALA" ou "Amérique"). Cette division correspond à la découpe organisationnelle des services commerciaux et de support au sein du groupe qui opèrent à l'échelle mondiale. Une quatrième zone est dédiée aux "Grands événements sportifs".

La société fournit des informations complémentaires, à savoir une présentation des ventes par destination: « Sports », « ENM » (Entertainment, News et Média) et « Locations liées aux grands événements » pour les contrats liés aux grands événements sportifs des années paires. A partir de 2015, la société va changer ceci et donnera l'information pour les « Cars de régie TV », les « Studios et autres » et les « Locations liées aux grands événements sportifs ».

Enfin, les ventes sont présentées par nature : ventes de systèmes ou prestations de services.

#### 3.2. Informations complémentaires

##### 3.2.1. Informations sur les ventes par destination

Les ventes peuvent être présentées par destination: Sports, ENM (Entertainment, News and Media) et grands événements sportifs. On notera que la maintenance et le service après-vente sont intégrés au sein de solutions complètes proposées aux clients.

Chiffre d'affaires (EUR milliers)	2014	2013	% 2014/2013
Sports	81.874	87.631	-6,6%
Entertainment, News & Media (ENM)	35.184	40.920	-14,0%
Locations pour les grands événements sportifs	14.345	540	N/A
<b>Total</b>	<b>131.403</b>	<b>129.091</b>	<b>+1,8%</b>

##### 3.2.2. Informations sur les ventes par zone géographique

Les activités sont divisées entre 3 régions : Asie-Pacifique ("APAC"), Europe, Moyen-Orient, Afrique ("EMEA") et Amérique ("NALA").

##### 3.2.2.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires pour 12 mois (EUR milliers)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
Ventes 2014	21.338	62.803	32.917	14.345	131.403
Evolution par rapport à 2013 (%)	-41,5%	+0,1%	+12,3%	N/A	+1,8%
Variation par rapport à 2013 (%) à taux de change constant	-41,5%	+0,1%	+12,3%	N/A	+1,8%
Ventes 2013	36.464	62.769	29.318	540	129.091

Les ventes réalisées avec des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) sont inférieures à 5% des ventes totales de la période. Sur les 12 derniers mois, le groupe a réalisé des ventes significatives à des clients externes (selon la définition de IFRS 8) dans deux pays: les États-Unis (Amérique, EUR 26,9 millions sur les 12 derniers mois) et le Royaume-Uni (EMEA, EUR 14,0 millions sur les 12 derniers mois).

### 3.2.2 Actifs long terme

Compte tenu des explications données au point 3.1, plus de 95% de tous les actifs long-terme sont localisés dans la société mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

### 3.2.3 Informations sur les ventes par nature

Les ventes peuvent être présentées par nature: systèmes et services.

Ventes (EUR milliers)	2014	2013	% 2014/2013
Systèmes	122.378	121.290	+0,9%
Services	8.975	7.800	+15,3%
<b>Ventes totales</b>	<b>131.403</b>	<b>129.091</b>	<b>+1,8%</b>

Les services représentent les conseils, installations, gestions de projet, formations, maintenances, supports distants qui sont littéralement repris sur les factures émises.

### 3.2.4 Informations sur les clients importants

Aucun client externe de la société n'a représenté plus de 10% des ventes de 2014.

## 4. ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, COENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION

### 4.1. Liste des entreprises

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.14	Méthode d'incorporation dans les comptes <sup>(1)</sup>	Fraction du capital détenue au 31.12.13 (en %) <sup>(2)</sup>	Fraction du capital détenue au 31.12.14 (en %) <sup>(2)</sup>	Variation du % de détention du capital
<b>EVS Broadcast Equipment Inc.</b> 9 Law Drive, suite 200, NJ 070046 Fairfield, USA	1997	23	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Canada</b> 1200 Avenue Papineau, Bureau 240, Montréal QC H2K 4R5, CANADA	2008	1	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Broadcast México, SA de CV</b> World Trade Center, Cd. De México, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC: EBM 1106152TA	2011	3	G	99,00	100,00	1,00
<b>EVS France SA</b> Avenue André Morizet, 6bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-21419961503	1998	7	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS France Développement SARL</b> Avenue André Morizet, 6bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-53514021476	2009	5	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Toulouse SAS</b> 6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA: FR-83449601749	2010	25	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Italia S.R.L.</b> Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA: IT-03482350174	1999	3	G	95,00	95,00	0,00
<b>EVS Broadcast UK Ltd.</b> Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA: UK-853278896	1999	16	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Broadcast Equipment Iberica SL</b> Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF: B85200236	2007	5	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Nederland BV</b> Solebaystraat 97 HS 1055 ZP Amsterdam PAYS-BAS	2008	3	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Deutschland GmbH</b> Feringastrasse 10/12 85774 Unterföhring (Munich), ALLEMAGNE TVA: DE-266077264	2009	6	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS International (Swiss) SARL</b> Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA: CH-21735425482	2009	1	G	100,00	100,00	0,00

<b>EVS Broadcast Equipment Ltd.</b> Room A, @Convoy, 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	15	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Pékin - Bureau de Représentation</b> 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	6	G	N/A	N/A	N/A
<b>Network and Broadcast Systems Limited (NBS)</b> Incubation Park, Office 401, Building 8, Tianfu Avenue 1480, Hi-Tech Zone, Chengdu, CHINE	2010	33	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd - Bureau de Représentation</b> Shatha Tower, Office 09, 32 <sup>nd</sup> Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	4	G	N/A	N/A	N/A
<b>EVS Americas Los Angeles – Bureau de représentation</b> 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA	2006	6	G	N/A	N/A	N/A
<b>EVS Australia Pty Ltd.</b> Suite 901, Level 9, 130 Elisabeth Street Sydney NSW 2001, AUSTRALIE	2007	2	G	100,00	100,00	0,00
<b>MECALEC SMD SA</b> Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise: BE0467 121 712	1999	26	E	49,50	49,50	0,00
<b>dcinex SA</b> Pôle Image de Liège Rue de Mulhouse 36, B-4020 Liège, BELGIQUE N° d'entreprise: BE0865 818 337	2004	N/A	E	41,30	0,00	-41,30
<b>DYVI Live SA</b> Avenue Charles Quint/Keizer Karellaan, 576 1082 Brussels, BELGIQUE National registered number: BE0573 225 986	2013	2	G	95,00	100,00	5,00
<b>Scalable Video Systems GmbH</b> Brunnenweg 9, 64331 Weiterstadt, ALLEMAGNE VAT: DE-289 460 223	2013	15	G	25,10	100,00	74,90

(1) G: consolidation globale, E: mise en équivalence.

(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

## 4.2. Regroupement d'entreprises

En mai 2013, EVS a acquis une participation minoritaire (25,1% des droits de vote) dans SVS GmbH, une société privée basée en Allemagne (« SVS »), dont l'activité principale est la recherche et le développement de technologies de réseaux. Malgré le fait que EVS ne détenait que 25,1% des actions existantes, le groupe considérait avoir le contrôle de fait de SVS car il avait le pouvoir sur les décisions d'affaires et il contrôlait totalement les activités et revenus de l'entreprise.

En décembre 2014, EVS a acquis :

- Les 74,9% qu'il ne détenait pas encore dans SVS, pour un montant de EUR 1,0 million payé en cash, et un "earnout" possible futur basé sur la performance de la période 2015-2020 ;
- Les 5% qu'il ne détenait pas encore dans DYVI Live SA (agent de vente des produits SVS au sein du groupe SVS) pour un montant global de EUR 0,1 million.

En 2014, ces deux entités ont contribué pour EUR 0,1 million au chiffre d'affaires d'EVS, EUR -2,9 millions au résultat d'exploitation et EUR -1,6 million au résultat net du groupe, y compris les intérêts minoritaires. Au 31 décembre 2014, le goodwill s'élevait à EUR 1,1 million et n'a pas changé après l'acquisition des actions restantes, puisqu'EVS avait déjà le contrôle de fait global avec l'investissement minoritaire en 2013.

Au bilan d'EVS, un montant de EUR 2,2 millions a été enregistré en "autres dettes à long terme" reconnu dans les fonds propres d'EVS, afin de tenir compte de la meilleure estimation possible du futur "earnout" à la date d'acquisition. Ce passif sera recalculé par rapport à la juste valeur basée sur l'évolution du business plan à chaque date de publication, jusqu'à la fin de la période. Les changements futurs de la juste valeur seront enregistrés en résultats.

Cette meilleure estimation possible du futur "earnout" a été calculée en tenant compte des probabilités de réalisation de 3 scénarios possibles sur l'évolution future du business plan lié à la vente des produits développés par SVS. La dette de EUR 2,2 millions correspond à l'actualisation des différents paiements futurs estimés sur base du bénéfice d'exploitation lié à cette activité, selon les probabilités de réalisation des scénarios. Le taux d'actualisation utilisé s'élève à 8,93% (taux du coût moyen pondéré du capital - WACC). Les sommes éventuelles à payer seront réparties entre 2016 et 2021 avec un montant maximum conventionnel de EUR 8 millions.

Dans les variations de capitaux propres, un montant de EUR 4,0 millions a été reconnu en "regroupement d'entreprises" suite à l'acquisition des 5% restants de DYVI (EUR 0,1 million) et l'acquisition des 74,9% restants de SVS (EUR 3,9 millions). En terme d'impact sur le cash, EVS a payé EUR 1,0 million en décembre 2014.

## 5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(EUR milliers)	2014	2013
<b>Participations mises en équivalence</b>		
<b>Valeur au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>8.480</b>	<b>7.717</b>
- Vendues en cours d'année	-7.745	-
- Acquisées en cours d'année		-
- Résultat	-122	191
- Autres	223	572
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>836</b>	<b>8.480</b>

### 5.1. Participations dans les entreprises associées

#### 5.1.1. MECALEC SMD SA

La SA MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5%, non lié directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5%) avec un capital de EUR 200 milliers. La participation d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de EUR 99 milliers. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Bonnelles, près de Liège, à 5 km d'EVS. Le Groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. MECALEC SMD clôture en 2014 avec un bénéfice net de EUR 255 milliers, par rapport à 2013 qui s'était clôturé par un bénéfice net de EUR 200 milliers. EVS a représenté 20 % des ventes de MECALEC en 2014.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2014 s'élève donc à EUR 126 milliers et la quote-part d'EVS dans les fonds propres de MECALEC SMD s'élève à EUR 836 milliers.

(EUR milliers)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5%)</b>		
Actifs courants	980	844
Actifs non-courants	64	61
Passifs courants	-208	-171
Passifs non-courants		
<b>Actifs nets</b>	<b>836</b>	<b>734</b>
<b>Part du résultat dans l'entreprise associée (49,5%)</b>		
Ventes	1.331	1.172
Résultat net	126	99
<b>Valeur nette comptable de la participation</b>	<b>836</b>	<b>734</b>

#### 5.1.2. dcinex SA

Créée en 2004 notamment au travers d'un apport de branche d'activités d'EVS, la société dcinex SA (anciennement XDC SA) est pionnière dans le développement de solutions numériques pour le cinéma. La société fournit des services à haute valeur ajoutée à l'industrie du cinéma, d'une part aux exploitants de salles et d'autre part, aux distributeurs de films.

En 2014, EVS a cédé sa participation de 41,3% dans dcinex à Ymagis SA. Jusqu'à la clôture de la transaction le 20 octobre 2014, dcinex était comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence, avec une contribution négative de EUR -0,2 million.

Les comptes de dcinex et leur contribution dans les comptes consolidés d'EVS se présentent comme suit:

(EUR milliers)	2014 (jusqu'au 20 octobre 2014)	2013 (12 mois)
Chiffre d'affaires	65.856	92.294
EBITDA	25.599	31.363
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-601</b>	<b>224</b>
Fraction du capital détenu dans dcinex	41,3%	41,3%
<b>Résultat net – part d'EVS</b>	<b>-248</b>	<b>93</b>

Le 20 octobre 2014, la valeur de dcinex dans les comptes consolidés d'EVS était de EUR 7,3 millions. En outre, il y avait également EUR 1,3 million de prêts subordonnés au bilan d'EVS.

Selon l'accord de cession, la transaction a été valorisée dans les comptes d'EVS à EUR 9,9 millions, incluant :

- EUR 1,6 million en cash (EUR 2,1 millions moins EUR 0,5 million de frais et commissions associés à la transaction)
- EUR 2,0 millions en actions Ymagis (288.851 actions, vendues le 28 novembre à EUR 6,89 par action)
- EUR 6,4 millions en obligations Ymagis (OBSA), avec une maturité maximale de 5 ans. Ces obligations sont associées à des warrants.

A la clôture de la transaction, EVS a annulé des ajustements relatifs à dcinex qui avaient été enregistrés directement dans les fonds propres d'EVS (comme demandé en IFRS) sur les dernières années, et jusqu'à la date de cession, pour un montant de EUR 0,6 million. Ceci a résulté dans une plus-value de EUR 2,0 millions dans le compte de résultat d'EVS.

Au bilan d'EVS, les obligations d'Ymagis sont classées en actifs non-courants. Les obligations sont évaluées à leur juste valeur, qui correspond à leur valeur comptable étant donné le remboursement anticipatif probable en 2015 (lire également les événements après clôture). Il y a encore un montant de EUR 151.100 de prêt subordonné que dcinex doit rembourser.

Dans le tableau de flux de trésorerie, la transaction est reflétée dans les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement, avec EUR 4,6 millions (EUR 1,6 million de cash, EUR 1,1 million de prêt subordonné repayé par dcinex et EUR 2,0 millions de la vente des actions Ymagis) sous "vente d'autres immobilisations financières".

## 6. PRODUITS ET CHARGES

### 6.1. Produits/(charges) financiers

(EUR milliers)	2014	2013
Charges d'intérêts	-331	-265
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	196	213
Résultats de change	1.019	224
Réduction de valeur sur investissements Tax Shelter	-	-6
Autres résultats financiers	2.085	-65
<b>Produits/(charges) financiers</b>	<b>2.969</b>	<b>101</b>

Les "Autres résultats financiers" incluent EUR 2,0 millions de plus-value réalisée sur la cession de dcinex (voir aussi la note 5). Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux annexes 27 et 28.

### 6.2. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS utilise certaines mesures non définies par les normes comptables dans sa communication financière. EVS ne présente pas ces mesures comme des mesures alternatives du bénéfice net ou d'autres mesures financières déterminées en application des normes IFRS. Ces mesures telles que rapportées par EVS peuvent différer de mesures nommées de manière similaire par d'autres sociétés. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et elles sont utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics. Dans le rapport annuel, les mesures non définies par les normes comptables sont réconciliées vers des mesures financières déterminées conformément aux normes IFRS.

La réconciliation entre le résultat net de la période et le résultat net courant, hors dcinex, se présente comme suit :

(EUR milliers)	2014	2013
Résultat net de la période (attribuable au groupe) - IFRS	35.537	34.030
Allocation au plan de participation bénéficiaire des membres du personnel	466	755
Plan de warrants	534	483
Amortissement des technologies et propriété intellectuelle acquis	364	725
Amortissement/dépréciation de droits détenus (Tax Shelter)	-	6
Contribution de dcinex	248	-93
Cession de dcinex	-1.977	-
<b>Résultat net courant, hors dcinex</b>	<b>35.173</b>	<b>35.907</b>

### 6.3. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

(EUR milliers)	2014	2013
Matières premières et consommables utilisés	-17.912	-18.144
Variation de stock des produits finis et des travaux en cours	814	2.026
Frais de personnel	-36.973	-34.983
- Rémunérations et salaires	-26.305	-24.962
- Charges de sécurité sociale	-6.733	-6.020
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	-1.000	-1.238
- Plan de retraite à cotisations définies	-1.021	-772
- Autres frais de personnel	-1.914	-1.991
Effectif salarié moyen en ETP	503	471
Dotations aux amortissements	-2.599	-3.684
- dont ceux inclus dans les coûts des ventes	-515	-380
Reprise (+) / pertes (-) de valeur	-3.163	-2.271
- Reprise (+) / pertes (-) de valeur sur stocks	-2.604	-2.130
- Reprise (+) / pertes (-) de valeur sur créances commerciales	-559	-141
Paiements de location et de sous-location simples comptabilisés dans le compte de résultats (véhicules)	-2.088	-1.844

### 6.3.1. Complément d'information sur les plans de retraite à cotisation définie

Les plans de retraite à cotisations définies sont des plans pour lesquels la société paie des cotisations déterminées à une entité séparée, en accord avec les dispositions du plan. Lorsque les cotisations ont été payées, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour la société.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission Paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit:

En %	Taux de primes
2002 à 2006	0,50%
2007	1,00%
2008 à 2010	1,10%
2011	1,77%
2012	1,87%
2013	1,97%
2014	1,97%

Ce plan est géré par la Caisse d'assurances « Intégrale ». La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les membres du personnel en Belgique sont affiliés automatiquement à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue dans ce plan (frais de gestion ainsi qu'assurance décès, incapacité de travail et exonération de prime inclus) à raison de 3,5% du salaire annuel brut.

Les cotisations liées à ces plans de retraite à cotisations définies reprises au sein des frais de personnel se sont élevées à EUR 1,0 million en 2014 et EUR 772 milliers en 2013. A ce jour, aucun paiement de prestations n'a eu lieu, puisqu'aucun employé d'EVS n'est pensionné.

Il convient de noter que la Caisse commune d'assurances "Intégrale" ainsi qu'AG Insurance, à qui la gestion des plans de retraite à cotisations définies a été confiée, garantissent également le rendement sur les versements faits par l'employeur et l'employé de la manière suivante: 3,25% jusqu'au 31/12/2012, 2,25% depuis le 01/01/2013. Comme le taux minimum légal (cfr loi du 28 avril 2003) était toujours en 2014 de 3,25%, il convient de noter que, si le rendement engrangé par les sociétés d'assurance était en deçà du rendement minimum imposé par la loi, ce serait à EVS de prendre en charge le sous-financement. Au 31 décembre 2014, ce risque a été évalué comme non significatif pour EVS (AG Insurance garantit un taux de 3,25% jusqu'en 2016).

## 7. IMPOTS SUR LE RESULTAT

### 7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 est principalement composée de:

(EUR milliers)	2014	2013
<b>Impôt exigible</b>		
Charge d'impôt exigible	-14.635	-15.323
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs	-	54
<b>Impôt différé</b>		
<b>Afférent à la naissance et au renversement des différences temporelles</b>	-40	-76
- Ajustement de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles y compris les immeubles réévalués	-56	-72
- Ajustement dû à l'activation des frais d'emprunts pour le nouveau bâtiment	-99	-
- Incorporation dans les stocks des frais directs et indirects de production	115	-4
<b>Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultats consolidé</b>	<b>-14.675</b>	<b>-15.345</b>

## 7.2. Réconciliation de la charge d'impôts

Le rapprochement entre la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2013 et 2014 est le suivant:

(EUR milliers)	2014	2013
<b>Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable</b>		
Résultat avant impôts, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	49.055	48.504
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-14.675	-15.345
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>29,9%</b>	<b>31,6%</b>
<b>Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal</b>		
Impact fiscal de la plus-value non-taxable provenant de la cession de dcinex	-672	-
Impact fiscal du Tax Shelter	-	-51
Impact fiscal de la déduction pour intérêts notionnels	-170	-204
Impact fiscal des frais non déductibles	343	520
Autre augmentation/(diminution)	163	529
Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-15.011	-14.551
<b>Taux d'impôt théorique applicable (relatif aux activités d'EVS, hors dcinex)</b>	<b>30,6%</b>	<b>30,0%</b>

## 7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(EUR milliers)	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Incorporation des frais indirects dans la valorisation des produits finis	-	195	-	352
Réévaluation des bâtiments	-	1.162	-	1.106
Activation des frais liés à la construction du nouveau siège	-	101	-	3
Provisions pour risques et charges	-	169	-	-
Réductions de valeur sur créances commerciales	-	-	169	-
Amortissements sur immobilisations R&D	-	-	249	-
<b>Total</b>	-	<b>1.627</b>	<b>418</b>	<b>1.461</b>
<b>Net comptabilisé</b>	-	<b>1.627</b>	-	<b>1.043</b>

Les impôts différés sont comptabilisés "nets" conformément aux règles d'évaluations du groupe.

## 8. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants.

(EUR milliers)	2014	2013
Résultat net :	34.259	33.349
- attribuable aux Intérêts de tiers	-1.279	-681
<b>- attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>35.537</b>	<b>34.030</b>
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres	13.513.053	13.480.715
Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation	381.515	323.352
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires</b>	<b>13.894.568</b>	<b>13.804.067</b>
<b>Résultat net de base par action (EUR)</b>	<b>2,63</b>	<b>2,52</b>
<b>Résultat net dilué par action (EUR)</b>	<b>2,56</b>	<b>2,47</b>

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2014 était de 140.498 contre 133.364 au 31 décembre 2013. Le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues en 2014 était de 111.947 contre 144.285 en 2013.

## 9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes sont payés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

(EUR milliers, valeur brute)	N° Coupon	Date de déclaration	2014	2013
<b>Payés dans l'année :</b>				
- Dividende final pour 2012 (EUR 1,48 par action hors actions propres)	16	Mai 2013	-	19.952
- Dividende intérimaire pour 2013 (EUR 1,16 par action hors actions propres)	17	Nov. 2013	-	15.650
- Dividende final pour 2013 (EUR 1,00 par action hors actions propres)	18	Mai 2014	13.547	-
- Dividende intérimaire pour 2014 (EUR 1,00 par action hors actions propres)	19	Nov. 2014	13.485	-
<b>Total des dividendes payés</b>			<b>27.032</b>	<b>35.602</b>
<b>(EUR milliers)</b>				
			<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Proposés à l'AGO pour approbation:</b>				
- Dividende total pour 2013 (EUR 2,16 par action, y compris dividende intérimaire)			-	29.275
- Dividende proposé pour 2014 (EUR 2,00 par action, y compris dividende intérimaire)			26.969	-
<b>Total</b>			<b>26.969</b>	<b>29.275</b>

A partir du coupon 13, il s'agit exclusivement d'actions et dès lors de coupons dématérialisés.

## 10. GOODWILL

(EUR milliers)	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>	
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>1.945</b>
- Acquisitions	-
- Cessions et désaffectations	-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1.945</b>
<b>Réductions de valeur cumulées</b>	
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>552</b>
- Réductions de valeurs	268
- Cessions et désaffectations	-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>820</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>1.393</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1.125</b>

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36. L'immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût. Elle est amortie selon la méthode linéaire sur la durée de vie économique estimée à 4 ans, et est soumise à un test de réduction de valeur à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

### 10.1. OpenCube Technologies (renommé en EVS Toulouse)

OpenCube Technologies est consolidée à 100% dans les comptes d'EVS Broadcast Equipment SA depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010. Suite à cette acquisition, EUR 0,8 million avait été enregistré comme goodwill et EUR 1,5 million comme immobilisations incorporelles pour l'acquisition des technologies et de la propriété intellectuelle. La valeur de l'acquisition était de EUR 2,7 millions.

Les actifs et les dettes provenant de l'acquisition d'OpenCube Technologies se présentaient comme suit:

(EUR milliers)	1 <sup>er</sup> avril 2010
Goodwill	820
Technologies et propriété intellectuelle acquises	1.532
Autres actifs non-courants	141
Actifs courants	898
Dettes	-739
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>2.652</b>

Le goodwill correspond au surprofit calculé par la différence entre le rendement effectif (historique) et le rendement attendu du marché pour un tel investissement.

Comme le prévoient les règles IFRS, un test de dépréciation du goodwill est fait de manière annuelle, au quatrième trimestre. En 2014, ce test a révélé la nécessité d'acter une réduction de valeur non significative à concurrence de EUR 0,3 million étant donné que le rendement effectif était inférieur au rendement attendu du marché pour un tel investissement à la date du 31 décembre 2014, soit une valeur résiduelle de goodwill de zéro à la même date. En effet, les activités d'EVS Toulouse au sein du groupe ont été réorientées pour devenir un centre de recherche et développement.

## 10.2. DYVI Live / SVS

En mai 2013, EVS a acquis une participation minoritaire (25,1% des droits de vote) dans SVS GmbH, une société privée basée en Allemagne (« SVS »), dont l'activité principale est la recherche et le développement de technologies de réseaux. La raison principale de cet investissement est de donner à EVS un accès à cette technologie prometteuse. Plus tard, en 2013, EVS a créé DYVI Live SA (détenue à la constitution à 95% par EVS), qui agit en tant que distributeur exclusif des produits de SVS.

Intégration globale de SVS: malgré le fait qu'EVS ne détenait que 25,1% des actions existantes au 31 décembre 2013, le groupe considérait déjà avoir le contrôle de fait de SVS, car il détenait le pouvoir sur les décisions d'affaires et il contrôlait totalement les activités et revenus de l'entreprise à travers l'accord de distribution exclusif entre une nouvelle filiale à part entière (DYVI LIVE) et SVS. En outre, EVS finançait les dépenses futures nécessaires au développement de SVS. Par conséquent, SVS était déjà consolidée par intégration globale au 31 décembre 2013 et des intérêts de tiers étaient comptabilisés (74,9%).

Le détail de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis, les détails de l'acquisition et le goodwill se présentait comme suit (à la date de l'acquisition des 25,1%):

(EUR milliers)	Juste valeur
Actifs incorporels	185
Liquidités	800
Créances	700
Dettes	-185
<b>Actifs nets totaux</b>	<b>* 1.500</b>
Part d'EVS	25,1%
<b>Actifs nets totaux, part d'EVS</b>	<b>375</b>
<b>Juste valeur des montants payés</b>	
Liquidités	-1.500
<b>Total des montants payés</b>	<b>-1.500</b>
<b>Goodwill</b>	<b>1.125</b>

\* y compris le montant qu'EVS s'était engagé à convertir en capital dans les prochaines années.

En décembre 2014, EVS a acquis :

- Les 74,9% qu'il ne détenait pas encore dans SVS, pour un montant de EUR 1,0 million payé en cash, et un "earnout" possible futur basé sur la performance de la période 2015-2020
- Les 5% qu'il ne détenait pas encore dans DYVI Live SA pour un montant global de EUR 0,1 million.

SVS et DYVI Live employaient 17 équivalents temps-plein fin 2014.

En 2014, ces deux entités ont contribué pour EUR 0,1 million au chiffre d'affaires d'EVS, EUR -2,9 millions au résultat d'exploitation et EUR -1,6 million au résultat net du groupe, y compris les intérêts minoritaires. Au 31 décembre 2014, le goodwill s'élevait à EUR 1,1 million et n'a pas changé après l'acquisition des actions restantes, puisqu'EVS avait déjà le contrôle de fait global avec l'investissement minoritaire en 2013.

Les principaux facteurs amenant à un calcul de goodwill étaient:

- La présence de certains actifs intangibles, comme le savoir-faire des employés acquis (qui ne répond pas aux critères pour être reconnu séparément);
- Les synergies et autres bénéfices attendus de la combinaison des actifs et activités de SVS avec celles du groupe.

Le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas relevé la nécessité d'acter une réduction de valeur au 31 décembre 2014. Il va de soi que le goodwill est à évaluer sur base de l'évolution du business plan lié aux ventes de produits développés par SVS et est dès lors lié à l'évolution annuelle de la dette long terme "earnout" (les détails du modèle d'évaluation sont présentés en annexe 4.2 relative au regroupement d'entreprise).

## 11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>			
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>2.581</b>	<b>1.651</b>	<b>4.232</b>
- Acquisitions	-	239	239
- Cessions et désaffectations	-	-34	-34
- Transferts	-	46	46
- Variation de périmètre	-	185	185
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>2.581</b>	<b>2.087</b>	<b>4.668</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>-2.102</b>	<b>-1.117</b>	<b>-3.219</b>
- Amortissements	-384	-374	-758
- Cessions et désaffectations	-	34	34
- Transferts	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>-2.486</b>	<b>-1.457</b>	<b>-3.943</b>
<b>Valeur comptable nette</b>			
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>479</b>	<b>534</b>	<b>1.013</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>96</b>	<b>630</b>	<b>726</b>

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>			
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>2.581</b>	<b>2.087</b>	<b>4.668</b>
- Acquisitions	-	206	206
- Cessions et désaffectations	-	-34	-34
- Transferts	-	-	-
- Variation de périmètre	-	82	82
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>2.581</b>	<b>2.341</b>	<b>4.922</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>-2.486</b>	<b>-1.457</b>	<b>-3.943</b>
- Amortissements	-95	-421	-516
- Cessions et désaffectations	-	34	34
- Transferts	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-82	-82
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>-2.581</b>	<b>-1.926</b>	<b>-4.507</b>
<b>Valeur comptable nette</b>			
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>96</b>	<b>630</b>	<b>726</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>-</b>	<b>415</b>	<b>415</b>

### 11.1. Technologie

Le 4 septembre 2008, EVS a annoncé l'acquisition de 100% du capital de D.W.E.S.A.B. Engineering BVBA, petite société de services belge profitable qui est spécialisée dans le service et le développement d'applications opérationnelles pour les stations TV. Suite à l'acquisition, EUR 1,0 million a été enregistré au bilan d'EVS en tant que technologie. Cette immobilisation incorporelle a été comptabilisée à son coût. Elle a ensuite été amortie selon la méthode linéaire sur la durée de vie économique estimée à 4 ans, et elle est donc totalement amortie depuis l'exercice 2012.

Comme expliqué à l'annexe 10 relative au goodwill, le 6 avril 2010, EVS a annoncé l'acquisition de 100% du capital d'OpenCube Technologies (France, récemment renommée EVS Toulouse). L'équipe d'OpenCube était constituée d'une quinzaine de collaborateurs, principalement des ingénieurs de développement et des experts opérationnels. OpenCube Technologies est consolidée à 100% dans les comptes d'EVS Broadcast Equipment SA depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010. Suite à cette acquisition, EUR 1,5 million a été comptabilisé comme immobilisations incorporelles pour l'acquisition des technologies et de la propriété intellectuelle. Elle a été amortie selon la méthode linéaire sur la durée de vie économique estimée à 4 ans, et l'est donc totalement depuis le 31 mars 2014.

Les amortissements de logiciels (EUR 421 milliers en 2014) sont repris dans le poste "Amortissements et réduction de valeurs sur technologies et propriété intellectuelle acquis" du compte de résultats consolidés.

## 11.2. Propriété intellectuelle

Certains produits développés et commercialisés par le Groupe EVS, de même que la technologie utilisée, font l'objet de brevets ou de licences. Dans le futur, la société n'hésitera pas à intensifier sa politique de dépôt de brevets. Toutefois la société est convaincue que la meilleure protection réside dans son avance technologique constante due aux importants efforts d'innovation consentis. La rapidité d'évolution des technologies et des gammes de produits dans les métiers où EVS est active rendent peu opérantes les tentatives d'imitation ou de copie par la concurrence. En outre, certaines marques clés d'EVS font l'objet d'un dépôt communautaire ou international dans différents pays.

## 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(EUR milliers)	Terrains et Constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>					
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>15.212</b>	<b>1.488</b>	<b>7.936</b>	<b>10.234</b>	<b>34.870</b>
- Acquisitions	151	326	602	14.081	15.160
- Cessions et désaffectations		-42		-13	-55
- Variation de périmètre					
- Transferts	178			-224	-46
- Autres					
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>15.541</b>	<b>1.772</b>	<b>8.538</b>	<b>24.078</b>	<b>49.929</b>
<b>Amortissements cumulés</b>					
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>-6.185</b>	<b>-1.209</b>	<b>-6.369</b>	-	<b>-13.763</b>
- Amortissements	-1.579	-208	-724		-2.511
- Cessions et désaffectations		42			42
- Variation de périmètre					
- Autres					
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>-7.764</b>	<b>-1.375</b>	<b>-7.093</b>	-	<b>-16.232</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>9.027</b>	<b>279</b>	<b>1.567</b>	<b>10.234</b>	<b>21.107</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>7.777</b>	<b>397</b>	<b>1.445</b>	<b>24.078</b>	<b>33.697</b>
<b>Hypothèques et autres garanties</b>					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	-	-	-	<b>24.070</b>	<b>24.070</b>

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>					
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>15.541</b>	<b>1.772</b>	<b>8.538</b>	<b>24.078</b>	<b>49.929</b>
- Acquisitions	138	301	665	21.414	22.518
- Cessions et désaffectations		-42	-66		-108
- Variation de périmètre	6	2	58		66
- Transferts	-14.589		-31		-14.620
- Autres	27	3	354		384
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1.123</b>	<b>2.037</b>	<b>9.518</b>	<b>45.492</b>	<b>58.169</b>
<b>Amortissements cumulés</b>					
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>-7.764</b>	<b>-1.375</b>	<b>-7.093</b>	-	<b>-16.232</b>
- Amortissements	-896	-173	-831		-1.899
- Cessions et désaffectations		42	43		85
- Variation de périmètre	-6	-2	-58		-66
- Transferts	8.155		20		8.175
- Autres	-16	-1	-292		-309
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>-526</b>	<b>-1.509</b>	<b>-8.211</b>		<b>-10.246</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>7.777</b>	<b>397</b>	<b>1.445</b>	<b>24.078</b>	<b>33.697</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>597</b>	<b>528</b>	<b>1.307</b>	<b>45.492</b>	<b>47.923</b>
<b>Hypothèques et autres garanties</b>					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	-	-	-	<b>45.492</b>	<b>45.492</b>

Suite à la croissance importante des équipes belges réparties dans les 6 différents bâtiments du Parc Scientifique à Liège, EVS a commencé fin 2011 la construction d'un nouveau siège social à proximité du site actuel qui sera terminée en 2015. Le budget est d'environ EUR 58,5 millions. Il faut en déduire environ EUR 5,6 millions de subsides régionaux et européens. Des investissements pour ce nouveau bâtiment ont été effectués depuis 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2014 à hauteur de EUR 50,8 millions (hors subsides) soit un montant de EUR 23,0 millions en 2014.

Vu la mise en vente de la plupart des bâtiments actuels lors du déménagement, évalués à EUR 6,4 millions au bilan à fin 2014 (partie valorisable), un amortissement accéléré a été enregistré depuis 2010 sur les aménagements des bâtiments afin qu'ils soient complètement amortis à fin 2014. Ces immeubles ont été reclassés en "Actifs classés comme destinés à la vente".

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériels, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la SA MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex.: tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de financer ses bâtiments partiellement en fonds propres et partiellement avec des emprunts à long terme (voir annexe 21).

### 13. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en R&D s'élèvent à EUR 25,2 millions en 2014 contre EUR 22,8 millions en 2013. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Conformément aux règles comptables du groupe, ces dépenses de recherche ne sont pas activées mais intégralement prises en charge sur l'exercice.

Depuis le quatrième trimestre 2010, EVS tient compte d'une dispense au précompte professionnel qui est attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs qui sont engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévu par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Le détail des frais de R&D se présente comme suit:

(EUR milliers)	2014	2013
Coûts de recherche et développement bruts	26.659	24.012
Dispense de précompte professionnel pour l'exercice en cours	-1.445	-1.254
<b>Charges de recherche et développement, nettes</b>	<b>25.214</b>	<b>22.758</b>

### 14. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME

(EUR milliers)	Obligations Ymagis	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
<b>Valeur au 31 décembre 2012</b>	-	830	178	1.008
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-	-	-
- Acquis en cours d'année	-	500	74	574
- Résultat	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
<b>Valeur au 31 décembre 2013</b>	-	1.330	252	1.582
<b>Valeur au 31 décembre 2013</b>	-	1.330	252	1.582
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-1.179	-	-1.179
- Acquis en cours d'année	6.361	-	8	6.369
- Résultat	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>6.361</b>	<b>151</b>	<b>260</b>	<b>6.772</b>

Lors de la cession de dcinex, EVS a reçu une partie du paiement en obligations Ymagis associées à des warrants, pour une contre-valeur de EUR 6,4 millions (maturité maximale de 5 ans).

Comme expliqué à l'annexe 5.1.2 relative aux participations dans les entreprises associées, EVS a contribué au refinancement de dcinex effectué en 2009 pour EUR 0.8 million et, en janvier 2013, EVS a racheté EUR 0,5 million de prêt subordonné associé à des warrants dans dcinex SA d'un ancien actionnaire minoritaire de la société. Suite à la cession de dcinex par EVS, la majeure partie de ces prêts a été remboursée fin 2014. Les EUR 151.000 restants seront remboursés par dcinex à EVS en 2015.

### 15. STOCKS ET COMMANDES EN COURS

#### 15.1. Stocks

(EUR milliers)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Matières premières	13.717	12.787
Produits finis	15.160	14.246
<b>Total brut</b>	<b>28.877</b>	<b>27.033</b>
<b>Réductions de valeur cumulées début de période</b>	<b>-10.840</b>	<b>-8.739</b>
Dotations, reprises et utilisations, net	-2.673	-2.101
<b>Réductions de valeur cumulées fin de période</b>	<b>-13.513</b>	<b>-10.840</b>
<b>Total net</b>	<b>15.365</b>	<b>16.193</b>

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à EUR 2,7 millions en 2014 et à EUR 2,1 million en 2013, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes.

## 15.2. Commandes en cours

(EUR milliers)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Coûts directs et spécifiques encourus	2.472	5.704
Profits (+)/Pertes (-) constatés	1.518	16.739
Valeurs des contrats en cours à la clôture	3.990	22.444
Acomptes facturés	4.753	24.615
Montant brut dû par les clients pour les travaux des contrats	1.715	2.897

Les acomptes facturés sur les commandes en cours à fin 2014 s'élevaient à EUR 4,8 millions contre EUR 24,6 millions fin 2013. Les revenus totaux liés aux commandes en cours durant l'année 2014 se sont élevés à EUR 4,0 millions (EUR 22,4 millions en 2013). La différence entre ces deux montants, soit EUR 0,8 million, est comptabilisée comme une dette, dans les acomptes reçus.

## 16. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

(EUR milliers)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Clients	26.783	30.173
Créances liées aux contrats de location-financement	3.025	430
Créances liées aux coentreprises	-	-
Autres parties liées	15	8
Réductions de valeurs actées sur créances	-1.613	-1.076
<i>Créances commerciales nettes</i>	<i>28.210</i>	<i>29.535</i>
Autres débiteurs	3.734	3.060
Comptes de régularisation	1.752	2.510
<b>Total</b>	<b>33.696</b>	<b>35.105</b>

Les créances commerciales ne portent pas intérêts et ont un terme moyen de 75 jours. Selon les conditions générales de ventes du groupe, les factures impayées à la date d'échéance engendrent un intérêt de retard qui s'élève à 0,75% par mois.

Aucun client de la société n'a représenté plus de 10% des ventes de 2014 comme mentionné à l'annexe 3.

Pour les créances échues depuis plus de 90 jours, le groupe reconnaît une partie de ces créances en créances douteuses sur base d'une estimation par rapport à l'expérience passée de défaut de paiements du client et sa situation financière.

Au 31 décembre 2014, un montant de EUR 2,5 millions (EUR 2,8 million au 31 décembre 2013) était en dépassement d'échéances de plus de 90 jours sans faire l'objet de réductions de valeurs étant donné qu'il n'y avait pas de changement dans la qualité de crédit des clients et que les montants étaient toujours considérés comme recouvrables.

Au 31 décembre 2014, EUR 1,4 million (EUR 1,6 million au 31/12/2013) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, et faisaient l'objet de réductions de valeurs partielles. Voici le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2013 et 2014:

(EUR milliers)	2014	2013
<b>Réductions de valeurs reconnues sur créances commerciales</b>		
<b>Valeur au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.076</b>	<b>849</b>
- Réductions de valeur de l'année	835	414
- Reprises réductions de valeurs de l'année	-	-
- Montants remboursés durant l'année	-253	-187
- Autres	-45	0
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>1.613</b>	<b>1.076</b>

## 16.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(EUR milliers)	2014	2013
<b>Créance brute - paiements futurs liés aux contrats de location-financement</b>		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	1.345	193
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	1.680	237
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)		
Moins: produits financiers non acquis	-212	-32
<b>Valeur actualisée des paiements locatifs futurs</b>		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	1.236	175
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	1.577	223
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)		

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. Le terme des contrats de location-financement est de maximum quatre ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à EUR 0,1 million.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 4% au 31 décembre 2014.

Les revenus financiers générés par les contrats de location-financement sont enregistrés au sein de revenus d'intérêts comme repris à l'annexe 6.1.

## 17. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options de couvertures contractées afin de couvrir les engagements dus vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fond Option Plan proposé par ING. Ces options ont une maturité moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur.

## 18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(EUR milliers)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	3.019	2.806
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	22.537	7.333
<b>Total</b>	<b>25.556</b>	<b>10.139</b>

Les dépôts à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour et six mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme. EVS bénéficie également d'un rendement sur certains de ses dépôts à vue.

## 19. ACTIFS FINANCIERS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Ces actifs correspondent aux anciens bâtiments sur le site Seraing/Angleur destiné à la vente. Au 31 décembre 2014, l'ensemble de ces bâtiments était valorisé à un montant de EUR 6,4 millions et se décompose comme suit:

(EUR milliers)	31 décembre 2014
<b>EVS Bât. I</b> (16 rue Bois Saint-Jean, Seraing)	1.033
<b>EVS Bât. II</b> (18 rue Bois Saint-Jean, Seraing)	321
<b>EVS Bât. III</b> (6 avenue Pré Aily, Angleur)	776
<b>EVS Bât. IV</b> (16 rue Bois Saint-Jean, Seraing)	3.338
<b>EVS Bât. V</b> (20 rue Bois Saint-Jean, Seraing)	357
<b>EVS Bât. VI</b> (25 avenue Pré Aily, Angleur)	582
<b>Sous-total bâtiments valorisables à Seraing/Angleur</b>	<b>6.407</b>
<b>EVS Bâtiments modulaires</b> (16 rue Bois Saint-Jean, Seraing)	38
<b>Total</b>	<b>6.445</b>

Suite au déménagement vers le nouveau bâtiment, tous les autres bâtiments existants d'EVS sur le site de Seraing/Angleur qui ont été mis en vente ont été reclassés en "Actifs classés comme destinés à la vente" au bilan pour un montant de EUR 6,4 millions. Un compromis de vente a été signé pour deux de ces bâtiments. Ces compromis contiennent des clauses suspensives avec des échéances au premier semestre 2015.

Ces actifs non courants sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils ont fait l'objet d'une évaluation individuelle et l'impact global des réductions de valeur prises en compte

de résultat sur l'année 2014 s'élève à EUR 0,3 million. Des "compromis de vente" ont été signés en 2014 pour le EVS Bât. III et le EVS Bât. VI, pour un montant total de EUR 1,4 million.

Les investissements dans ces bâtiments ont bénéficié de subsides accordés par la Région Wallonne et l'Union Européenne pour un montant brut de EUR 2,1 millions. Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les subventions liées aux bâtiments ont été comptabilisées en déduction de la valeur nette comptable de ces actifs pour un montant net de EUR 0,5 million. Notons que toutes les conditions ont été remplies pour l'obtention de ces subsides encaissés dans le passé, et que le tableau des flux de trésorerie consolidé présente toujours des investissements nets de subsides.

## 20. CAPITAUX PROPRES

### 20.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de EUR 30.987, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.94	Création	1.000	30.987
25.04.96	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.96	Émission de 100 actions au prix de EUR 892 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 771 incluse dans le capital	100	12.147 77.095
		<b>1.100</b>	<b>210.710</b>
06.06.97	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.97	Émission de 172 actions au prix de EUR 4.338 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 3.926	172	70.855 675.304
		<b>1.272</b>	<b>1.199.309</b>
<b>25.09.98</b>	<b>Division de l'action par 2.000</b>	<b>2.544.000</b>	<b>1.199.309</b>
14.10.98	Entrée en bourse Incorporation prime d'émission	+ 200.000	94.284 7.342.522
		<b>2.744.000</b>	<b>8.636.115</b>
07.09.99	Émission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA Incorporation des réserves	119.952	7.197.120 166.765
		<b>2.863.952</b>	<b>16.000.000</b>
25.05.03	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		<b>2.800.000</b>	<b>16.000.000</b>
24.02.04	Remboursement de capital	-	-8.137.521
15.03.04	Émission de 15.000 titres suite à l'exercice de warrants	15.000	480.000
		<b>2.815.000</b>	<b>8.342.479</b>
<b>09.05.05</b>	<b>Division de l'action par 5</b>	<b>14.075.000</b>	<b>8.342.479</b>
19.06.06	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.09	Annulation d'actions propres	-250.000	-
<b>État du capital au 31 décembre 2014</b>		<b>13.625.000</b>	<b>8.342.479</b>

### 20.2. Capital social et actions propres

A la date du 31 décembre 2014, le capital social d'EVS s'élève à EUR 8.342.479 et est représenté par 13.625.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 581 à 634 du Code des Sociétés).

Au 31 décembre 2014, 372.050 warrants émis à un prix d'exercice moyen de EUR 39,85 par action sont exerçables entre février 2015 et décembre 2019. La société utilise une fraction du capital (dilution moyenne de 0,5% par an depuis 2001) pour retenir et motiver les collaborateurs, par un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 52,62% du total du bilan de la société à fin 2014.

### 20.3. Capital autorisé

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2014, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de EUR 1.600.000, hors prime d'émission. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater de la publication de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 5 novembre 2014. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en espèces, apports en nature ou incorporations de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'Administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 489 et 496 et suivants du Code des Sociétés et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et moyennant le cas échéant, le respect des dispositions des articles 595 et suivants du Code des Sociétés.

## 20.4. Plan d'intéressement du personnel

### 20.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un programme de warrants pour les membres du personnel et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre un octroi et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment SA de ses propres actions. Le Conseil d'Administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée Extraordinaire afin de procéder à ces rachats. Compte tenu de 372.050 warrants en circulation fin 2014 (420.000 fin 2013), l'effet de dilution potentiel est de 2,7% sur le capital, celui-ci étant partiellement compensé par les 140.498 actions propres, représentant elles-mêmes 1,0% du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto détention. Les warrants ont été accordés avec un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'Administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment (pour cette raison, les warrants sont dits "sui generis").

Lors des Assemblées Générales Extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400.000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du Groupe EVS. Les Assemblées Générales Extraordinaires du 21 mai 2002 (350.000 warrants), 7 juin 2010 (250.000 warrants), 5 décembre 2011 (350.000 warrants) et 24 septembre 2013 (25.000 warrants émis et 70.000 warrants annulés) ont procédé à l'émission de warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1.305.000. Au 31 décembre 2014, 1.167.650 de ces warrants avaient été distribués, 626.100 exercés et 169.500 annulés (suite à une décision d'Assemblée Générale, des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales), de sorte que 372.050 sont exerçables au 31 décembre 2014. Corollairement, 137.350 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'Administration. La maturité moyenne pondérée est le 7 novembre 2016, et ces warrants sont exerçables entre maintenant et décembre 2019. Ils ont un prix d'exercice moyen de EUR 39,85 par action. Au cours de l'exercice, 99.500 warrants ont été octroyés, 110.200 exercés et 37.250 ont été annulés suite à des départs de personnel. Le Conseil d'Administration détermine les conditions d'octroi, de rétention et d'exercice des warrants (soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'octroi d'actions propres – les warrants sont dits sui generis).

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2014		2013	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
<b>En circulation en début de période</b>	<b>420.000</b>	<b>38,95</b>	<b>440.900</b>	<b>38,49</b>
Octroyés au cours de la période	99.500	39.94	10.000	54,30
Exercés au cours de la période <sup>(1)</sup>	-110.200	34.54	-24.450	37,08
Annulés au cours de la période	-37.250	45.61	-6.450	38,19
<b>En circulation en fin de période</b>	<b>372.050</b>	<b>39.85</b>	<b>420.000</b>	<b>38,95</b>

<sup>(1)</sup> Le cours de clôture moyen de l'action pendant la période d'exercice en 2014 était de EUR 36,95.

Les warrants en circulation au 31 décembre 2014 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2014	Nombre au 31 décembre 2013
2015	Entre 34,52 et 44,97	71.500	177.650
2016	Entre 36,77 et 41,90	8.950	13.000
2017	Entre 37,11 et 65,66	155.900	165.200
2018	Entre 54,30 et 68,77	61.200	67.100
2019	Entre 36,81 et 45,71	74.500	-
<b>Total</b>	<b>Entre 34,52 et 68,77</b>	<b>372.050</b>	<b>420.000</b>

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la durée de vie du warrant. Le modèle de Black & Scholes a été utilisé de manière cohérente pour cette valorisation, sur la base de volatilités, de rendement de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres clés dans la formule de Black & Scholes sont la volatilité de l'action EVS (calculée sur 400 jours, avec Bloomberg, entre 20% et 40% entre 2006 et 2014), le taux d'intérêt sans risque (pris entre 0% et 5%) et le rendement du dividende (pris entre 2,5% et 7,0%). La valeur économique (IFRS) des options selon ce mode de calcul s'élève entre 12% et 30% de l'action sous-jacente.

### 20.4.2. Participation bénéficiaire

Afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe et conformément à la législation en vigueur, un plan de participations bénéficiaires sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2015, sous forme de distribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2014. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution porte sur un nombre de 37 actions de la société (nettes d'impôts) à tous les collaborateurs d'EVS ayant été engagés par le groupe avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2014. Cela concerne maximum 304 collaborateurs du groupe, soit environ 10.600 actions au total.

Le coût lié à la participation bénéficiaire est repris dans le poste "Plan de participation bénéficiaire et warrants" du compte de résultats consolidés.

## 20.5. Rachat d'actions propres

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 5 novembre 2014, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans l'article 10, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été approuvée comme suit: "Conformément à l'article 620 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé (...) à acquérir, échanger et/ou aliéner, en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence de maximum 10% des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2014 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par un ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales."

Le Conseil d'Administration poursuit cette politique de rachat d'actions afin de couvrir le plan d'intéressement en faveur du personnel, de profiter de faiblesses passagères dans le cours de bourse, d'améliorer sa liquidité tout en montrant ainsi la confiance de la société en son avenir.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2014 était de 140.498 contre 133.364 au 31 décembre 2013. En 2014, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et avec des prix moyens pondérés (PMP) comme suit :

	2014		2013	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
<b>En début de période</b>	<b>133.364</b>	<b>37,71</b>	<b>170.053</b>	<b>37,71</b>
Rachats sur le marché	127.500	38,25	-	-
Cessions sur le marché	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-
Cessions liées à l'intéressement au personnel	-120.366	37,73	-36.689	37,71
<b>En fin de période</b>	<b>140.498</b>	<b>38,18</b>	<b>133.364</b>	<b>37,71</b>

## 20.6. Réserves

(EUR milliers)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Réserves légales	912	887
Réserves immunisées fiscalement pour Tax Shelter	-	525
Réserves disponibles	81.573	78.983
Réserves pour actions propres	-4.199	-5.029
Dividende intérimaire	-13.485	-15.650
<b>Réserves</b>	<b>64.801</b>	<b>59.716</b>

### 20.6.1. Réserves immunisées fiscalement pour Tax Shelter

Il s'agissait au 31 décembre 2013 des sommes immunisées fiscalement dans le cadre de la disposition fiscale belge appelée "Tax Shelter", à savoir un montant total depuis 2004 de EUR 4,8 millions (soit EUR 3,2 millions x 150%), déduction faite des sommes immunisées définitivement jusqu'en 2013, à savoir un montant global de EUR 4,3 millions à fin 2013 (EUR 0 million à fin 2014).

### 20.6.2. Réserves pour actions propres

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

## 20.7. Écarts de conversion

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

## 21. EMPRUNTS

(EUR milliers)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Dettes financières long terme</b>		
Emprunts bancaires	24.800	8.235
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à long terme	2.151	48
<b>Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)</b>		
Emprunts bancaires	7.107	291
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à court terme	-	-
<b>Dette financière (à court terme et à long terme)</b>	<b>34.058</b>	<b>8.574</b>
<b>La dette financière totale est remboursable comme suit :</b>		
- à un an au plus	7.107	291
- dans les 2 à 5 ans	22.619	8.283
- après 5 ans	4.332	-

### 21.1. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2014, le groupe avait à disposition des lignes de crédit à hauteur de EUR 2,4 millions, utilisables indifféremment par dispositions de caisse, par avances à terme fixe de courte durée et par garanties données. Ces lignes étaient utilisées à concurrence de EUR 0,3 million pour des garanties bancaires principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

### 21.2. Emprunts bancaires liés aux bâtiments

La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments et de les financer sur fonds propres et avec des emprunts à long terme. Les emprunts bancaires long terme ouverts au 31 décembre 2014 présentent les caractéristiques suivantes:

(EUR milliers)	Banque	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif	Solde	Valeur nette comptable	Sûreté réelle
<b>Emprunts bancaires :</b>							
- Bâtiments I et II	ING	980	2015	fixe 3,4%	49	1.354	-
- Bâtiment IV	ING	2.500	2015	fixe 4,3%	186	3.338	-
- Nouveau siège social	BEI	12.000	2020	Variable 1,3%	12.000	45.492	27.058
- Nouveau siège social	ING	12.000	2020	Variable 1,3%	12.000	45.492	27.058
- Nouveau siège social	BNP	6.000	2020	Variable 1,3%	6.000	45.492	27.058

Le 14 novembre 2013, un montant de EUR 24 millions d'emprunt long terme sur 7 ans a été souscrit par la société avec 3 banques majeures (la Banque Européenne d'Investissements pour 50%, au travers de l'initiative GFI, ING (25%) et BNPPPF (25%)), afin de financer partiellement son nouveau siège social et d'exploitation en cours de construction. En mai 2014, EVS a signé des facilités de crédit supplémentaires pour un montant de EUR 12 millions (50% et 50% ING BNPPPF) sur 5 ans. Au 31 décembre 2014, EVS a tiré EUR 30,0 millions sur cette ligne de crédit. C'est un crédit de type « straight loan » avec des garanties classiques au niveau liquidité et solvabilité. En outre, EVS a accordé un mandat hypothécaire sur le nouveau bâtiment aux banques au prorata de leur financement pour un montant total de EUR 27,1 millions. Le crédit est amorti et pourra être remboursé avant son terme final sans pénalité importante.

Les conventions pour ces emprunts bancaires contiennent certaines clauses restrictives qui sont suivies par le management de EVS et qui au 31 décembre 2014 étaient pleinement respectées.

## 22. PROVISIONS

(EUR milliers)	Litiges	Garanties Techniques	Repositionnement stratégique	Total
<b>Provisions</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	284	948	21	1.254
Dotations de l'exercice	-	-	-	-
Utilisations	-	-	-21	-
Reprises	-150	-6	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>135</b>	<b>942</b>	<b>0</b>	<b>1.077</b>
Courant 2013	-	-	21	21
Non-courant 2013	284	948	-	1.232
Courant 2014	-	-	-	-
Non-courant 2014	135	942	-	1.077

Les provisions pour litiges enregistrées au sein des comptes consolidés correspondent principalement à des litiges sociaux et commerciaux dont l'échéance est indéterminée. Les montants provisionnés ont été évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable a été discuté avec les avocats du groupe. En raison de la nature de ces litiges, les administrateurs préfèrent ne pas donner plus d'informations car ils pensent que cela pourrait porter sérieusement préjudice à la position du groupe dans le cadre de ces litiges.

Une provision a été comptabilisée depuis 2012 afin de couvrir les garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu à partir de la date de livraison, conformément aux conditions générales. Cette provision, dont l'échéance est indéterminée, a été réévaluée trimestriellement sur base d'une analyse historique des coûts engendrés au cours des années passées afin de couvrir 2 années de coûts liés à ces garanties. L'estimation à fin 2014 représentait un montant de EUR 0,9 million.

## 23. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

(EUR milliers)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes fournisseurs	5.183	5.435
Dettes liées aux coentreprises	-	-
Autres parties liées	42	11
<i>Total dettes commerciales</i>	<i>5.225</i>	<i>5.446</i>
Autres créiteurs	2.346	4.864
Charges à imputer	2.567	2.018
Produits à reporter	1.162	1.839
<b>Total</b>	<b>11.300</b>	<b>14.167</b>

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêt et ont un terme moyen de 45 jours.

## 24. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

### 24.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

Le groupe possède des contrats de leasing opérationnel sur la majorité des véhicules de sa flotte. Ces leasings ont une durée de vie moyenne entre 3 et 5 ans. Les charges reprises en compte de résultats relatives à la partie location de ces contrats se sont élevées à EUR 2,1 millions en 2014 et EUR 1,8 million en 2013.

Les loyers futurs minimaux (hors TVA) payables au titre de contrats de location sont les suivants au 31 décembre:

(EUR milliers)	2014	2013
Moins d'un an	2.110	2.033
Plus d'un an mais moins de cinq ans	2.833	3.023
Plus de cinq ans	-	-
<b>Total</b>	<b>4.943</b>	<b>5.056</b>

En cas de rupture des contrats au 31 décembre 2014, l'indemnité s'élèverait à une somme globale d'environ EUR 103 milliers pour le groupe.

### 24.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Notons qu'au 31 décembre 2014, cette garantie fait l'objet d'une provision de EUR 0,9 million, comme expliqué à l'annexe 22.

### 24.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de EUR 0,3 million ont été constituées au 31 décembre 2014 principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

### 24.4. Garanties contractuelles

Des garanties contractuelles ont été constituées au profit de personnes contractantes/partenaires pour un montant potentiel maximum de EUR 2,0 millions au 31 décembre 2014.

### 24.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès d'institutions bancaires ont été accordés pour EUR 27,1 millions dans le cadre d'un premier emprunt de EUR 24 millions afin de financer partiellement le nouveau siège social et d'exploitation du groupe en cours de construction comme expliqué à l'annexe 21.2.

### 24.6. Autres garanties et éventualités

Des "compromis de vente" ont été signés en 2014 pour deux des bâtiments existants d'EVS, pour un montant global de EUR 1,4 million.

Une autre obligation éventuelle existe mais n'est actuellement pas comptabilisée étant donné la faible probabilité de dommages à supporter par EVS. Les administrateurs préfèrent donc ne pas donner plus d'informations car ils pensent que cela pourrait porter sérieusement préjudice à la position du groupe dans le cadre du dossier en question.

## 25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

### 25.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à l'annexe 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de la période, se référer aux annexes 16 et 23). Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

(EUR milliers)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
<b>Parties liées</b>					
<b>Entreprises associées :</b>					
MECALEC SA	2014	-	-552	-	-42
	2013	-	-478	-	-11
dcinex SA	2014	17	-	15	-
	2013	7	-	8	-
<b>Total</b>	<b>2014</b>	<b>17</b>	<b>-552</b>	<b>15</b>	<b>-42</b>
	<b>2013</b>	<b>7</b>	<b>-478</b>	<b>8</b>	<b>-11</b>

### 25.2. Dirigeants

Il n'y a pas eu de transactions significatives entre parties liées en 2014, autres que celles renseignées dans le rapport de rémunération, aux pages 14 et suivantes.

## 26. COMMISSAIRE

En 2014, l'ensemble des émoluments relatifs aux mandats du Commissaire de la maison mère, BDO, Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B-00023), représenté par Christophe COLSON et de son réseau, s'élève à EUR 187.580 pour l'ensemble de ses prestations dans le cadre des mandats de Commissaire (EUR 51.023) mais aussi hors de ces mandats (EUR 136.557).

Conformément à la possibilité offerte par l'article 133§6 du Code des Sociétés, le Comité d'Audit, lors de sa réunion du 14 février 2014, après analyse et considérant que ces prestations ne sont pas de nature à mettre en cause l'indépendance du commissaire, a autorisé le commissaire à dépasser la limite fixée par la règle du one-to-one (c.-à-d. que les honoraires liés aux services non-audit autorisés ne peuvent excéder les émoluments de commissaire), par la réalisation de prestations d'assistance fiscale au sein du groupe.

## 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses achats et ventes libellés en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie de fonctionnement du groupe.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est également décrit à l'annexe 28.2 du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location financement et de contrats de locations opérationnelles, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

## 28. INSTRUMENTS FINANCIERS

### 28.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu de leur maturité essentiellement courte.

### 28.2. Risque de change

Périodiquement, le Groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis en dollars américains et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi, le groupe est "long" en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux net positif en dollars.

Sur base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre jusqu'à 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains.

Les instruments de couverture de change sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans le compte "Autres produits et (charges) financiers" du compte de résultats consolidés.

Ainsi, au 31 décembre 2014, le groupe était vendeur à terme de USD 6,0 millions. Les termes de ces contrats sont les suivants:

Vente	Devise	Échéance	Taux de change	Valeur à terme (EUR)	Impact de la revalorisation à la juste valeur au 31 déc. 2014 (EUR)
2.000.000	USD	21 juillet 2015	1,3572	1.473.622	-173.689
1.000.000	USD	17 septembre 2015	1,2983	770.215	-53.441
1.000.000	USD	30 septembre 2015	1,2808	780.762	-42.893
2.000.000	USD	3 décembre 2015	1,2400	1.612.968	-34.343
<b>6.000.000</b>	<b>USD</b>	<b>25 septembre 2015</b>	<b>1,2938</b>	<b>4.637.567</b>	<b>-304.366</b>

### 28.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par le management.

Les créances commerciales sont constituées d'un grand nombre de clients, répartis dans différentes zones géographiques. L'évolution du risque de crédit est surveillée en permanence, comme expliqué à la note 16.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est limité parce que les contreparties sont des banques ayant des ratings crédit élevés attribués par les agences internationales de notation de crédit.

En outre, comme expliqué dans la note 22.3, le groupe est exposé au risque de crédit en relation avec des garanties bancaires. Au 31 décembre 2014, le montant maximum que le groupe pourrait avoir à payer si ces garanties étaient appelées est de EUR 0,3 millions.

## 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2014 le 19 février 2015;
- le 16 février 2015, Muriel De Lathouwer, Présidente du Comité Exécutif d'EVS (depuis le départ de Joop Janssen en octobre 2014), est nommée Administrateur-déléguée et CEO de la société;
- en mars 2015, Ymagis a remboursé anticipativement les obligations associées aux warrants (EUR 6,4 millions), ainsi que le solde du prêt subordonné (EUR 151.000).

# RAPPORT DU COMMISSAIRE

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE EVS BROADCAST EQUIPMENT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels consolidés, ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes annuels consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2014, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes.

### **Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EVS BROADCAST EQUIPMENT pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base des normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à 139.707(000) EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 34.259(000) EUR.

#### *Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes consolidés de la société EVS BROADCAST EQUIPMENT au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Liège, le 13 avril 2015

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL  
Commissaire  
Représentée par

Christophe COLSON  
Réviseur d'Entreprises

# COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces comptes statutaires sont relatifs aux chiffres de la société mère EVS Broadcast Equipment SA (Belgique), ci-après "EVS". Ces comptes sont présentés sous leur forme abrégée, conformément à l'article 105 du Code des Sociétés. Les comptes complets sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur simple demande adressée au siège de la société, mais aussi sur le site internet de la société ([www.evs.com](http://www.evs.com)). Ils ont été attestés sans réserve par BDO, Reviseurs d'Entreprises, représentée par Christophe COLSON, Associé.

## RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Ainsi que le prévoit la Loi, le rapport de gestion des comptes consolidés a été établi de manière à être également utilisé en tant que rapport des comptes sociaux. Il convient toutefois de tenir compte également des notes suivantes :

- Les comptes sociaux concernent le siège de Liège (Belgique). Le chiffre d'affaires du compte de résultats social représente 89,7% du poste correspondant des comptes consolidés, soit un montant de EUR 117.910 milliers.
- Le bénéfice de l'exercice est de EUR 29.224 milliers, soit un résultat en diminution de EUR 7.512 milliers par rapport à 2013. Le total du bilan s'élève à EUR 142.023 milliers.
- En 2014, EVS Broadcast LTD (Hong-Kong) a attribué, à sa maison mère EVS, un dividende intérimaire de l'année 2014 pour un montant de EUR 6,0 millions, et EVS International (Swiss) SARL a payé un dividende de EUR 1,6 millions pour son exercice 2013.
- En accord avec l'article 96 du Code des Sociétés, le Comité d'audit est composé d'administrateurs indépendants. Parmi ceux-ci, Christian Raskin (Licencié en Sciences Economiques, 20 années de fonctions exécutives dans le groupe Draka) et Yves Trouveroy (deux diplômes en droit et 15 ans d'expérience dans une société d'investissement) détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.
- Aucun autre événement n'a affecté les comptes sociaux, qui ne soit déjà repris dans le rapport de gestion consolidé.

## COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES

(EUR milliers)	2014	2013
<b>Ventes et prestations</b>	<b>105.831</b>	<b>105.917</b>
A. Chiffre d'affaires	117.910	96.919
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	-14.000	6.882
C. Autres produits d'exploitation	1.921	2.116
<b>Coûts des ventes et des prestations</b>	<b>-71.484</b>	<b>-70.868</b>
A. Approvisionnements et marchandises	-15.475	-17.796
1. Achats	-16.468	-18.150
2. Variation des stocks (+, -)	993	354
B. Services et biens divers	-27.897	-24.905
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-22.612	-22.990
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2.527	-2.769
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	-2.477	-1.783
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	-206	166
G. Autres charges d'exploitation	-290	-792
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>34.347</b>	<b>35.049</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>9.458</b>	<b>15.732</b>
A. Produits des immobilisations financières	7.752	14.167
B. Produits des actifs circulants	60	68
C. Autres produits financiers	1.646	1.497
<b>Charges financières</b>	<b>2.106</b>	<b>1.580</b>
A. Charges des dettes	-622	-332
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)	-1.165	-6
C. Autres charges financières	-320	-1.242
<b>Bénéfice courant avant impôts</b>	<b>41.698</b>	<b>49.201</b>
Produits exceptionnels	9	455
Charges exceptionnelles	-648	-448
<b>Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)</b>	<b>41.059</b>	<b>49.208</b>
Prélèvements sur les impôts différés	25	25
Impôts sur le résultat	-11.861	-12.497
<b>Résultat de l'exercice (+, -)</b>	<b>29.224</b>	<b>36.736</b>
Prélèvements sur les réserves immunisées		
Transfert aux réserves immunisées		
<b>Résultat de l'exercice à affecter (+, -)</b>	<b>29.224</b>	<b>36.736</b>
<b>Affectations et prélèvements</b>		
A. Résultat à affecter	29.224	36.736
B. Prélèvements sur les réserves	-	-
C. Affectations aux réserves	-1.968	-6.993
D. 1. Rémunération du capital	-26.969	-29.275
D. 2. Autres allocataires	-288	-468

## BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

<b>ACTIFS</b> <b>(EUR milliers)</b>	<b>31.12.14</b>	<b>31.12.13</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>70.349</b>	<b>57.621</b>
Immobilisations incorporelles	230	433
Immobilisations corporelles	55.832	33.514
A. Terrains et constructions	3.992	4.688
B. Installations, machines et outillage	304	110
C. Mobilier et matériel roulant	713	877
D. Immobilisations en cours et acomptes versés	50.823	27.838
Immobilisations financières	14.286	23.673
A. Entreprises liées	7.613	11.171
1. Participations	5.171	3.171
2. Créances	2.442	8.000
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	99	12.492
1. Participations	99	11.162
2. Créances	-	1.330
C. Autres immobilisations financières	6.574	10
1. Actions et parts	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	-	-
<b>Actifs circulants</b>	<b>70.202</b>	<b>64.407</b>
Créances à plus d'un an	-	-
A. Autres créances	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	15.436	30.533
A. Stocks	13.042	13.631
1. Approvisionnements	10.405	10.233
2. En-cours de fabrication	-	-
3. Produits finis	2.637	3.398
B. Commandes en cours d'exécution	2.394	16.902
Créances à un an au plus	27.710	20.661
A. Créances commerciales	25.413	18.364
B. Autres créances	2.297	2.296
Placements de trésorerie	5.790	6.646
A. Actions propres	4.199	5.029
B. Autres placements	1.590	1.617
Valeurs disponibles	19.833	4.874
Comptes de régularisation	1.433	1.693
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>140.551</b>	<b>122.028</b>

<b>PASSIFS (EUR milliers)</b>	<b>31.12.14</b>	<b>31.12.13</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>56.548</b>	<b>52.770</b>
<b>Capital</b>	<b>8.342</b>	<b>8.342</b>
A. Capital souscrit	8.342	8.342
<b>Réserves</b>	<b>42.259</b>	<b>40.292</b>
A. Réserve légale	834	834
B. Réserves indisponibles	4.199	5.029
1. <i>Pour actions propres</i>	4.199	5.029
C. Réserves immunisées	-	525
D. Réserves disponibles	37.226	33.904
<b>Subsides en capital</b>	<b>5.946</b>	<b>4.136</b>
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>1.738</b>	<b>2.808</b>
A. Provisions pour risques et charges	1.575	2.619
B. Impôts différés	162	188
<b>Dettes</b>	<b>82.265</b>	<b>66.451</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>30.800</b>	<b>8.235</b>
A. Dettes financières	24.800	8.235
1. <i>Etablissements de crédit</i>	24.800	8.235
B. Autres dettes	6.000	-
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>48.891</b>	<b>55.933</b>
A. Dettes à plus d'un échéant dans l'année	5.435	291
B. Dettes financières	1.672	1.500
C. Dettes commerciales	8.588	9.488
1. <i>Fournisseurs</i>	8.588	9.488
D. Acomptes reçus sur commandes	3.191	19.454
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	14.517	10.890
1. <i>Impôts</i>	7.380	3.530
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	7.137	7.360
F. Autres dettes	15.487	14.310
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2.574</b>	<b>2.283</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>140.551</b>	<b>122.028</b>

## ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

---

<b>États du capital au 31 décembre 2014 (EUR milliers)</b>	<b>Montants</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b>A. Capital social</b>		
1. Capital souscrit	8.342	13.625.000
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8.342	13.625.000
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2014		911.058
Au porteur - au 31 décembre 2014		12.713.942
<b>B. Actions propres détenues par la société elle-même</b>	<b>5.364</b>	<b>140.498</b>
<b>C. Engagements d'émission d'actions</b>		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		372.050
- Montant du capital à souscrire	11.121	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		372.050
<b>D. Capital autorisé non souscrit</b>	<b>1.600</b>	